



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-52- COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ : EXERCICE 2024 ZAC CÔTE GRANGER

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-52

2025-06-52- COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ : EXERCICE 2024 ZAC CÔTE GRANGER

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette a confié par délibération en date du 30 octobre 2017, à la Société d'équipement de la Loire (SEDL) aujourd'hui dénommée NOVIM, l'aménagement de la ZAC COTE GRANGER, dans le cadre d'un traité de concession.

Monsieur le Maire vous informe que conformément aux dispositions des articles L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, les concessionnaires d'aménagement ont l'obligation d'adresser chaque année, à la Collectivité, un compte rendu annuel des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes et des estimations de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), au titre de l'année 2024 qui a été établi par l'aménageur. Ce document a été présenté lors du comité de pilotage de la ZAC COTE GRANGER qui s'est déroulé le 5 juin 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, ce document doit être mis à l'ordre du jour du plus prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver le CRACL 2024 au 31 décembre 2024 (ci-joint) élaboré par NOVIM pour l'opération ZAC Côte Granger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « CONTRE » : M. Dominique DECOT (pouvoir de M. LEQUEUX Julien), M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme GELIBERT Marcelle



ZAC – CÔTE GRANGER LORETTE

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31/12/2024

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

SOMMAIRE

1- Préambule	3
2- Rappel du projet et de sa situation administrative	4
2.1 Concession d'aménagement	4
2.2 Convention opérationnelle avec EPORA	6
3- Avancement opérationnel au 31/12/2023	7
3.1 Avancement opérationnel	7
3.1.1 Approche environnementale du projet	7
3.1.3 Actions foncières - EPORA	11
3.1.4 Maîtrise d'œuvre et travaux	13
3.1.5 Procédures ZAC	14
3.2 Dépenses réalisées en 2023	15
3.3 Recettes réalisées en 2023	15
3.4 Financement de l'opération	15
3.5 Prévisionnel 2024	16
Conclusion	17
Annexes	18
5.1 Plan d'aménagement AVP repris et mis à jour en 2024	18
5.2 Bilan financier au 31/12/2023	18



1- PREAMBULE

Le présent compte rendu à la Collectivité est établi en application des dispositions de l'article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L300-5 du Code de l'Urbanisme reprises dans la concession d'aménagement liant la Ville de Lorette à la SEDL pour l'opération de la ZAC Côte Granger.

Le CRACL a pour but de permettre à la Collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations de dépenses et de recettes restant à réaliser.

En outre, il permet de formaliser le compte-rendu des actions conduites au cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen terme.



2- RAPPEL DU PROJET ET DE SA SITUATION ADMINISTRATIVE

2.1 Concession d'aménagement

Par délibération du 30/10/2017, la commune a confié à NOVIM (la SEDL a changé de dénomination le 31/07/2019), par le biais d'une concession d'aménagement, l'étude et la réalisation de l'opération dite « zone d'aménagement concertée de La Côte Granger », dont le dossier de création a été approuvé par délibération du 30 octobre 2013 et modifié par délibération du 16 décembre 2013.

Le site Côte Granger fait partie des derniers tènements du territoire de Lorette aptes à accueillir un développement urbain. Ce secteur est localisé à proximité de la rue centrale de Lorette, il s'inscrit dans la continuité de l'opération de renouvellement urbain de la ZAC centre-ville conduit depuis les années 2000.

La ZAC Côte Granger répond ainsi aux objectifs suivants :

- Offrir un habitat diversifié alliant petits collectifs, maisons de ville et habitat individuel ;
- Conforter l'urbanisation qui se développe le long de l'axe central, à proximité des services publics et privés, dont les transports en commun ;
- Développer des espaces publics de qualité en soignant les liaisons entre les parties existantes et les parties à aménager ;
- Adopter une démarche globale d'aménagement répondant aux principes de développement durable ;
- Préserver le droit d'eau, mettre en valeur le bief existant, dynamiser l'activité des jardins familiaux.

Au stade du dossier de création, le plan de composition a été réalisé en prenant en compte :

⇒ L'articulation avec les documents d'urbanisme et de planification de l'époque :

- Plan Local de l'Habitat 2011-2016 et ses priorités :
Le programme de la ZAC comprenant 190 logements s'articule autour d'un ensemble de petits collectifs de 150 logements environ, complété par deux programmes de 40 maisons individuelles (y compris maisons de ville). L'objectif étant de développer un habitat mixte locatif et en accession.
- Plan d'Occupation des Sols de 1991.
Le PLU de la commune de Lorette a été approuvé en octobre 2018. La ZAC Côte Granger a fait l'objet d'une OAP.
- Plan de Déplacement Urbain de la région stéphanoise fixe les orientations nécessaires à la promotion d'un système cohérent et global des déplacements à l'échelle de la région.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2010.

⇒ L'intégralité des enjeux environnementaux identifiés lors de l'état initial, avec une attention particulière liée d'une part aux fonctionnalités écologiques, d'autre part aux risques naturels et technologiques, parmi lesquels le risque minier qui représente un impact fort en raison du risque de tassement et d'effondrement. Un diagnostic écologique comportant un inventaire faune-flore a été conduit sur l'ensemble du secteur afin de recenser les sensibilités environnementales et de les prendre en compte dans le projet d'aménagement. Le projet prévoit ainsi :

- Une gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales,
- La création d'un parc d'environ un hectare : la préservation d'une coulée verte sur le site permet un maintien des liaisons écologiques et un maintien de la biodiversité,
- La valorisation du bief avec l'aménagement des berges, afin de maîtriser la ressource en eau qu'il constitue,
- Une maîtrise de l'ambiance sonore,
- La mise en valeur du patrimoine que constitue le puits Saint-Simon,
- Le maillage de liaisons douces permettant la desserte du nouveau quartier et la liaison avec le centre-ville et les futurs jardins familiaux (hors ZAC).

⇒ La volonté « d'épaissir » la trame urbaine qui s'étend linéairement le long de l'axe Jaurès-Durafour afin de densifier le secteur de centre-ville pour le conforter et le revitaliser en privilégiant une structure viaire simple et économe.

⇒ La création d'espaces publics :

- Le prolongement de l'avenue du III^{ème} Millénaire jusqu'à l'entrée Ouest de la ZAC constituant l'épine dorsale de l'opération qui se verra greffer de deux barreaux Nord-Sud desservant les jardins familiaux et les maisons individuelles implantées sur le coteau ainsi que la place du Puits Simon.
- Des modes doux destinés aux piétons et cycles.
- Des places publiques : placette ouest, place du boulo-drome et placette Saint-Simon, en balcon sur la vallée, espace dédié à la mémoire de l'activité minière.
- Espaces verts plantés : ils représentent 11.000 m² environ, organisés autour du parc urbain central, de la plaine de jeux à l'ouest, de la bande verte du bief et d'un corridor biologique longeant la SNCF.
- Réseaux : la desserte de l'opération nécessite le déploiement des éléments suivants :
 - Le réseau d'assainissement, de collecte et de rétention des eaux pluviales.
 - La desserte en eau potable, y compris dispositifs de lutte contre les incendies.
 - Les réseaux d'électricité et de communication.



2.2 Convention opérationnelle avec EPORA

Afin de l'accompagner sur ce projet, la Commune de Lorette a signé avec EPORA une convention opérationnelle en 2015, pour une durée de 5 ans. Lors de l'instruction de la procédure de DUP et de l'enquête parcellaire déposée par la commune au bénéfice d'EPORA portant sur le périmètre de la ZAC Côte Granger, la Préfecture de la Loire a considéré en 2016 que le dossier de DUP devait être déposé par EPORA.

Le périmètre de la ZAC étant diminué, il impactait de fait le bilan financier prévisionnel de la Convention opérationnelle entre EPORA et la Commune de Lorette qui devait dès lors faire l'objet d'une actualisation.

En parallèle, Saint-Etienne Métropole validait une convention d'objectifs avec l'EPORA en 2016 d'une durée de six ans, permettant de faciliter le recours par Saint-Etienne Métropole et par les communes de son territoire hors Saint-Etienne aux différents dispositifs d'intervention de l'EPORA.

C'est dans ce cadre que Saint-Etienne Métropole est signataire depuis mars 2018 de la convention opérationnelle avec EPORA, la commune de Lorette et NOVIM afin d'instaurer une relation de coopération pour la réalisation de leurs missions communes de service public.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans et peut être prorogée par voie d'avenant.

- Les délais inscrits dans la convention initial sont les suivants :

Echéancier technique et opérationnel											
2018			2019			2020			2021		
DUP et acquisitions foncières											
						Travaux					
							C1			C2	

C = cession à NOVIM, y compris la participation au déficit foncier

- Le rachat du foncier de NOVIM à EPORA est inscrit pour un montant de 1.092.000 €
- La participation financière de NOVIM en cas de rachat préalable du foncier à EPORA est fixée à 510.000 €.
- En cas d'absence de tiers acquéreur, EPORA revendra à la commune l'intégralité du foncier au prix de 1.602.000 €

En 2021, une réflexion a été menée entre les différentes parties (Ville de LORETTE – SEM – EPORA et Novim) pour proroger cette convention opérationnelle. Cette dernière devant arriver à échéance le 06 mars 2022.

Le planning initialement proposé dans la convention initial sera également revu.

En 2022, l'avenant n° 1 de la convention opérationnelle a été signé le 6 mars 2022 par la Ville de Lorette – SEM – EPORA et Novim. L'article 9 : « Durée de la convention » a été modifié par une prolongation de 3 ans soit jusqu'au 6 mars 2025.

En 2024, un second avenant de prolongation a été pris afin de proroger la convention opérationnelle de 3 ans, soit jusqu'au 6 mars 2028.

3- AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2024

3.1 Avancement opérationnel

3.1.1 Approche environnementale du projet

Etude d'impact

Lors de la création de la ZAC, la commune de Lorette a déposé auprès de l'Autorité Environnementale une première version de l'étude d'impact. L'avis était rendu le 12 mars 2012 après que soit paru le porté à connaissance des aléas miniers de la Vallée du Gier. Le décret réformant le contenu des études d'impact paraissait en décembre 2012. Une mise à jour de l'étude d'impact a donc été réalisée en 2013 pour prise en compte des aléas miniers et de la réforme des études d'impact.

L'étude d'impact initiale n'a pas abordé la question de la gestion des eaux pluviales. De même, il n'y a pas eu d'inventaires faunes-flores.

Conformément à l'article R.122-3 du code de l'environnement, NOVIM, en sa qualité d'aménageur, déposait une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale en janvier 2018.

Le dossier a fait l'objet d'une demande de compléments par la DREAL car la ZAC s'inscrivait dans une OAP dans le projet de PLU de la commune (approuvé depuis octobre 2018). De nouvelles études nécessaires pour apporter les réponses appropriées ont donc été lancées : mise à jour de l'état initial (inventaires faunes flores 4 saisons engagés en juin 2018 anticipant une évaluation environnementale), étude d'impact acoustique, études géotechniques et aléas miniers, mise à jour du plan de composition en corrélation avec le nouveau PLU (et l'OAP).

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas était déposée le 06/03/2019, intégrant l'ensemble des compléments demandés en 2018. Le 10/04/2019, l'Autorité Environnementale décidait que le projet était soumis à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale a permis de découvrir plusieurs espèces protégées dans l'emprise de la ZAC, notamment deux espèces à enjeux, imposant une demande de dérogation pour la destruction des espèces protégées :

- ⇒ La chouette Chevêche d'Athéna
- ⇒ Le hérisson d'Europe

Le 03/07/2019, l'aménageur organisait une rencontre avec les services instructeurs la DREAL et le bureau d'étude environnemental INGEROP afin de :

- ⇒ Présenter le projet de la ZAC Côte Granger,
- ⇒ Recueillir leurs observations et compléments sur l'étude d'impact, portée par la procédure de DUP et qui alimente le dossier de demande de dérogation « espèces protégées », dossier soumis à l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN),
- ⇒ Recueillir leurs attentes et exigences et planifier l'instruction des dossiers impactés (DLE, DUP).

Ainsi, la DREAL a préconisé la construction du dossier en intégrant les éléments suivants :

- ⇒ Autorisations de captures avec relâcher immédiat pour INGEROP délivrées par la DDT



- ⇒ Préciser l'Intérêt Public Majeur du projet au regard des enjeux écologiques et démontrer l'absence de solutions alternatives à ce projet,
- ⇒ Préciser l'avancement des procédures administratives et en s'assurant de l'homogénéité de tous les dossiers,
- ⇒ Préciser les prescriptions d'urbanisme de la ZAC afin d'assurer le respect des engagements en termes de qualité paysagère et le respect des espaces laissés libres pour le déplacement de la faune,
- ⇒ Rédiger un plan de gestion des mesures de compensation avec un suivi compris entre 20 et 30 ans,
- ⇒ Compléter les mesures compensatoires ex-situ d'une superficie de 1.5 à 2 ha pour la Chevêche d'Athéna et le Hérisson d'Europe.

Le dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement pour la destruction d'espèces protégées était transmis à la DREAL le 05/09/2020, avec notamment un engagement de gestion des mesures compensatoires de 20 ans.

Le CNPN a rendu son avis le 03/12/2019, avis favorable sous conditions :

- ⇒ L'ensemble de boisement, prairies et vergers dans l'emprise de ZAC fassent l'objet :
 - D'une mesure d'évitement d'une surface minimum de 2 ha d'un seul tenant favorisant la chouette Chevêche, les chiroptères (chauves-souris), les hérissons et lépidoptères (papillons).
 - D'un plan de gestion écologique élaboré pour 30 ans.
- ⇒ La mesure compensatoire ex-situ doit avoir une taille critique de 2 ha minimum et disposer d'un plan de gestion de 30 ans au moins.
- ⇒ Les suivis et gestions seront assurés par un organisme spécialisé.

Les échanges constructifs seront poursuivis en 2020 avec la DREAL afin de répondre au plus juste à leurs attentes, tout en restant fidèle au plan d'aménagement validé par la commune.

Les hypothèses de réponse s'orientent de la façon suivante et seront présentés à la DREAL avant fin mai 2020 :

- Rédaction d'Obligations Réelles Environnementales : ce dispositif se présente sous la forme d'un contrat spécifiant les obligations de chaque intervenant. Elles pourraient être signées entre NOVIM et LPO, et entre la commune et LPO pour le suivi sur 30 ans des mesures d'évitement et de compensation.
- **Par délibération en date du 05 novembre 2024, la commune a approuvé la convention ORE avec la LPO. La durée de la convention est de 10 ans renouvelable 2 fois et pour un coût de 87 570 € HT.**
- Les mesures d'évitements seront renforcées pour accentuer la cohésion des espaces de boisements, prairies et vergers et permettre à la petite faune de circuler librement. La surface d'évitement est de 1.5 ha environ. Il est envisageable de modifier le plan d'aménagement pour atteindre les 2 ha attendus par le CNPN. Cela engendrerait des surcoûts, fragiliserait le bilan financier de l'opération et la diminution des superficies commercialisables pourrait remettre en cause le projet.



- Afin de compenser les superficies d'évitement manquantes, il sera proposé une superficie de compensation ex-situ de 2.5 ha, propriétés de la commune.

Les demandes émanant de l'avis CNPN, traduites par la DREAL, ont d'ores et déjà imposé la signature d'avenants pour les marchés de maîtrise d'œuvre et d'étude environnementale.

En 2021, la préfecture de la Loire nous informait de la signature de l'arrêté n°DT-21-0145 portant dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour destruction-dégradation-altération d'aires de repos et site de reproduction de spécimens d'espèces faunistiques protégées, capture-destruction et perturbation de spécimens d'espèces animales protégées.

Cet arrêté en date du 25 mars 2021 énumère les engagements en faveur de la faune découlant du dossier de demande de dérogation et des observations du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) qui sont :

- Les mesures d'évitement
- Les mesures de réduction
- Les mesures de compensation
- Les mesures d'accompagnement

Les modalités de mise en œuvre des différentes mesures sont décrites et cartographiées dans les annexes du présent arrêté.

L'arrêté CNPN ne présente pas de durée de validité. En revanche, il deviendra caduc dans le cas où il s'écoulerait un délai de quatre ans entre la date de sa notification et la date de commencement des travaux.

Dossier loi sur l'eau

Les échanges avec la DDT ont commencé en 2018. Au regard des différentes problématiques hydrauliques en cours sur la commune de Lorette, la DDT impose une vision plus globale en prenant en compte l'ensemble du bassin versant sur lequel se situe la ZAC.

Les discussions avec la DDT se sont poursuivies en 2019 pour élaborer le dossier DLE.

Plusieurs sujets ont fait l'objet de réflexions et d'attentions particulières de la part de la commune, de l'aménageur et de leurs maîtrises d'œuvre respectives :

⇒ **Le bief**

Historiquement alimenté par la levée UNIFRAX sur le Dorlay en mauvais état et nécessitant de travaux très importants, le bief dans l'emprise de ZAC est aujourd'hui considéré par la DDT comme un simple réseau d'eau pluvial. Son fonctionnement ne sera pas impacté par l'aménagement de la ZAC. Le bief sera simplement réhabilité et valorisé.

Les problématiques liées aux droits d'eau et à l'alimentation du bief sont portées par la commune. La modification future et éventuelle du fonctionnement du bief fera l'objet d'un autre dossier avec la DDT.

⇒ **Gestion des eaux pluviales**

Les discussions avec la DDT ont abouti à une stratégie globale satisfaisante pour tous. L'accent du dossier est porté sur le rejet des eaux pluviales de la ZAC qui seront évacuées dans un réseau communal des eaux pluviales à créer (fonçage sous la voie SNCF et rejet

final dans le Gier). Ce réseau communal fait l'objet de son propre dossier loi sur l'eau porté par la commune. Cependant, la DDT considère que l'ensemble du dispositif de rétention et rejet des eaux pluviales du projet ne peut en aucun cas être divisé en plusieurs dossiers car ils poursuivent la même finalité : l'aménagement de la ZAC. La commune et l'aménageur avancent donc conjointement sur cette problématique.

⇒ **L'évaluation environnementale**

Bien que portée par le dossier de Déclaration d'Utilité Publique, elle doit être jointe au dossier loi sur l'eau. Il a donc fallu attendre la finalisation de l'évaluation environnementale pour transmettre le dossier à la Police de l'eau.

Calendrier de la procédure :

- 30/08/2019 : dépôt minute de la déclaration loi sur l'eau (pré-instruction).
- 20/09/2019 : retour de la DDT et remarque à prendre en considération pour le dossier final.
- 16/12/2019 : dépôt de la déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. Délai d'instruction jusqu'au 19/02/2020.
- 11/02/2020 : demande de compléments, notamment des éléments techniques justifiant le réseau communal devant être fourni par la maîtrise d'œuvre de la commune. Ces éléments conduisent à la mise en œuvre d'inspections télévisées des réseaux existants qui étaient prévus en période de confinement pour cause de crise sanitaire COVID 19.

Le délai de réponse à la demande de complément est de 3 mois. La période de confinement étant neutralisée, le délai est suspendu depuis le 12/03/2020. Il restera un délai de 2 mois après la fin de l'état d'urgence pour apporter les réponses. Passé ce délai, il sera possible de redéposer une demande avec les compléments demandés. Les seuls changements seront d'ordre administratif.

En 2021, les échanges sur le raccordement des EP de la ZAC se sont poursuivis entre la ville de Lorette, Saint-Étienne Métropole et Novim.

La réunion du 23 mars 2021 en mairie de Lorette avait pour objectif de clarifier la solution technique de raccordement, le planning et le financement.

Les conclusions de cette réunion sont les suivantes :

- M. le Maire de la ville de Lorette s'engage à prendre à ces frais le fonçage sous les voies SNCF ainsi que le réseau d'EP depuis le fonçage SNCF et jusqu'à la connexion au réseau existant de SEM situé sur la rue Adèle Bourdon.
M. le Maire a demandé au BE SOTREC d'étudier la faisabilité d'un raccordement des EP jusqu'au réseau existant sur la rue Adèle Bourdon via la rue Denis Papin.
Le réseau créé par la ville de Lorette sera en mesure de supporter une crue cinquantennale
- SEM a accepté les hypothèses de raccordement proposé ci-dessous. SEM s'engage, via son prestataire la Stéphanoise des eaux, à effectuer une inspection poussée du réseau et notamment de la galerie située plus au Nord (proche de la salle de l'Écluse). Il a été convenu la remise en état du réseau à la charge de SEM si ce dernier est dégradé.

Sur la question du débit supplémentaire apporté dans le réseau existant pour un épisode pluvieux inférieur à une pluie trentennale, la capacité de débit résiduel du réseau rue Adèle Bourdon sera vérifié.



Il a également été convenu lors de cette réunion qu'un ouvrage de surverse devra être créé à la jonction du réseau réalisé par la ville de Lorette et du réseau existant de SEM sur la rue Adèle Bourdon. Cet ouvrage aura pour objectif de libérer le surplus d'eau sur la rue Adèle Bourdon en cas d'une saturation des réseaux lors d'épisodes pluvieux importants au-delà de la trentennale.

En 2024, l'aménageur formulera deux demandes de raccordements pour les raccordements des eaux pluviales et des eaux usées.

La première demande de raccordement portera sur des interventions de la rue Jean Jaurès afin de raccorder les deux lots constructibles en entrée Ouest de la ZAC.

La seconde demande de raccordement portera sur les raccordements des EP et EU au nord de la ZAC.

La ville de Lorette devra poursuivre les démarches auprès de SEM et de la SNCF pour le fonçage sous les voies SNCF.

3.1.2 Contraintes archéologiques

Après sollicitation de la DRAC concernant la sensibilité archéologique du site Côte Granger début 2018, il était confirmé que le projet donnerait lieu à une prescription de diagnostic archéologique pouvant entraîner le paiement de la redevance d'archéologie préventive (0,55 € / m²).

Cependant, l'étude sur les aléas miniers réalisée dans l'emprise du périmètre de ZAC constituant de nouveaux éléments à prendre en compte, les services de la DRAC ont souhaité qu'une nouvelle demande de confirmation soit sollicitée afin d'étudier de façon plus approfondie la pertinence d'un diagnostic archéologique. La réponse était apportée le fin mars 2019 : le projet ne fait pas l'objet de prescription d'archéologie préventive.

3.1.3 Actions foncières - EPORA

En 2020, le plan et l'état parcellaires ont été réalisés. EPORA attendait la finalisation de l'évaluation environnementale pour déposer le dossier DUP.

Les dossiers d'enquête DUP et enquête parcellaire ont été déposés en minute en décembre 2019. La Préfecture a accusé réception du dossier le 13/01/2020.

EPORA a eu un premier retour de la préfecture en mars 2020 sur le parcellaire : des questions de forme auxquelles EPORA et son AMO devaient apporter des réponses.

Les négociations amiables ont commencé en début d'année 2019 et seront poursuivies pendant la durée de la procédure de DUP.

3 acquisitions ont déjà eu lieu, et 3 autres dossiers ont trouvé un accord amiable.

En 2021, EPORA déposait en préfecture un dossier pour la demande d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes DUP et parcellaire.

Le 30 novembre 2021, la MRAE rendait son avis dans le rapport n°2021-ARA-AP-1237. Ce dernier indique des insuffisances dans l'étude d'impact et des demandes de compléments notamment sur les possibles risques liés à la santé humaine.

Afin de répondre aux demandes de la MRAE, Novim et EPORA redéposeront un nouveau dossier en préfecture avec une étude d'impact modifiée.

Le 21 juillet 2022, l'EPORA et l'Aménageur déposaient en préfecture un nouveau dossier d'ouverture d'enquête conjointe pour le projet de la ZAC Côte Granger.

En date du 16 septembre 2022, la direction départementale des territoires rendait un avis favorable sur l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au dossier d'aménagement de la ZAC Côte Granger.

En date du 20 septembre 2022, l'ARS formulait un avis négatif en demandant des compléments d'études sur le thème des sites et sols pollués ainsi que des compléments d'études sur la considération du bruit industriel et des ambiances sonores en général.

Le 13 décembre 2022 et après de nombreux échanges, l'ARS informait l'Aménageur et l'EPORA qu'elle ne s'opposera pas à la réalisation de ce projet à la lecture des nouveaux éléments transmis et suivant la mise à jour les études acoustiques.

Un nouvel avis de la MRAE a été rendu en date du 14 décembre 2022. Ce dernier mentionnait toujours de nouvelles demandes de complément malgré les nouvelles études menées à la suite de l'avis du 30 novembre 2021. Un additif a été déposé à la préfecture par l'aménageur et l'EPORA afin de répondre aux nouvelles demandes.

Le 4 avril 2023 par l'intermédiaire de l'EPORA, il a été demandé à la préfecture de la Loire l'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à la DUP et parcellaire.

Le 7 juillet 2023, l'Aménageur et l'EPORA déposaient, de nouveau, un dossier amendé pour demander l'ouverture de l'enquête publique en préfecture de la Loire.

Ce nouveau dossier amendé était le résultat des multiples échanges avec les différents services de l'État.

Le 20 juillet 2023, les services de l'action territoriale délivraient l'arrêté portant sur l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement de la ZAC Cote Granger.

Il est par ailleurs indiqué qu'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et qu'une enquête parcellaire en vue de délimiter précisément les terrains et les bâtiments à acquérir pour la réalisation du projet se tiendraient sur 32 jours consécutifs du lundi 11 septembre 2023 au jeudi 12 octobre 2023.

Le commissaire enquêteur a été désigné, Monsieur Gérard FONTBONNE, pour garantir le bon respect de la procédure et recueillir les observations éventuelles avant la clôture des enquêtes publiques

Le lundi 16 octobre 2023, Monsieur Gérard FONTBONNE, commissaire-enquêteur désigné a remis, dans un rapport et en application de l'article R123-18 du Code de l'environnement, la synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique.

Cette synthèse regroupe les interrogations et observations du public et des propres réflexions du commissaire-enquêteur sur le projet.

Comme le prévoit l'article R123-18, l'EPORA (Porteur de la DUP) et NOVIM (Aménageur) ont produit un mémoire en réponses aux observations du Commissaire enquêteur et adressé le 30 octobre 2023 au Commissaire enquêteur par l'EPORA.

Ce mémoire se compose de deux parties :



- 1^{re} partie : Des éléments de réponses aux 7 remarques soulevées dans la synthèse du commissaire-enquêteur (remarques du public, des avis de la MRAE et des services de l'État, et des propres réflexions du commissaire-enquêteur).
Pour faciliter la lecture, cette partie est structurée sur une numérotation similaire à celle de du rapport de synthèse du commissaire-enquêteur.
- 2^{de} partie Des éléments de réponses aux diverses questions posées dans la durée de l'enquête publique. Ces questions ont été regroupées en "grandes catégories thématiques".

Le 17 novembre 2023, les services de la Préfecture de la Loire transmettaient à la Commune de Lorette et à l'EPORA par courrier le rapport, les conclusions et avis du commissaire-enquêteur.

Les documents remis par la Préfecture de la Loire:

- 1- Enquête utilité publique Rapport du Commissaire enquêteur
- 2- Enquête utilité publique Conclusions du commissaire enquêteur Procès-verbal des opérations
- 3- Enquête parcellaire Document 1 Procès-verbal des opérations
- 4- Enquête parcellaire Document 2 Avis motivé du commissaire enquêteur

Ce présent rapport technique produit par NOVIM constitue l'analyse des réserves et recommandations émises par le commissaire-Enquêteur dans son rapport et avis en date du 6 novembre 2023.

Le Commissaire a émis un avis favorable assorti de trois réserves dont une majeure, et de deux recommandations. Pour l'enquête parcellaire, il a également émis un avis favorable sous réserve de réduction des emprises par exclusion de quatre parcelles.

En date du 5 avril 2024, la préfecture de la Loire a émis un arrêté déclarant d'utilité publique l'aménagement de la ZAC Côte Granger.

3.1.4 Maîtrise d'œuvre et travaux

Le marché de maîtrise d'œuvre de la ZAC a été notifié en juin 2018 au groupement NALDEO / JNC International.

La mission DIAG/esquisse était présentée et validée en Comité de pilotage le 09/11/2018.

L'avant-projet général a été validé le 21/10/2019. Le CPAUPE, le mémoire présentant le programme des équipements publics (PEP) et de la rédaction du dossier de réalisation sont en cours de rédaction et seront finalisés dans l'année 2020. La crise sanitaire et les conséquences induites sur les élections municipales ont suspendu les discussions sur le PEP qui reprendront dès que possible.

Le dossier loi sur l'eau sera complété en étroite collaboration avec le bureau d'étude SOTREC qui assiste la commune dans les problématiques hydrauliques et la DDT.

En 2021, l'équipe de maîtrise d'œuvre a avancé sur le PRO.

Le dossier de consultation des entreprises sera probablement entrepris fin 2022, en fonction de l'avancement de l'EPORA sur sa mission de maîtrise foncière.



En 2022, la maîtrise d'œuvre a été sollicitée à plusieurs reprises pour pouvoir répondre aux demandes des différents services de l'État. Ces demandes ont nécessité des ajustements du projet sur la partie paysagère, afin d'obtenir des avis favorables sur le projet.

Pour 2023, la maîtrise d'œuvre sera sollicitée pour la finalisation du dossier de réalisation. Ils seront également sollicités pour les échanges avec de possibles preneurs sur les tenements d'ores et déjà maîtrisés.

Le dossier de consultation des entreprises sera fait à l'été 2025, en fonction de l'avancement de l'EPORA sur sa mission de maîtrise foncière.

3.1.5 Procédures ZAC

Pour mémoire, procédure du dossier de création de ZAC Côte Granger :

- 01/09/2008 : initiative de la création de la ZAC, objectifs et lancement concertation préalable ;
- 11/02/2010 : mise en compatibilité des objectifs de ZAC avec le SCOT approuvé le 03/02/2010 ;
- 30/10/2013 : approbation bilan de concertation et dossier de création, création de la ZAC et définition du périmètre ;
- 13/12/2013 : extension du périmètre de ZAC pour amélioration de la circulation au carrefour de la voie du IIIème Millénaire et de la rue Jean Jaurès ;
- 03/11/2014 : réduction du périmètre de ZAC (substitution de la zone d'activité à l'entrée Ouest par une zone verte)
- 30/10/2017 : modification du périmètre de ZAC suite aux remarques de l'aménageur afin de diminuer l'impact financier du bilan prévisionnel.
- 19/11/2019 : modification du périmètre de ZAC

Le périmètre de ZAC tel que défini avant le lancement des études d'avant-projet n'était plus en adéquation avec le besoin réel des espaces utiles et nécessaires à la création de ces nouveaux aménagements. Il apparaissait essentiel de déterminer un périmètre de ZAC pertinent, conforme aux aménagements futurs et sécurisant également les différentes procédures, notamment celle de la DUP.

Le nouveau périmètre de ZAC est ajusté au niveau de la partie sud des parcelles cadastrées E450 et 452 (propriété SAPIN), intégrant le bâti (garages) à démolir car situé sur l'emprise des futurs aménagements de la voie du IIIème millénaire.

L'année 2024 a été consacrée à :

- ⇒ La poursuite des échanges avec Saint-Etienne Métropole pour le raccordement des eaux pluviales et des eaux usées aux réseaux existants.
- ⇒ Des échanges avec l'EPORA pour la libération des emprises foncières.
- ⇒ La finalisation de la rédaction du dossier de réalisation de la ZAC Côte Granger constitué par :
 - Le projet de programme des équipements publics
 - Le projet de programme des constructions à réaliser
 - Le bilan financier prévisionnel
- ⇒ La préparation du PRO/DCE pour lancer les travaux de maîtrise foncière.
- ⇒ L'engagement de discussions avec les intervenants de la promotion immobilière et les bailleurs sociaux pour la commercialisation de la ZAC.
- ⇒ **Le programme des équipements publics et le dossier de réalisation ont été approuvés par le conseil municipal de la commune de LORETTE en date du 05 novembre 2024.**

- ⇒ Le programme des équipements publics et le dossier de réalisation devraient être approuvés par SEM en 2025.

3.2 Dépenses réalisées en 2024

Les dépenses 2024 s'élèvent à **718 290 € HT** et se décomposent comme suit :

⇒ Apport en nature du foncier par la collectivité :	628 759 € HT
⇒ Honoraires (MOE, SPS, etc...) :	37 659 € HT
⇒ Intervention CAC :	776 € HT
⇒ Rémunération opérateur :	51 030 € HT
- Rémunération opérationnelle annuelle + indexation :	46 440 €
- Rémunération foncière :	4 590 €
⇒ Frais divers (annonce légale marché MOE) :	66 € HT

Le montant cumulé des dépenses liées à l'opération au 31/12/2024 s'élève à **1 165 965 € HT**.

3.3 Recettes réalisées en 2024

Les recettes 2024 s'élèvent à **664 137 € HT** et se décomposent comme suit :

⇒ Apport en nature du foncier par la collectivité :	628 759 € HT
⇒ Produits financiers :	35 377 € HT
⇒ Autres produits :	1 € HT

Le montant cumulé des recettes de l'opération au 31/12/2024 s'élève à **666 826 € HT**.

3.4 Financement de l'opération

Conformément à la convention d'avance de trésorerie et son avenant n° 1 du 09/11/2018, la commune a versé la somme de 500.000 € au titre de 2019 correspondant à un échelonnement du 2ème versement de l'année 2018 pour 150.000 € et 350.000 € prévu en 2019.

En 2020, l'avenant n° 2 à la convention d'avance pour les années 2020-2021 a été signé et approuvé par la collectivité (délibération n°2020-07-54).

En octobre 2020, la commune a versé la somme de 350 000€ conformément à la convention.

En octobre 2021, la commune a versé la somme de 350 000€ conformément à la convention.



Le tableau ci-dessous récapitule les avances versées conformément à l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie :

Phase 1	Avance	Montant	Échéance	Date virement à NOVIM
2018	350 000 €	100 000 €	09/04/2018	09/04/2018
		100 000 €	31/10/2018	26/11/2018
		150 000 €	31/01/2019	01/03/2019
2019	350 000 €	100 000 €	31/03/2019	28/03/2019
		250 000 €	30/09/2019	10/10/2019
2020	350 000 €	350 000 €	30/09/2020	05/10/2020
2021	350 000 €	100 000 €	31/05/2021	03/06/2021
		250 000 €	30/09/2021	05/10/2021
2022	350 000 €	0 €		Non demandée cf. CRACL au 31/12/2022
2023	350 000 €	0 €		
2024	350 000 €	100 000 €	31/05/2024	
		250 000 €	30/09/2024	
2025	350 000 €	100 000 €	31/05/2025	
		250 000 €	30/09/2025	
2026	350 000 €	100 000 €	31/05/2026	
		250 000 €	30/09/2026	
2027	350 000 €	100 000 €	31/05/2027	
		250 000 €	30/09/2027	
2028	350 000 €	100 000 €	31/05/2028	
		250 000 €	30/09/2028	
TOTAL	3 150 000 €			

En 2022, l'avance de trésorerie n'a pas été demandée par l'aménageur au vu de l'avancement opérationnel et de la trésorerie disponible.

En 2023 également, aucune avance n'a été demandée à la collectivité. Les versements reprendront en 2024 conformément à l'avenant n°3 approuvé lors de la validation du CRACL 2022.

En 2024, la commune a versé la somme de 350 000 € conformément à la convention.

3.5 Prévisionnel 2025

Les dépenses 2025 sont estimées à 2 697 403 € HT et se décomposent comme suit :

⇒ Etudes :	10 000 € HT
⇒ Acquisitions (en fonction de l'avancement d'EPORA) :	1 159 600 € HT
⇒ Frais d'acquisition	115 960 € HT
⇒ Travaux d'aménagement (si maîtrise foncière) :	1 260 000 € HT
⇒ Honoraires sur travaux (MOE) :	50 400 € HT
⇒ Frais financiers	0 € HT
⇒ Rémunération opérateur :	60 643 € HT
⇒ Frais divers :	25 000 € HT
⇒ Intervention commissaire aux comptes :	800 € HT
⇒ Frais de commercialisation :	10 000 € HT

⇒ Frais de communication :

5 000 € HT

Le financement 2025 sera assuré par la trésorerie de l'opération

Les recettes 2025 sont estimées à 191 520 € HT correspondant à la cession des lots A et B d'entrée de ZAC.

CONCLUSION

L'année 2022 a permis de débloquer la situation de la DUP au regard des blocages des différents services de l'État. Les nombreux échanges et réunions notamment avec le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ont permis d'obtenir des avis favorables sur le projet.

L'année 2023 a été consacrée à l'avancement des procédures réglementaires permettant de finaliser le dossier de réalisation de la ZAC.

L'année 2023 a également été consacrée à l'avancement des procédures pour la maîtrise foncière avec notamment la fin de l'enquête publique le 12 octobre 2023 et la remise des observations par le commissaire enquêteur

L'année 2024 a permis d'obtenir l'arrêté de DUP en date du 05 avril

L'année 2024 a également été consacrée à la création de la convention ORE entre la LPO et la commune de Lorette et d'actualiser les prix du suivi environnemental.

L'année 2024 a aussi permis de reprendre l'AVP, de réactualiser l'estimatif travaux, d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC, de faire le dossier de réalisation et de l'approuver par le conseil municipal.

Une consultation de travaux de défrichage et nettoyage du site a également été lancée en décembre 2024 afin de permettre une intervention sur site début 2025 avant la période de nidification.



ANNEXES

5.1 Plan d'aménagement AVP repris et mis à jour en 2024



5.2 Bilan financier au 31/12/2024

[Handwritten signature]



ZAC COTE GRANGER - Bilan au 31.12.2024

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL (en €, Hors Taxes)	Bilan Initial	Cumul au 31-12-2022	Réalisé en 2023	Cumul au 31-12-2023	2024	Cumul au 31-12-2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan à terme	Bilan Initial	Écart bilan Initial
PRODUITS comptabilisés HT														
Rachat ouvrages par la Collectivité	2 415 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 250 000 €	2 715 000 €	2 415 000 €	300 000 €
Participation d'équilibre versée par la Collectivité	1 348 881 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 623 888 €	1 623 888 €	1 348 881 €	274 007 €
Apport en nature foncier par la Collectivité	628 759 €	- €	- €	628 759 €	628 759 €	628 759 €	- €	- €	- €	- €	628 759 €	628 759 €	628 759 €	- €
Cessions des terrains	3 167 440 €	- €	- €	- €	- €	- €	191 520 €	963 825 €	327 605 €	1 030 380 €	1 440 000 €	3 212 950 €	3 212 950 €	791 275 €
Subventions	- €	2 689 €	2 689 €	2 689 €	35 377 €	38 066 €	- €	- €	- €	- €	- €	38 066 €	2 689 €	35 377 €
Autres produits	- €	7 €	1 €	1 €	1 €	1 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 €	- €	1 €
Total PRODUITS Comptabilisés HT	7 567 080 €	2 696 €	- €	2 696 €	664 137 €	666 835 €	191 520 €	963 825 €	327 605 €	2 545 380 €	4 313 888 €	9 009 035 €	7 608 276 €	1 400 661 €
CHARGES Comptabilisées HT														
Evidés	142 000 €	96 071 €	1 475 €	97 546 €	628 759 €	628 759 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	- €	132 546 €	142 000 €	9 454 €
Apport en nature foncier par la Collectivité	628 759 €	- €	- €	628 759 €	628 759 €	628 759 €	- €	- €	- €	- €	- €	628 759 €	628 759 €	- €
Acquisitions + indemnités	1 547 253 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 159 600 €	- €	- €	892 000 €	- €	2 051 600 €	1 547 253 €	504 347 €
Frais d'acquisition	397 368 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 159 600 €	- €	- €	89 200 €	- €	205 160 €	397 368 €	92 208 €
Archéologie préventive (0,687m³)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux d'aménagement	3 199 991 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 260 000 €	951 500 €	110 000 €	- €	1 989 722 €	4 311 222 €	3 248 336 €	1 062 886 €
Honoraires sur travaux (MOE, SPS, 9 %)	287 999 €	52 533 €	- €	52 533 €	37 493 €	90 026 €	50 000 €	71 420 €	4 400 €	24 786 €	79 585 €	282 641 €	287 999 €	23 608 €
Frais financiers (emprunts/signé de trésorerie)	185 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	48 572 €	- €	- €	148 778 €	185 000 €	20 222 €
Rémunération opérateur	666 632 €	236 499 €	49 857 €	286 057 €	51 036 €	337 097 €	60 643 €	58 104 €	39 374 €	89 530 €	67 648 €	732 043 €	664 672 €	47 371 €
Rémunération fixe indexée	560 772 €	223 460 €	29 557 €	253 013 €	46 440 €	319 453 €	45 440 €	40 870 €	47 710 €	51 817 €	48 804 €	- €	- €	- €
Rémunération forcenée	15 000 €	13 125 €	- €	13 125 €	4 396 €	17 521 €	7 500 €	5 703 €	11 465 €	37 313 €	48 839 €	- €	- €	- €
Rémunération consentis terrains	110 860 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 703 €	33 234 €	- €	- €	324 059 €	324 059 €	- €
Marge pour risques opérateur	324 059 €	- €	66 €	1 969 €	8 423 €	10 397 €	25 000 €	31 807 €	30 494 €	32 200 €	36 188 €	161 046 €	183 946 €	17 200 €
Frais divers (assurances, taxes foncières, entretien...)	174 068 €	1 750 €	990 €	2 250 €	776 €	3 026 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	7 026 €	10 281 €	3 235 €
Intervention CAC	9 781 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	26 200 €	9 781 €	16 419 €
Frais de communication	40 523 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 521 €	36 352 €	40 523 €	11 444 €
Frais de communication	37 647 €	7 321 €	- €	7 321 €	7 321 €	7 321 €	- €	- €	- €	- €	- €	23 221 €	37 647 €	- €
Total CHARGES Comptabilisées HT	7 567 079 €	396 078 €	51 598 €	447 676 €	726 652 €	1 174 228 €	2 697 883 €	1 198 891 €	370 802 €	1 161 076 €	2 539 381 €	9 077 401 €	7 608 276 €	1 469 025 €
Produits - Charges	0 €	399 388 €	51 598 €	444 988 €	62 516 €	507 522 €	2 505 883 €	224 988 €	34 988 €	1 404 384 €	1 778 527 €	8 382 €	0 €	778 527 €
TVA														
TVA sur recettes	4 799 €	- €	4 799 €	4 799 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 799 €
TVA récupérable sur dépenses	26 400 €	- €	395 €	26 795 €	7 677 €	34 482 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	68 952 €	68 952 €
Cumul déclarations TVA	39 513 €	- €	1 081 €	31 594 €	6 871 €	39 281 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	76 301 €	76 301 €
Situation TVA vis-à-vis l'étranger	715 €	- €	1 081 €	1 796 €	2 766 €	4 592 €	4 551 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 551 €	4 551 €
Total TVA	41 927 €	1 401 €	396 €	1 796 €	2 766 €	4 581 €	4 551 €	- €	- €	- €	- €	4 581 €	4 581 €	- €
FINANCEMENT														
Emprunt - phase 1	1 700 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 700 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 700 000 €	- €
Emprunt phase 1 - remboursement du capital	1 700 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	549 000 €	567 000 €	590 000 €	- €	- €	- €	- €
Emprunt - phase 2	400 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	400 000 €
Emprunt phase 2 - remboursement du capital	400 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avances Collectivité	3 150 000 €	- €	- €	1 400 000 €	350 000 €	1 750 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 685 000 €	3 150 000 €	3 150 000 €	1 750 000 €
Avances Collectivité - remboursement	3 150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avances Société	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total FINANCEMENT	5 850 000 €	1 400 000 €	- €	1 400 000 €	350 000 €	1 750 000 €	2 050 000 €	193 000 €	317 000 €	1 705 000 €	1 685 000 €	5 850 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €
TIEBS														
Clients/autres débiteurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avances des clients	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs/autres créanciers	13 458 €	- €	1 008 €	12 450 €	5 411 €	7 039 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	14 078 €	14 078 €
Fournisseurs Revenus Garantie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs Revenus Garantie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avances fourni., noc., consign.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total TIEBS	13 458 €	13 458 €	1 008 €	12 450 €	5 411 €	7 039 €	- €	- €	- €	- €	- €	14 078 €	14 078 €	14 078 €
Comptes d'attente et divers														
Comptes d'attente et divers	0 €	1 018 668 €	53 001 €	965 667 €	279 308 €	1 244 975 €	458 341 €	427 866 €	160 002 €	300 636 €	93 527 €	- €	- €	- €
Total Opérations	1 018 668 €	1 018 668 €	53 001 €	965 667 €	279 308 €	1 244 975 €	786 614 €	358 748 €	191 748 €	101 890 €	- 8 363 €	- €	- €	- €
Total Opérations Cumulées														
Flux Financier pour la Collectivité														
Avances	1 400 000 €	- €	- €	350 000 €	350 000 €	1 700 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 685 000 €	3 150 000 €	3 150 000 €	1 685 000 €
Remboursement avances	- €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rachat ouvrages par la Collectivité en HT	- €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TVA sur rachat ouvrages par la Collectivité	- €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ICFVA	- €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Participation équilibre	- €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total Flux Financier pour la Collectivité	1 400 000 €	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	246 060 €

Flux Financier pour la Collectivité

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Avances	1 400 000 €	- €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 685 000 €	3 150 000 €
Remboursement avances	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rachat ouvrages par la Collectivité en HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TVA sur rachat ouvrages par la Collectivité	- €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ICFVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Participation équilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total Flux Financier pour la Collectivité	1 400 000 €	- €	350 000 €	1 685 000 €	3 150 000 €				

(Handwritten signature and initials)



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-53- MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE À SON RETRAIT DE DÉLÉGATION

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-52

1/2

2025-06-53- MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE À SON RETRAIT DE DÉLÉGATION

Madame Evelyne ORIOL a été élue 1^{ère} adjointe au Maire lors de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2023.

Conformément à l'article L 2122-18 du CGCT, elle a reçu délégation par arrêtés de fonction et de signature du 13 mai 2025 dans le domaine des finances et du personnel municipal.

Par arrêté n°2025-122 du 2 juin 2025, ses délégations lui ont été retirées.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 2122-18 du CGCT, « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Cette délibération n'est ni une décision de nature électorale, ni une nomination ou une présentation au sens de l'article L. 2121-21 du CGCT, pour lesquelles le scrutin secret est obligatoire. Les conseillers municipaux doivent donc se prononcer sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions selon les modalités générales prévues à l'article L. 2121-21 du CGCT, c'est-à-dire par un vote au scrutin public.

Monsieur le Maire vous propose de décider de ne pas maintenir Madame Evelyne ORIOL dans ses fonctions d'Adjointe au Maire de Lorette.

Monsieur le Maire propose que le vote soit effectué à bulletins secrets. Il précise que 30% minimum des membres présents de l'assemblée doivent accepter cette proposition pour que le vote à bulletins secrets soit permis. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Pour : 7 votes

Contre : 17 votes

Nul : 1 vote

Blanc : 1 vote

Abstention : 1 vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 18 juin 2025

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle**



VILLE
DE

LORETTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-54- APPROBATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-54

2025-06-54- APPROBATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS

Monsieur le Maire vous rappelle que les élus (Maire, Adjointes et Conseillers) peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire dans les conditions définies par le Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice effectif de leurs fonctions. Bien que les fonctions électives soient gratuites (articles L2123-17 et L5212-7 du CGCT), le statut de l'élu prévoit le versement d'indemnités de fonctions aux titulaires de certains mandats. Ces indemnités visent à « compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens ». Une circulaire du 15 avril 1992 indique que l'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ».

Monsieur le Maire vous précise que pour les adjoints et conseillers, ce régime indemnitaire est attribué en contrepartie d'une délégation de fonction consentie par le Maire ou en cas de suppléance de celui-ci.

Monsieur Le Maire vous fait part, par ailleurs, que les indemnités maximales, servies au Maire et aux Adjointes, constituent l'enveloppe indemnitaire maximale qui peut ensuite être répartie entre le Maire, les adjoints et les conseillers titulaires d'une délégation.

Monsieur le Maire vous indique que pour la Commune, cette enveloppe indemnitaire correspond, pour le Maire et 8 adjoints, à 231 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit, actuellement l'indice brut 1027.

Monsieur le Maire vous informe que, dès l'instant où l'adjoint n'exerce plus effectivement ses fonctions (en cas de retrait de la délégation ou de réduction du nombre d'adjoints), le niveau de l'enveloppe indemnitaire globale diminue puisque son indemnité est soustraite du montant total de l'enveloppe. L'enveloppe à répartir ne pouvant pas prendre en compte les postes d'adjoints non pourvus ou les adjoints non titulaires d'une délégation de fonctions (réponse ministérielle à QE n° 21217 publiée dans le JO Sénat du 6 mai 2021, page 2982), le montant des indemnités de fonction des autres élus est donc impacté à la baisse.

Dans la situation actuelle (7 adjoints ou 8 adjoints dont 1 sans délégation – en fonction du vote des délibérations précédentes), l'enveloppe indemnitaire est désormais fixée à 209% du traitement correspondant à l'indice brut terminal.

Monsieur Le Maire vous rappelle également que ces indemnités sont encadrées et ne peuvent pas être supérieures à :

- 55 % de l'indice de référence pour le Maire ;
- 22 % de l'indice de référence pour un Adjoint ;
- 6 % de l'indice de référence pour un Conseiller.

Par conséquent, au regard de l'importance des délégations de fonctions consenties aux Adjointes et à certains Conseillers, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De fixer pour toute la durée de ce mandat, le régime indemnitaire des élus de la manière suivante :

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-54




- Pour le Maire : 49,68 % du terme de référence,
- Pour le 2ème au 6ème adjoint : 19,08 % du terme de référence,
- Pour le 7ème et le 8ème adjoint : 11,58 % du terme de référence,
- Pour chacun des 6 Conseillers délégués : 5,82 % du terme de référence.

Le terme de référence est l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- 2) De prévoir le versement de ces indemnités à compter du 18 juin 2025 ;
- 3) D'appliquer systématiquement les augmentations qui pourraient intervenir à l'avenir en raison de la modification de l'indice 100 de la fonction publique ;
- 4) D'imputer la dépense correspondante au budget général de la commune.

**RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES ALLOUÉES
MENSUELLEMENT AUX ÉLUS (VALEUR AU 13/06/2025)**

Fonction	Nom/Prénom	Taux de référence	Montant brut mensuel
MAIRE	TARDY Gérard	49,68 %	2 042, 11 €
Adjoint	PAYRE Jean-Sébastien	19,08 %	784, 29 €
Adjointe	BONNARD Joëlle	19,08 %	784, 29 €
Adjoint	SEGUIN Joseph	19,08 %	784, 29 €
Adjointe	KERGOT Virginie	19,08 %	784, 29 €
Adjoint	RAIA Gilles	19,08 %	784, 29 €
Adjointe	FAUCOUIT Marie-Claire	11,58 %	476, 00 €
Adjoint	POINAS Christophe	11,58 %	476, 00 €
Conseillère déléguée	CELIBERT Marcelle	5,82 %	239, 23 €
Conseiller délégué	PORTALLIER Lionnel	5,82 %	239, 23 €
Conseillère déléguée	BOUDIAF Saïda	5,82 %	239, 23 €
Conseiller délégué	D'ANNA Vincent	5,82 %	239, 23 €
Conseillère déléguée	FAYELLE Chantal	5,82 %	239, 23 €
Conseiller délégué	LETO Francesco	5,82 %	239, 23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

20 Abstentions :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME

FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LUMIA Michel (pouvoir à M. PAYRE Jean-Sébastien), MME PELARDY Patricia (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME AMERI Christine), MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick (pouvoir à M. D'ANNA Vincent), M. SEGUIN Joseph, MME VERGNAUD Evelyne.

4 votes « CONTRE » : M. Dominique DECOT (pouvoir de M. LEQUEUX Julien), M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mme Celibert", written over a faint circular stamp.



VILLE
DE

LORETTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-55- DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ELUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE – AVENANT N°1

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-55

1/3

2025-06-55- DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ELUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE - AVENANT N°1

Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l'élu local est paru au journal officiel du 7 décembre 2022.

Il impose, à partir du 1^{er} juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue pour les élus, par délibération.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue exerce ses missions en toute indépendance et impartialité.

Par délibération n°2023-06-21/08 du 21 juin 2023, les membres du conseil d'administration du CDG 42 ont validé l'adhésion à la convention inter-centres de gestion « Gestion commune de la fonction de référent déontologue » de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Par délibération n°2023-07-85 en date du 25 juillet 2023, le Conseil Municipal avait adhéré à l'unanimité à cette convention.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Loire propose aux collectivités et établissements publics du département une solution mutualisée, apportée par un tiers indépendant, de nature à répondre aux exigences de professionnalisme, de rigueur, d'impartialité et d'indépendance que requiert cette fonction.

A ce jour, afin de bénéficier de ce service la collectivité s'engage à verser au CDG42 une adhésion annuelle fixée à 10 € par élu.

Afin qu'un élu ne soit pas facturé plusieurs fois pour l'ensemble de ses mandats, il avait été convenu que dès lors que la commune adhère au service, cet élu « n'était pas refacturé » aux autres établissements dans lequel il a un mandat et qui bénéficie(nt) également du service (par exemple, l'intercommunalité dont est membre la commune).

Cette décision qui avait vocation à réduire le coût pour chaque élu – un élu n'étant concerné que par un paiement tout en disposant potentiellement d'autres mandats – n'offre pas une très grande lisibilité, certaines structures étant amenées à payer seulement pour une partie de ses élus.

Ce travail de croisement des données a pu également source d'erreur pour le Centre de Gestion de la Loire ; et doit être retravaillé dès lors que la composition d'une assemblée est modifiée ou que l'adhésion d'une collectivité, d'un établissement intervient.

Les administrateurs du CDG42, ont validé au cours de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération n°2025-11-03/05 du 11 mars 2025) qu'il était pertinent de simplifier le mode de tarification en le faisant reposer sur l'application d'un forfait en fonction du nombre d'élus, comme suit :

NOMBRE D'ELUS	FORFAIT
Inférieur ou égal à 11	50 €
12 à 19	150 €
20 à 27	200 €
29 à 33	250 €
35 à 39	300 €
40 à 60	350 €
61 à 99	400 €
100 et +	450 €

Il a également été validé que les CCAS, dont les assemblées délibérantes sont composées, en partie, des élus de la commune, soient exonérés de ce forfait.

Pour les collectivités et établissements adhérents à cette mission d'assistance et de conseil, la facturation émise par le CDG42 pour l'année 2024 et suivantes sera établie sur ce nouveau forfait.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** De maintenir en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;
- 2)** De fixer les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à l'avenant n°1 à la convention jointe ;
- 3)** De l'autoriser à signer l'avenant à la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

Entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire,
ci-après dénommé « CDG42 »,
représenté par son Président, Monsieur Yves Nicolin,
agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 juin
2023
d'une part,

et

....., ci-après dénommée « Collectivité »,
représentée par M/Mme
agissant en cette qualité conformément à la délibération en date du
d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif
au référent déontologue de l'élu local,

Vu la délibération n°2023-06-21/08 du 21 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG42,

Vu la convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil relatif au référent déontologue de
l'élu local en date du

Il est préalablement exposé :

Les parties ont conclu une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil du référent
déontologue de l'élu local en date du

Pour des raisons fonctionnelles, il a été décidé de modifier la Convention comme suit :

Article 1 – Modification de l'article 5 « conditions financières »

A compter du 1er avril 2025, l'article 5 de la Convention est intégralement remplacé par ce qui suit :

La collectivité s'engage, pour pouvoir bénéficier de ce service, à verser au CDG42 une adhésion
annuelle fixée en fonction du nombre d'élu au sein de la collectivité/établissement public, déterminé ci-
dessous :



NOMBRE D'ELUS	FORFAIT
Inférieur ou égal à 11	50€
12 à 19	150€
20 à 27	200€
29 à 33	250€
35 à 39	300€
40 à 60	350€
61 à 99	400€
100 et +	450€

Exception :

Les Centres Communaux d'Action Sociale, dont les assemblées délibérantes sont composées des élus de la commune, sont exonérés de ce forfait.

Lorsque le référent déontologue est saisi :

- Si la saisine est jugée irrecevable, aucune tarification n'est appliquée
- Si la saisine est jugée recevable et que le référent déontologue a émis son avis, celui-ci est rémunéré, conformément aux barèmes en vigueur sur la base de 80 €.

Le CDG42 se charge du versement au référent déontologue des sommes correspondantes au nombre de saisines recevables sur la base d'un justificatif.

Le CDG42 procède à l'établissement des titres de recettes correspondants auprès des collectivités adhérentes concernées.

Ces conditions financières sont susceptibles d'être actualisées annuellement par le Conseil d'administration du CDG42, en fonction notamment de l'évolution du barème fixé par décret, pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant. Cette actualisation fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 2 – Les autres clauses de la convention demeurent inchangées

Toutes les autres clauses de la Convention demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Les Parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la Convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Saint-Etienne, le

A, le

Pour le Centre de gestion de la Loire,

Pour la collectivité

Le Président du CDG

Le Maire/Président,

M. Yves NICOLIN
Maire de Roanne
Président de Roannais Agglomération



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-56- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick, M. TARDY Gérard (au moment du vote).

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 18/06/2025

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-56

1/19

2025-06-56- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU, la délibération en date du 3 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 17 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2

VU, la délibération en date du 5 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°3

VU, la délibération en date du 17 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°4

VU, la délibération en date du 14 janvier 2025 approuvant la décision modificative n°5

VU, les conditions d'exécution du budget 2024.

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget général fait ressortir les résultats suivants :



LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		486 630, 42 €
Opérations de l'exercice	5 725 270, 34 €	5 659 341, 44 €
Totaux	5 725 270, 34 €	6 145 971, 86 €
Résultats de clôture		420 701, 52 €
TOTAUX CUMULES	5 725 270, 34 €	6 145 971, 86 €
RESULTATS DEFINITIFS		420 701, 52 €
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 118, 54 €	
Opérations de l'exercice	2 497 389, 51 €	3 098 923, 78 €
Totaux	2 500 508, 05 €	3 098 923, 78 €
Résultats de clôture		598 415, 73 €
Restes à réaliser	388 295, 25 €	207 036, 00 €
TOTAUX CUMULES	2 888 803, 29 €	3 305 959, 78 €
RESULTATS DEFINITIFS		417 156, 49 €
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 118, 54 €	486 630, 42 €
Opérations de l'exercice	8 222 659, 85 €	8 758 265, 22 €
Totaux	8 225 778, 39 €	9 244 895, 64 €
Résultats de clôture		1 019 117, 25 €
Restes à réaliser	388 295, 24 €	207 036, 00 €
TOTAUX CUMULES	8 614 073, 63 €	9 451 931, 64 €
RESULTATS DEFINITIFS		837 858, 01 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, désapprouve le Compte Financier Unique 2024 du budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

19 votes « CONTRE » : MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PELARDY Patricia (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME AMERI Christine), MME ORIOL Evelyne, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIJA Gilles, M. RICCI Patrick (pouvoir à M. D'ANNA Vincent), M. SEGUIN Joseph.

1 Abstention : MME VERGNAUD Evelyne.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

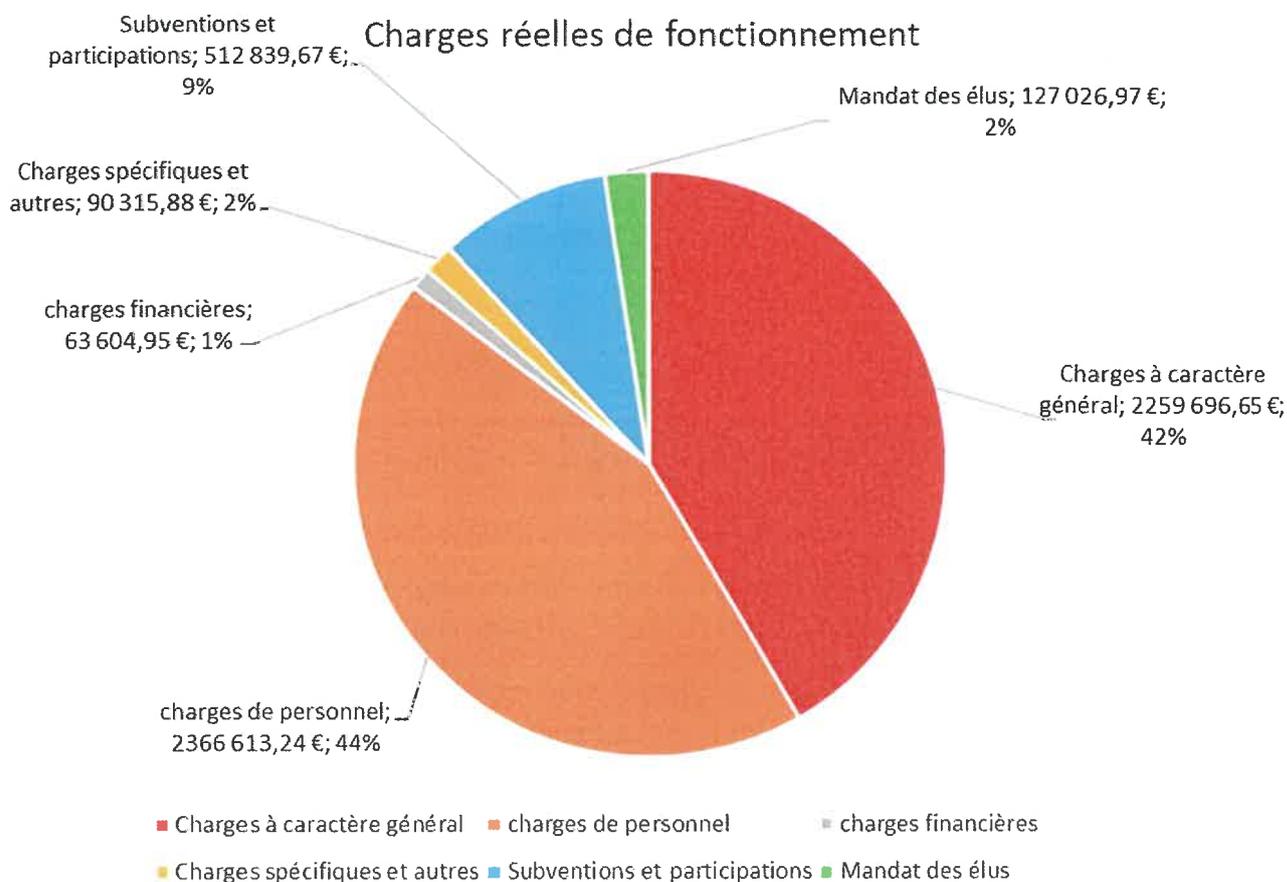
NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE FINANCIER DU BUDGET GENERAL 2024

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2021	4 187 106 €	- 0,7 %
2022	4 613 075 €	+ 10,2%
2023	5 026 509 €	+9,0%
2024	5 420 097 €	+7,3%

Depuis 2022, elles progressent de manière très sensible. Ces hausses sont liées à une inflation galopante impactant tous les postes de dépenses, à une augmentation du coût du travail et à des choix politiques (notamment renforcement de la Police Municipale et augmentation très forte du nombre d'enfants accueillis à la cantine scolaire).



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2021	1 716 413,59 €	- 6,0 %
2022	1 915 687,68 €	+ 11,6%
2023	2 162 370,56 €	+ 12,8%
2024	2 259 696,65 €	+4,5%

L'exercice 2021 a été marqué par une très forte baisse des dépenses des charges à caractère général, après une baisse déjà marquée en 2020. Ce phénomène s'expliquait par les conséquences de la crise sanitaire et comme les années précédentes par la volonté constante de l'équipe municipale, d'effectuer toutes les économies possibles sur les charges de fonctionnement. En 2022, la forte hausse est due à la fois à la reprise des activités avec la fin de la crise sanitaire (spectacle, périscolaire et cantine) et au début de l'explosion du taux d'inflation. L'année 2023 a connu de nouveau une forte hausse des charges à caractère général. La hausse était dû pour près de 58% à celles des seules énergies (+143 204 € par rapport à 2022). Pour 2024, l'augmentation des charges à caractère général est mieux maîtrisée (+45 274 € uniquement pour les prestations Pôle Jeunesse / Achat repas cantine).

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Exercice	Montant	Evolution
2021	1 822 397,31 €	+4,9 %
2022	1 940 756,72 €	+ 6,5%
2023	2 173 106,75 €	+12,0%
2024	2 366 613,24 €	+8,9%

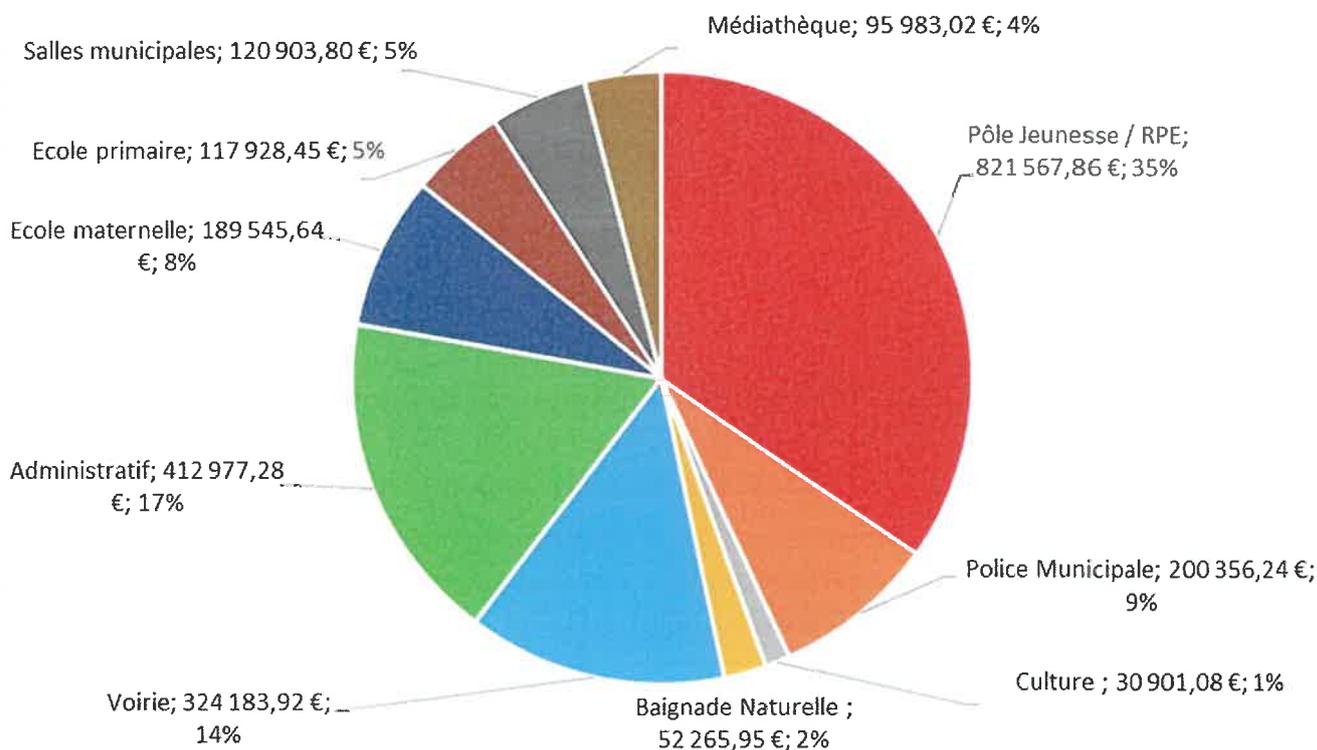
En 2022, la hausse sensible est due à la fois à la reprise d'une activité normale, de l'augmentation du point d'indice et du régime indemnitaire servie aux agents de la commune.

En 2023, une hausse très forte est constatée avec l'augmentation du nombre d'agents notamment au Pôle Jeunesse (+ 83 570 €) marquée par l'augmentation sensible de la fréquentation de la cantine scolaire, et à la Police Municipale (+ 74 887 €), au service Administratif avec la création d'un poste et d'un alternant pour le Numérique (+59 219 €). Une augmentation générale de 1,5 % du point d'indice a été instaurée par l'Etat dès juillet 2023 à chacun des agents communaux.

En 2024, la forte hausse est essentiellement liée à celle du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+5 points) et de la revalorisation des bas salaires (+2% au 1^{er} novembre 2024). Cette augmentation touche avant tout le service Culture (1 poste à temps plein à compter de juin 2024) et le Pôle Jeunesse en lien avec la poursuite de l'augmentation très sensible de la fréquentation de la cantine scolaire et la réorganisation du service. Les charges du

Pôle Jeunesse avec la cantine augmentent de + 115 403, 65 € (cela correspond à près de 60% de la hausse du poste 012).

Charges de personnel par secteur



Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

Exercice	Montant	Evolution
2021	120 269, 10 €	+1,2 %
2022	122 441, 18 €	+ 1,8 %
2023	123 632, 09 €	+1,0 %
2024	127 026, 97 €	+2,7%

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 65311), les frais de missions (article 65312), les cotisations (articles 65313 et 65314) et les frais de formation (article 65315). L'évolution de ces dépenses n'est pas significative. En 2024, la légère hausse est liée exclusivement à l'augmentation du point d'indice servant au calcul du montant des indemnités.

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

Exercice	Montant	Evolution
2021	450 328, 46 €	- 1,4 %
2022	571 772, 31 €	+ 27,0 %
2023	506 139, 01 €	- 11,5 %
2024	512 839, 67 €	+1,3%

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65561). Cette participation a été adoptée par délibération concordante des deux collectivités qui le composent.
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 65736211).
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier ;
- *Au budget annexe des établissements loretois* (article 657341). Ce budget connaît un déficit de fonctionnement qu'il convient de combler par une subvention du budget général.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 65748).

La baisse du montant réalisé au chapitre 65 en 2023 est due au non-versement d'une subvention d'équilibre au budget communal annexe des établissements loretois.

Les charges spécifiques et divers

Exercice	Montant	Evolution
2021	13 908, 69 €	- 20,6 %
2022	13 278, 84 €	- 4,5%
2023	14 918, 71 €	+ 12,4 %
2024	90 315, 88 €	+505,4%

Ces charges sont notamment constituées :

- De « frais secours et dots » (article 65131 et 65138) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac, participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.

- Du chapitre 67 – charges spécifiques (annulation de mandat). La notion de charges exceptionnelles a disparu en 2024.
- Du chapitre 68 – dotation aux amortissements

Ces dépenses sont relativement faibles et plutôt stables dans le temps. En 2024, elles augmentent très fortement pour l'article 673 pour l'annulation de titres émis dans le dossier CUOQ (+73 304, 55 €) et la création de dotations pour risque sur loyers (+12 146 €).

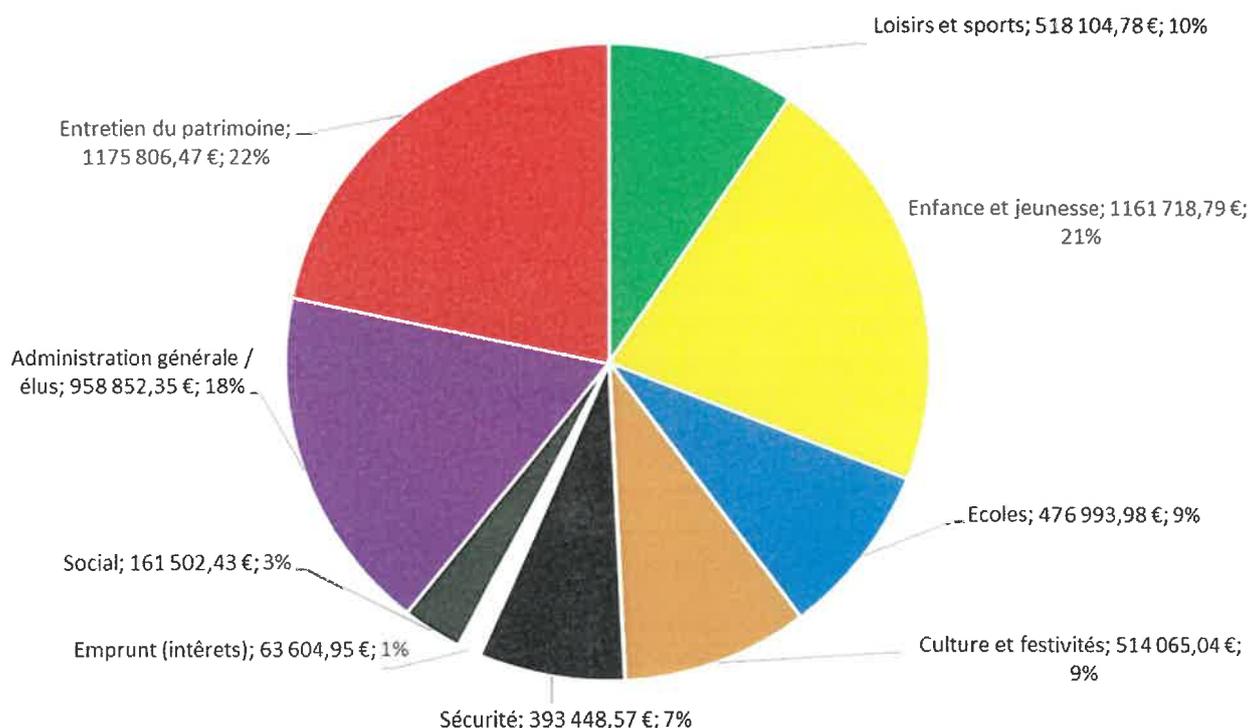
Les opérations d'ordre (non réelles)

Exercice	Montant Opérations Patrimoniales	Montant Dotation aux amortissements
2021	290 413, 66 €	198 054, 40 €
2022	10 000, 00 €	244 079, 05 €
2023	2 000, 00 €	228 436, 62 €
2024	15 682, 22 €	289 490, 52 €

Ces dépenses s'équilibrent en recettes (au 040).

Les dépenses de fonctionnement par fonction (dépenses réelles uniquement)

Dépenses réelles de fonctionnement par compétence



Entre 2023 et 2024, le bloc « Enfance et Jeunesse » passe de 19 à 21%, les blocs « Entretien du Patrimoine » et « écoles » baissent d'un point chacun. Les autres domaines demeurent stables.

Les recettes de fonctionnement

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2021	5 122 517, 16 €	- 0,9 %
2022	5 235 482, 63 €	+ 2, 2%
2023	5 385 923, 74 €	+ 2, 8%
2024	5 651 767, 74 €	+4, 9%

Exercice	Recettes réelles (hors cession)	Evolution
2021	4 899 517, 16 €	-0,4 %
2022	5 225 482, 63 €	+ 6, 7%
2023	5 383 923, 74 €	+3, 0%
2024	5 636 085, 28 €	+4,7%

Les produits en atténuation de charges

Exercice	Montant	Evolution
2021	17 614, 93 €	-27,6 %
2022	34 907, 54 €	+ 98, 2%
2023	62 734, 01 €	+ 79, 7%
2024	47 374, 51 €	-24,5 %

Ces recettes correspondent à des remboursements par la sécurité sociale pour des agents contractuels ou titulaires (-28h) en arrêt maladie. L'évolution est liée à l'absentéisme de ces personnels et à la prise récente en charge d'un agent exerçant une activité syndicale depuis 2022 et jusque mi 2024 (expliquant la baisse de 2024).

Les produits des services

Exercice	Montant	Evolution
2021	206 338, 87 €	-38,4 %
2022	427 982, 14 €	+ 107, 4%
2023	367 401, 84 €	- 14, 2%
2024	378 461, 47 €	+3,0%



Ces recettes correspondent aux produits versés par les usagers des services publics municipaux.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires et lors du vote du budget primitif.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cimetière	9 832 €	18 814 €	7 421 €	14 458 €	15 205 €	9 782 €	9 782 €
Domaine public	4 064 €	4 635 €	5 040 €	3 798 €	3 822 €	7 076 €	7 076 €
Saison culturelle	97 505 €	50 618 €	6 065 €	57 564 €	64 243 €	74 790 €	74 790 €
Médiathèque	2 219 €	1 270 €	1 983 €	1 901 €	1 531 €	1 428 €	1 428 €
Baignade Naturelle	182 021 €	156 918 €	44 290 €	191 098 €	119 936 €	91 300 €	0 €
Périscolaire / ALSH	80 051 €	52 475 €	60 323 €	74 491 €	81 060 €	92 740 €	92 740 €
Cantine	64 578 €	41 608 €	67 417 €	75 671 €	72 079 €	92 345 €	92 345 €
Total	440 270 €	326 338 €	192 539 €	418 981 €	357 876 €	369 461 €	278 161 €

Les produits des immeubles et autres produits de gestion

Exercice	Montant	Evolution
2021	84 229, 21 €	+36,3 %
2022	65 518, 99 €	- 22,2%
2023	64 517, 60 €	- 1,5%
2024	170 363, 50 €	+ 164,1%

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville.

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

A l'article 7588, s'agrège notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant.

Le niveau de 2021 était particulièrement élevé grâce au remboursement de frais d'agence (pour 8 000 €) et de récupération de charges sur l'exercice précédent.

Attention : à compter de 2024, s'y ajoutent des frais « autres » intégrant notamment les produits d'assurance (faussant de fait les comparatifs) imputés auparavant au chapitre 77 (produits exceptionnels). En 2024, la Commune a touché les produits d'assurance (acompte) suite aux dégâts dus à la grêle en 2022.

Les produits des impôts et des taxes

Exercice	Montant	Evolution
2021	3 482 704,32 €	+1,27 %
2022	3 548 867,15 €	+ 1,90%
2023	3 728 554,89 €	+ 5,06%
2024	3 813 594,42 €	+2,28%

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires et du vote du budget.

L'augmentation du produit est due à celle du produit de la taxe foncière (seule augmentation des bases et revalorisation des valeurs locatives décidées par l'Etat puisque la Commune a décidé de maintenir les taux communaux en 2024).

Les dotations et participations

	Montant	Evolution
2021	1 088 894,85 €	+5,8 %
2022	1 122 915,77 €	+ 3,1%
2023	1 139 586,24 €	+ 1,5%
2024	1 205 734,47 €	+5,8%

Une légère baisse du montant des dotations est constatée depuis plusieurs années, et notamment celles servies par l'Etat. Mais depuis 2021, elles augmentent avec les compensations versées en contrepartie d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

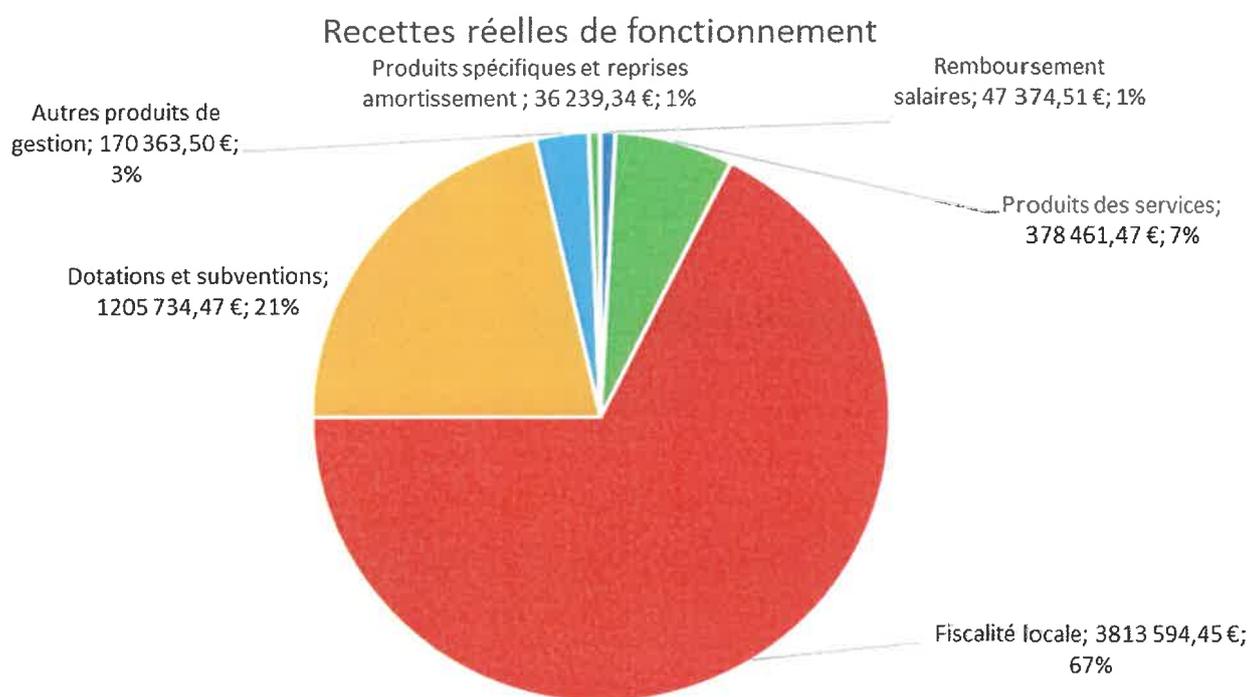
La Commune a touché le filet de sécurité Electricité en 2024 (37 000 € environ) et une dotation de recensement (9 000 €), ce qui explique en très grande partie l'augmentation constatée en 2024 ;

Les produits exceptionnels

Exercice	Recettes exceptionnelles	Recettes hors cession
2021	242 734,98 €	12 734,98 €
2022	35 291,04 €	25 291,04 €
2023	23 129,16 €	21 129,16 €

La Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Il peut s'agir des produits des cessions d'immeubles, des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées. Il convient de distinguer les cessions d'immeubles pour mieux comprendre l'évolution de ces dépenses.

Depuis 2024, ces produits n'existent plus.



Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles et en cours aux chapitres 21 et 23
- Les autres immobilisations financières au chapitre 27
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2021	9 265, 20 €	-74,6 %
2022	1 945, 20 €	- 79,0%
2023	8 750, 00 €	+349, 9%
2024	1 730, 33 €	-80,2%

Deux dépenses ont été constatées en 2024 sur ce chapitre :

- Acquisition d'un antivirus (Firewall) pour le Pôle Jeunesse : 1 417, 20 €
- Acquisition du Pack Office pour le service Culture : 313, 13 €

Subventions d'équipement (chapitre 204)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2021	383 546, 25 €	+3295,0 %
2022	9 801, 06 €	- 97,4%
2023	17 066, 56 €	+ 74,1%
2024	20 455, 63 €	+19,9%

Deux natures de dépenses sont constatées en 2024 sur ce chapitre :

- Participation financière à la Commune de la Grand-Croix (gymnase Soulier) : 10 790, 98 €
- Opération Dossier Façades : 9 664, 75 €

Immobilisations corporelles (chapitres 21 et 23) - hors RAR

Exercice	Montant	Evolution
2021	1 367 608, 10 €	+42,2 %
2022	1 100 072, 16 €	- 19, 6%
2023	1 404 238, 20 €	+ 27,6%
2024	2 184 704, 99 €	+ 55, 6%

	Dépenses TTC
Aménagement Médiathèque (exercice 2024)	340 065,95 €
Construction d'un restaurant scolaire (exercice 2024)	720 695,63 €
Construction d'un théâtre (Exercice 2024)	348 522,93 €
Rénovation du Kiosque	25 397,04 €
Modification alimentation jardin filtrant Baignade	7 614,00 €
Grillage Baignade Naturelle	1 171,15 €
Carport Baignade Naturelle	41 966,64 €
Canalisation Blondières	21 000,00 €
Château d'eau Diagnostic	1 545,00 €
Chauffe frites Ecole Marie Curie	474,00 €
Changement conduite eau Ecole Marie Curie	5 760,00 €
Interphone école Marie Curie	21 128,26 €
Lave-linge école Marie Curie + Pôle Jeunesse	1 908,00 €
Tableaux école Marie Curie	1 380,56 €
Stores Crèche	3 445,10 €
Enceinte et cuisinière Pole Jeunesse	388,00 €
Eclairage public	10 308,00 €
Aspire feuille sur véhicule	4 776,00 €
Aspirateur eau poussière	203,70 €
Tondeuse thermique	1 290,00 €
Chariot de voirie	394,80 €
Mobilier Centre Technique Municipal	133,50 €
Achat Matériel informatique (ordinateurs et imprimantes)	10 169,72 €
Achat cinémomètre Police Municipale	5 038,80 €
Caméra piétons Police Municipale	3 168,12 €
Outil verbalisation Police Municipale	654,00 €
Extension Local Pétanque (solde)	5 352,60 €
Divers travaux voirie	32 791,92 €
Frais notaires (jardins et terrains divers)	2 762,23 €
Placette Font Flora	18 356,40 €
Aménagement Parc Aragon	3 250,04 €
Candélabre endommagé	5 508,00 €
Clôture Ecluse endommagé	2 988,00 €
Terrain Basket	14 998,08 €
Tables chaises salle des fêtes	1 982,40 €
Chauffe-eau salle des fêtes	1 368,00 €
Caméras de vidéoprotection	17 839,10 €
Travaux rue des Crêts	116 108,82 €
Démolition 82 rue Jean Jaurès	9 400,50 €
Etanchéité Toiture Pole Jeunesse	23 400,00 €
Avance de trésorerie NOVIM	350 000,00 €
Total	2 184 704,99 €



Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-56

15/19

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2021	660 085,79 €	+83,2 %
2022	2 791 580,61 €	+ 322,91 %
2023	852 347,81 €	- 69,47 %
2024	2 793 750,18 €	+ 227,78%

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

Le produit est versé sur l'exercice N+1 sur la base des seules opérations d'investissement éligibles (taux de 16,404%)

Exercice	Recettes FCTVA	Evolution
2021	92 520,71 €	-31,8 %
2022	131 674,72 €	+ 42,3%
2023	169 027,94 €	+ 28,4%
2024	124 868,27 €	- 26,1%

La taxe d'aménagement

Le produit est perçu sur l'exercice N+1 ou N+2 à partir de la date du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

Exercice	Recettes TA	Evolution
2021	162 536,41 €	-7,4 %
2022	154 929,30 €	- 4,6%
2023	101 377,15 €	-34,6%
2024	94 185,78 €	-7,1%



Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	SEM	Autres
2018	34 720,00 €				
2019	73 085,88 €	30 000,00 €	80 000,00 €	65 959,97 €	15 391,01 €
2020	18 872,44 €				27 717,99 €
2021	6 942,00 €				19 932,00 €
2022	14 424,90 €	103 000,00 €	80 000,00 €		20 700,00 €
2023	368 976,00 €	20 513,00 €	8 898,00 €	123 628,92 €	57 011,80 €
2024	54 274,00 €	11 664,75 €	0,00 €	1 500 000 €	3 200,00 €

La Commune a touché en 2024 :

- Une subvention DETR 2024 - Acompte 30% Restaurant scolaire : 54 274 €
- Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes : 11 664,75 € pour la mise en place de la vidéoprotection (porte Est)
- Une subvention de la Métropole: 50% du reste à charge des travaux Médiathèque/Restaurant (298 424,14 €), du Théâtre (1 077 946,95 €) et du Parc Aragon (123 628,91 €).
- Mécénat d'entreprises et parrainage- 3 200 € Canal de Zacharie

Le recours à l'emprunt

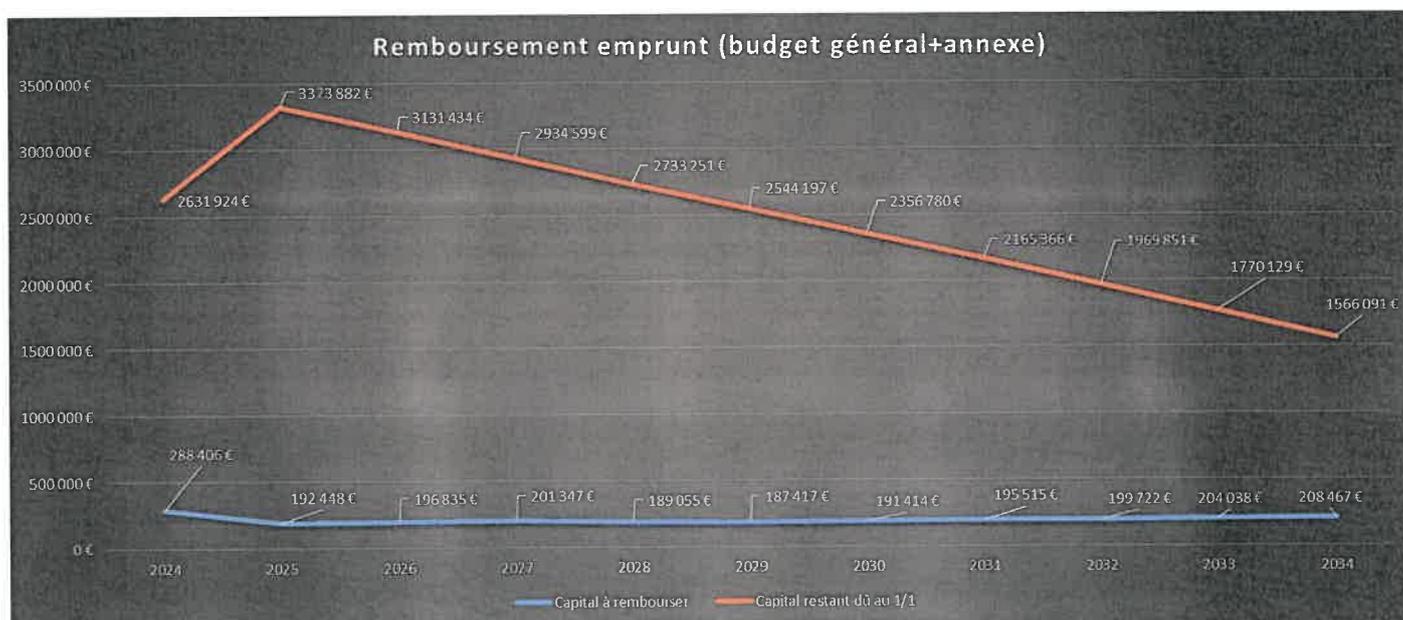
La Ville a eu recours à l'emprunt. 1 000 000 € a été emprunté.



Focus sur l'encours de la dette

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRUNTS 2025

BUDGET	N°EMPRUNT	Objet du prêt	Etablissement prêteur	Montant emprunté	date première échéance	Capital restant dû au 01/01/2025	montant de l'annuité 2025		TOTAL	dernière échéance	
							Capital restant dû au 31/12/2025	capital			intérêt
	1-2018 (N°1669207)	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	100 000 €	15/07/2018	70 889,58 €	66 140,26 €	4 749,32 €	1 092,00 €	5 841,32 €	15/04/2038
	2-2018 (N°1669198)	BAIGNADE NATURELLE EQUIPEMENT	Crédit Agricole Loire Haute Loire	300 000 €	15/07/2018	212 668,75 €	198 420,81 €	14 247,94 €	3 276,02 €	17 523,96 €	15/04/2038
	3-2018 (N°1669201)	CANAL ZACHARIE ET SON ECLUSE	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200 000 €	15/07/2018	141 779,16 €	132 280,53 €	9 498,63 €	2 184,01 €	11 682,64 €	15/04/2038
	4-2018 (N°1669194)	CENTRE TECHNIQUE VOIRIE CONSTR.	Crédit Agricole Loire Haute Loire	400 000 €	15/07/2018	283 558,34 €	264 561,10 €	18 997,24 €	4 368,04 €	23 365,28 €	15/04/2038
	5-2018 (1817295)	ZAC COTE GRANGER	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2019	366 181,29 €	342 621,19 €	23 560,10 €	5 646,54 €	29 206,64 €	15/11/2038
	6-2018 (1817290)	AMENAGEMENT S DIVERS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2019	366 181,29 €	342 621,19 €	23 560,10 €	5 646,54 €	29 206,64 €	15/11/2038
	00002852-2022)	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	770 000 €	10/09/2022	687 723,25 €	653 799,48 €	33 923,77 €	11 745,83 €	45 669,60 €	10/06/2042
	3412341-0	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	1 000 000 €	10/06/2024	980 531,49 €	946 107,97 €	34 423,52 €	37 726,24 €	72 149,76 €	10/06/2044
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			3 109 513,15 €	2 946 552,53 €	162 960,62 €	71 685,22 €	234 645,84 €	
SOUS TOTAL BUDGET GENERAL						3 109 513,15 €	2 946 552,53 €	162 960,62 €	71 685,22 €	234 645,84 €	
LORETTOIS	1-2013	RESTAURANT LORETTOIS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	255040,00	02/01/2013	68 063,83 €	48 000,34 €	20 063,49 €	2 290,63 €	22 354,12 €	15/01/2028
	1-2018 (1817294)	AMENAGEMENT COMMERCIAL BOULANGERIE ET VIVAL	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200000,00	15/02/2019	146 472,59 €	137 048,57 €	9 424,02 €	2 258,62 €	11 682,64 €	15/11/2038
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			243 135,68 €	185 048,91 €	29 487,51 €	4 549,25 €	34 036,76 €	
SOUS TOTAL BUDGET LORETTOIS						243 135,68 €	185 048,91 €	29 487,51 €	4 549,25 €	34 036,76 €	
TOTAL						3 352 648,83 €	3 131 601,44 €	192 448,13 €	76 234,47 €	268 682,60 €	



Evolution de l'endettement de la commune de 2024 à 2034 (tout budget confondu)

I. LES CAPACITES DE FINANCEMENT

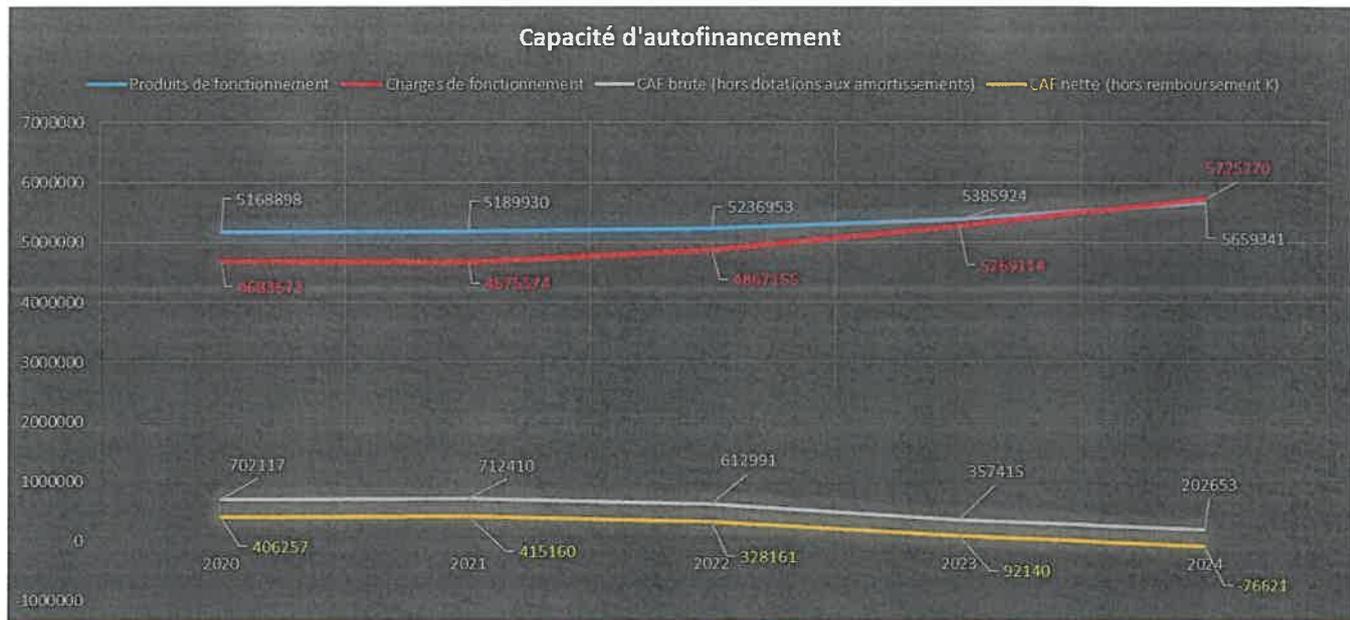
Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-56

18/19

(Signature)



Evolution des ratios financiers de 2020 à 2024 (budget général)

Budget général (au 31/12/2024)

Encours dette/habitant : 501 € Moyenne de la strate (2023) : 710 €

CAF brute au 31/12/2024 (provisoire) : 202 653 € (-41,6% en 2023, et - 43,4% en 2024).

CAF nette (provisoire) au 31/12/2024 : - 76 621 €

Capacité de désendettement : = encours de la dette/épargne brute = 14,4 ans (+ 8 ans / rapport à 2023).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LORETTE -

Numéro SIRET : 21420123800091

POSTE COMPTABLE : 042002 SGC LOIRE SUD

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024



Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
ECCF

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	12
D	Bilan synthétique	13
E	Compte de résultat synthétique	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	18
A1.2	Recettes d'investissement	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	23
B2	Recettes d'investissement	26
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	29
D1	Dépenses de fonctionnement	30
D2	Recettes de fonctionnement	35
III. États financiers		
A	Bilan	38
B	Compte de résultat	42
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	44
D	Balance des comptes	45
IV. États annexés		



		Origine des données	Page
	A. Présentation croisée et agrégée		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	



		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
C. États annexés budgétaires			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
D. Autres éléments d'information			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	72



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4896

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5043606

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1107.04
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1154.36
3	Dépenses d'équipement brut / population	450.75
4	Encours de dette / population (2)(3)	635.07
5	DGF / population	108.5
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43.66%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.88%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	3.58%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-1.35%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	55.01%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	15.3432

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1564 A et 1565 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 689 293,18	5 649 680,60	9 338 973,78
	Recettes réalisées (1)	B	3 098 923,78	5 659 341,44	8 758 265,22
	Restes à réaliser	C	207 036,00	0,00	207 036,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 686 174,64	6 136 311,02	9 822 485,66
	Dépenses réalisées (1)	E	2 497 389,51	5 725 270,34	8 222 659,85
	Restes à réaliser	F	388 295,24	0,00	388 295,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	601 534,27	-65 928,90	535 605,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 118,54	486 630,42	483 511,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	598 415,73	420 701,52	1 019 117,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-181 259,24	0,00	-181 259,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	417 156,49	420 701,52	837 858,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-3 118,54		601 534,27		598 415,73
Fonctionnement	486 630,42		-65 928,90		420 701,52
TOTAL I	483 511,88		535 605,37		1 019 117,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
06350-ETABLISSEMENTS LORETTOIS					
Investissement	-159 735,26		47 198,30		-112 536,96
Fonctionnement	48 095,74	48 095,74	13 778,48		13 778,48
Sous-Total	-111 639,52	48 095,74	60 976,78		-98 758,48
TOTAL II	-111 639,52	48 095,74	60 976,78		-98 758,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	371 872,36	48 095,74	596 582,15		920 358,77



I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

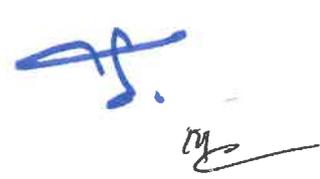
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à saule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.




I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 388 295,24
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 199,37
21	Immobilisations corporelles (3)	8 479,31
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	377 616,56
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 207 036,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	207 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.




I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	21 283,78
Subventions d'investissement versées	667,73	Neutralisations et régularisations	-1 277,22
Autres immobilisations incorporelles	55,19	Réserves	35 781,69
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	486,63
Terrains	8 797,52	Résultat de l'exercice	-65,93
Constructions	17 212,01	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	2 066,20
Réseaux et installations de voirie	6 373,37	TOTAL FONDS PROPRES (I)	58 275,15
Réseaux divers	1 791,99	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	6,58	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	525,55	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	6 145,84	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 116,08
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	17 839,84	Dettes financières et autres emprunts	3,95
Immobilisations financières (nettes)	953,88	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3 120,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	60 369,50	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301,16
Stocks		Autres dettes non financières	8,16
Créances	157,57	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	309,32
Trésorerie	1 181,05	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 338,62	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	3 429,35
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	3,61
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	61 708,11	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	61 708,11

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations



I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	572,28	
Participations	341,02	
Compensations, autres attributions et autres participations	292,44	
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 813,59	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	378,46	
Produits des cessions d'actifs	15,68	
Autres produits de gestion	170,53	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	20,39	
Reprises du financement rattaché à un actif	7,57	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	5 611,97	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	2 253,65	
Charges de personnel	2 237,73	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	127,04	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	79,35	
Impôts et taxes	87,55	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	289,49	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	15,21	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	0,48	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 090,51	





I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	523,79	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	523,79	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-2,32	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	63,60	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-63,60	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-65,93	



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		37,08	0,00	2 179 562,00
TFPNB		50,50	0,00	10 151,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		10,53	0,00	11 162,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A.1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	1 730,33	10,18	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	113 125,80	20 455,63	18,08	2 199,37
21	Immobilisations corporelles	481 969,08	360 764,82	74,85	8 479,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 782 601,20	1 823 940,17	65,55	377 616,56
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 394 696,08	2 206 890,95	65,01	388 295,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 404,86	281 424,86	99,65	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	100,00	0,00
	Total des dépenses financières	283 904,86	282 924,86	99,65	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 678 600,94	2 489 815,81	67,68	388 295,24
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 573,70	7 573,70	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	7 573,70	7 573,70	100,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 686 174,64	2 497 389,51	67,75	388 295,24
	001 Solde d'exécution négatif reporté	3 118,54			
	Total des dépenses de la section d'investissement	3 689 293,18	2 497 389,51		388 295,24

(1) Dépenses engagées non mandalées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2924.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 892 213,75	1 569 138,75	82,93	207 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 630,00	1 004 058,00	99,94	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	219 054,05	219 054,05	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 500,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 100 215,34	2 793 750,80	90,11	207 036,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	283 904,86			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	305 172,98	305 172,98	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		589 077,84	305 172,98	51,81	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 689 293,18	3 098 923,78	84,00	207 036,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		3 689 293,18	3 098 923,78		207 036,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

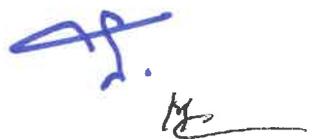
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****II****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 343 259,48	2 108 208,95	151 487,70	2 259 696,65	96,43	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 370 051,51	2 365 051,51	1 561,73	2 366 613,24	99,85	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	684 866,69	656 877,97	0,00	656 877,97	95,91	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 398 177,68	5 130 138,43	153 049,43	5 283 187,86	97,87	0,00
66	Charges financières	63 604,95	63 604,95	0,00	63 604,95	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	73 304,55	73 304,55	0,00	73 304,55	100,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	12 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 547 233,18	5 267 047,93	153 049,43	5 420 097,36	97,71	0,00
023	Virement à la section d'investissement	283 904,86					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	305 172,98	305 172,98	0,00	305 172,98	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		589 077,84	305 172,98	0,00	305 172,98	51,81	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 136 311,02	5 572 220,91	153 049,43	5 725 270,34	93,30	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 136 311,02	5 572 220,91	153 049,43	5 725 270,34		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	48 151,85	47 374,51	0,00	47 374,51	98,39	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	371 313,00	378 461,47	0,00	378 461,47	101,93	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 596 112,00	1 593 858,22	0,00	1 593 858,22	99,86	0,00
731	Fiscalité locale	2 210 343,82	2 219 736,23	0,00	2 219 736,23	100,42	0,00
74	Dotations et participations	1 205 990,48	1 205 734,47	0,00	1 205 734,47	99,98	0,00
75	Autres produits de gestion courante	172 126,53	169 819,50	544,00	170 363,50	98,98	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 604 037,68	5 614 984,40	544,00	5 615 528,40	100,21	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	17 682,46	15 852,58	0,00	15 852,58	89,65	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	20 386,76	20 386,76	0,00	20 386,76	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 642 106,90	5 651 223,74	544,00	5 651 767,74	100,17	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	7 573,70	7 573,70	0,00	7 573,70	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		7 573,70	7 573,70	0,00	7 573,70	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 649 680,60	5 658 797,44	544,00	5 659 341,44	100,17	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		486 630,42					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 136 311,02	5 658 797,44	544,00	5 659 341,44		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		1 730,33		1 730,33	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	1 730,33		1 730,33	15 269,67
2041412	Bâtiments et installations		10 790,88		10 790,88	
20422	Bâtiments et installations		9 664,75		9 664,75	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	113 125,80	20 455,63		20 455,63	92 670,17
2111	Terrains nus		2 150,46		2 150,46	
2112	Terrains de voirie		170,12		170,12	
2118	Autres terrains		441,65		441,65	
2128	Autres agencements et aménagements		13 159,15		13 159,15	
21312	Bâtiments scolaires		5 760,00		5 760,00	
21351	Bâtiments publics		264 677,84		264 677,84	
2151	Réseaux de voirie		4 260,00		4 260,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		21 000,00		21 000,00	
21534	Réseaux d'électrification		15 816,00		15 816,00	
21828	Autres matériels de transport		4 776,00		4 776,00	
21838	Autre matériel informatique		9 790,52		9 790,52	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		2 334,56	954,00	1 380,56	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		2 115,90		2 115,90	
2185	Matériel de téléphonie		1 033,20		1 033,20	
2188	Autres		14 233,42		14 233,42	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	481 969,08	361 718,82	954,00	360 764,82	121 204,26
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2312	Agencements et aménagements de terrains		18 503,00		18 503,00	
2313	Constructions		1 441 282,15	1 248,00	1 440 034,15	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		15 403,02		15 403,02	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		350 000,00		350 000,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 782 601,20	1 825 188,17	1 248,00	1 823 940,17	958 661,03
Total des dépenses d'équipement		3 394 696,08	2 209 092,95	2 202,00	2 206 890,95	1 187 805,13
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		279 274,86		279 274,86	
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 150,00		2 150,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 404,86	281 424,86		281 424,86	980,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
275	Dépôts et cautionnements versés		1 500,00		1 500,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00		1 500,00	
Total des dépenses financières		283 904,86	282 924,86		282 924,86	980,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 678 600,94	2 492 017,81	2 202,00	2 489 815,81	1 188 785,13
13911	État et établissements nationaux		2 945,90		2 945,90	
13913	Départements		3 085,20		3 085,20	
13918	Autres		1 542,60		1 542,60	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 573,70	7 573,70		7 573,70	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		7 573,70	7 573,70		7 573,70	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		3 686 174,64	2 499 591,51	2 202,00	2 497 389,51	1 188 785,13
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 118,54				
Total des dépenses de la section d'investissement		3 689 293,18	2 499 591,51	2 202,00	2 497 389,51	1 191 903,67



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1321	État et établissements nationaux		36 906,32		36 906,32	
1322	Régions		11 664,75		11 664,75	
13251	GFP de rattachement		1 500 000,00		1 500 000,00	
1328	Autres		3 200,00		3 200,00	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		17 367,68		17 367,68	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 892 213,75	1 569 138,75		1 569 138,75	323 075,00
1641	Emprunts en euros		1 000 000,00		1 000 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 058,00		4 058,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 630,00	1 004 058,00		1 004 058,00	572,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		124 868,27		124 868,27	
10226	Taxe d'aménagement		94 185,78		94 185,78	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	219 054,05	219 054,05		219 054,05	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
275	Dépôts et cautionnements versés		1 500,00		1 500,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières		1 500,00		1 500,00	-1 500,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		3 100 215,34	2 793 750,80		2 793 750,80	306 464,54



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	283 904,86				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		476,24		476,24	
2112	Terrains de voirie		14 960,00		14 960,00	
2138	Autres constructions		246,22		246,22	
28031	Frais d'études		6 646,90		6 646,90	
2804114	Voie		500,00		500,00	
28041412	Bâtiments et installations		10 109,82		10 109,82	
28041482	Bâtiments et installations		618,00		618,00	
280415332	Bâtiments et installations		18 657,48		18 657,48	
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		1 740,05		1 740,05	
28041582	Bâtiments et installations		551,97		551,97	
2804182	Bâtiments et installations		987,37		987,37	
280422	Bâtiments et installations		16 837,77		16 837,77	
2804422	Bâtiments et installations		13 811,54		13 811,54	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		3 981,65		3 981,65	
28088	Autres immobilisations incorporelles		1 880,07		1 880,07	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		11 583,58		11 583,58	
28128	Autres agencements et aménagements		6 413,21		6 413,21	
281318	Autres bâtiments publics		11 803,38		11 803,38	
281351	Bâtiments publics		24 884,89		24 884,89	
2815731	Matériel roulant		2 815,04		2 815,04	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		1 722,00		1 722,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 772,04		1 772,04	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		40 297,67		40 297,67	
281828	Autres matériels de transport		27 032,36		27 032,36	





II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281831	Matériel informatique scolaire		7 200,00		7 200,00	
281838	Autre matériel informatique		27 449,95		27 449,95	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		822,30		822,30	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20 017,52		20 017,52	
28185	Matériel de téléphonie		1 525,67		1 525,67	
28188	Autres		27 828,29		27 828,29	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	305 172,98	305 172,98		305 172,98	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		589 077,84	305 172,98		305 172,98	283 904,86
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 689 293,18	3 098 923,78		3 098 923,78	590 369,40
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		3 689 293,18	3 098 923,78		3 098 923,78	590 369,40





II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		334 156,00	18 445,60	315 710,40	
60611	Eau et assainissement		35 531,91	7 638,37	27 893,54	
60612	Énergie - Électricité		237 869,48	26 045,35	211 824,13	
60613	Chauffage urbain		143 319,43	8 147,57	135 171,86	
60621	Combustibles		230,12		230,12	
60622	Carburants		13 855,98		13 855,98	
60623	Alimentation		3 718,71	13,80	3 704,81	
60628	Autres fournitures non stockées		1 361,56		1 361,56	
60631	Fournitures d'entretien		26 684,02	671,72	26 012,30	
60632	Fournitures de petit équipement		70 079,53	989,46	69 090,07	
60633	Fournitures de voirie		10 762,32		10 762,32	
60636	Habillement et Vêtements de travail		11 356,19		11 356,19	
6064	Fournitures administratives		16 394,52	1 697,47	14 697,05	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		6 958,26		6 958,26	
60668	Autres produits pharmaceutiques		137,27	137,27		
6067	Fournitures scolaires		11 140,57	535,79	10 604,78	
611	Contrats de prestations de services		99 861,81	7 585,60	92 276,21	
6132	Locations immobilières		5 087,22	241,34	4 845,88	
61351	Matériel roulant		555,31		555,31	
61358	Autres		2 288,04		2 288,04	
614	Charges locatives et de copropriété		21 930,42	85,03	21 845,39	
61521	Terrains		380 768,81	40 738,26	340 030,55	
615221	Bâtiments publics		103 940,36	1 111,29	102 829,07	
615228	Autres bâtiments		707,82		707,82	
615231	Voies		188 879,07	14 137,92	174 741,15	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615232	Réseaux		28 754,72		28 754,72	
61551	Matériel roulant		31 498,52	276,00	31 222,52	
61558	Autres biens mobiliers		9 219,11	888,00	8 331,11	
6156	Maintenance		113 554,16	3 568,55	109 985,61	
6161	Multirisques		49 847,78		49 847,78	
6182	Documentation générale et technique		7 306,08		7 306,08	
6184	Versements à des organismes de formation		17 126,20	1 500,00	15 626,20	
6188	Autres frais divers		9 526,12		9 526,12	
62268	Autres honoraires, conseils...		33 324,69	7 928,59	25 396,10	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 500,00		1 500,00	
6231	Annonces et insertions		7 322,33		7 322,33	
6232	Fêtes et cérémonies		56 378,90	9 770,00	46 608,90	
6234	Réceptions		174,10		174,10	
6236	Catalogues et imprimés		50 011,60	1 142,70	48 868,90	
6238	Divers		2 095,20		2 095,20	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		793,00		793,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		3 995,89	291,34	3 704,55	
6255	Frais de déménagement		7 948,80	7 948,80		
6261	Frais d'affranchissement		14 632,08		14 632,08	
6262	Frais de télécommunications		31 341,63	2 498,15	28 843,48	
627	Services bancaires et assimilés.		3 335,21		3 335,21	
6281	Concours divers (cotisations...)		14 751,81		14 751,81	
6282	Frais de gardiennage		81 826,34		81 826,34	
6283	Frais de nettoyage des locaux		70 120,82	7 288,95	62 831,87	
6288	Autres		30 469,60		30 469,60	
63512	Taxes foncières		9 233,43		9 233,43	

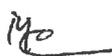


II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		20 203,92	2 847,10	17 356,82	
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 343 259,48	2 433 866,77	174 170,12	2 259 696,65	83 562,83
6218	Autre personnel extérieur		26 257,34	5 713,31	20 544,03	
6331	Versement mobilité		26 109,35		26 109,35	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		6 524,58		6 524,58	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		28 325,79		28 325,79	
64111	Rémunération principale		995 588,67		995 588,67	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		26 558,22		26 558,22	
64118	Autres indemnités.		277 863,62		277 863,62	
64131	Rémunérations		295 588,14	493,20	295 094,94	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		235 195,74		235 195,74	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		376 163,33		376 163,33	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		11 072,77		11 072,77	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		9 814,41		9 814,41	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		521,00		521,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		3 513,19		3 513,19	
6488	Autres		53 723,60		53 723,60	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 370 051,51	2 372 819,75	6 206,51	2 366 613,24	3 438,27
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		4 937,44		4 937,44	
65138	Autres secours		5 087,99		5 087,99	
65188	Autres		920,54		920,54	
6522	Accueil familial		6,56	6,56		



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65311	Indemnités de fonction		113 552,95		113 552,95	
65313	Cotisations de retraite		5 865,97		5 865,97	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 559,04		7 559,04	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		96,99	47,98	49,01	
653181	Frais médicaux et para-médicaux		1 033,18	1 033,18		
653188	Autres		69,69	52,70	16,99	
6541	Créances admises en non-valeur		685,56		685,56	
6542	Créances éteintes		2 836,36		2 836,36	
6553	Service d'incendie		156 933,00		156 933,00	
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)		79 167,50		79 167,50	
657341	Communes membres du GFP		10 677,00		10 677,00	
657358	Autres groupements		905,00		905,00	
65736211	non dotés de la personnalité morale		110 000,00		110 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé		155 157,17		155 157,17	
6584	Amendes fiscales et pénales		2 424,80		2 424,80	
65888	Autres		101,65		101,65	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	684 866,69	658 018,39	1 140,42	656 877,97	27 988,72
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		5 398 177,68	5 464 704,91	181 517,05	5 283 187,86	114 989,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance		64 717,29		64 717,29	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		6 570,01	7 682,35	-1 112,34	
total chapitre 66	Charges financières	63 604,95	71 287,30	7 682,35	63 604,95	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		73 304,55		73 304,55	
total chapitre 67	Charges spécifiques	73 304,55	73 304,55		73 304,55	





II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions	12 146,00				12 146,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 547 233,18	5 609 296,76	189 199,40	5 420 097,36	127 135,82
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	283 904,86				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		15 206,22		15 206,22	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		476,24		476,24	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		289 490,52		289 490,52	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 172,98	305 172,98		305 172,98	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		589 077,84	305 172,98		305 172,98	283 904,86
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 136 311,02	5 914 469,74	189 199,40	5 725 270,34	411 040,68
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 136 311,02	5 914 469,74	189 199,40	5 725 270,34	411 040,68

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants





II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		47 374,51		47 374,51	
total chapitre 013	Atténuations de charges	48 151,85	47 374,51		47 374,51	777,34
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		9 782,25		9 782,25	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		7 564,32	938,16	6 626,16	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		76 218,18		76 218,18	
70632	A caractère de loisirs		184 039,50		184 039,50	
706888	Autres		92 345,38		92 345,38	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		450,00		450,00	
708422	dotés de la personnalité morale		9 000,00		9 000,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	371 313,00	379 399,63	938,16	378 461,47	-7 148,47
73211	Attribution de compensation		1 349 262,22		1 349 262,22	
73212	Dotation de solidarité communautaire		150 161,00		150 161,00	
73221	FNGIR		8 344,00		8 344,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		86 091,00		86 091,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 596 112,00	1 593 858,22		1 593 858,22	2 253,78
73111	Impôts directs locaux		2 084 414,00		2 084 414,00	
73118	Autres contributions directes		979,00		979,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		44 312,82		44 312,82	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		90 030,41		90 030,41	
total chapitre 731	Fiscalité locale	2 210 343,82	2 219 736,23		2 219 736,23	-9 392,41
74111	Dotations forfaitaires des communes		451 258,00		451 258,00	
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes		79 949,00		79 949,00	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		40 905,37		40 905,37	
74718	Autres		1 322,77		1 322,77	
7473	Départements		2 940,00		2 940,00	
74741	Communes membres du GFP		970,00		970,00	
74751	GFP de rattachement		17 394,29		17 394,29	
7478222	Caisses d'allocations familiales		16 659,48	16 659,48		
747888	Autres		318 393,57		318 393,57	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		246 589,00		246 589,00	
7484	Dotations de recensement		8 934,00		8 934,00	
74888	Autres		36 915,47		36 915,47	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 205 990,48	1 222 393,95	16 659,48	1 205 734,47	256,01
752	Revenus des immeubles		50 122,95	1 510,13	48 612,82	
755	Dédits et pénalités perçus		1 800,00		1 800,00	
75883	Excédents sur opérations de gestion		29,00		29,00	
75888	Autres		120 452,68	531,00	119 921,68	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	172 126,53	172 404,63	2 041,13	170 363,50	1 763,03
Total des recettes de gestion des services		5 604 037,68	5 635 167,17	19 638,77	5 615 528,40	-11 490,72
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		170,12		170,12	
775	Produits des cessions d'immobilisations		15 682,46		15 682,46	
total chapitre 77	Produits spécifiques	17 682,46	15 852,58		15 852,58	1 829,88
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		20 386,76		20 386,76	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	20 386,76	20 386,76		20 386,76	

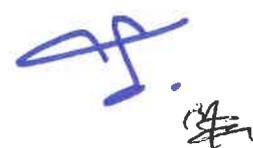



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes réelles et mixtes		5 642 106,90	5 671 406,51	19 638,77	5 651 767,74	-9 660,84
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		7 573,70		7 573,70	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 573,70	7 573,70		7 573,70	
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 573,70	7 573,70		7 573,70	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 649 680,60	5 678 980,21	19 638,77	5 659 341,44	-9 660,84
002 Résultat de fonctionnement reporté		486 630,42				
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 136 311,02	5 678 980,21	19 638,77	5 659 341,44	476 969,58





III – ÉTATS FINANCIERS					III
Bilan (en euros)					A
ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		1 080 027,25	412 292,44	667 734,81	711 093,18
Autres immobilisations incorporelles		137 506,36	82 315,50	55 190,86	65 969,15
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		8 849 520,48	52 004,84	8 797 515,64	8 799 591,05
Constructions		18 099 073,85	887 083,70	17 212 010,15	16 972 531,10
Réseaux et installations de voirie		6 373 373,43		6 373 373,43	6 369 113,43
Réseaux divers		1 791 986,42		1 791 986,42	1 755 170,42
Installations techniques, agencements et matériel		83 387,47	76 810,75	6 576,72	12 885,80
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 829 766,02	1 304 218,41	525 547,61	644 391,77
Immobilisations corporelles en cours		6 145 835,43		6 145 835,43	4 327 870,96
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		17 839 842,46		17 839 842,46	17 839 842,46
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		953 881,65		953 881,65	953 881,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		63 184 200,82	2 814 705,64	60 369 495,18	58 452 340,97
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		904,33		904,33	9 000,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		12 388,26	4 168,52	8 219,74	64 896,14
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		147 904,42		147 904,42	156 211,74
Créances sur les autres débiteurs		544,00		544,00	-264,05
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		161 741,01	4 168,52	157 572,49	229 843,83
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 181 046,47		1 181 046,47	571 329,89
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 181 046,47		1 181 046,47	571 329,89
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		64 526 988,30	2 818 874,16	61 708 114,14	59 253 514,69



III – ÉTATS FINANCIERS		III	
Bilan (en euros)		A	
FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		4 812 083,75	4 797 123,75
Fonds globalisés		8 967 608,96	8 748 554,91
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		4 095,00	11 668,70
Rattachées à un actif non amortissable		7 499 991,59	5 930 852,84
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-1 277 216,07	-1 277 692,31
RÉSERVES		35 781 687,96	35 781 687,96
REPORT A NOUVEAU		486 630,42	369 797,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-65 928,90	116 832,54
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		2 066 196,35	2 066 196,35
TOTAL FONDS PROPRES (1)		58 275 149,06	56 545 022,62
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 116 083,16	2 396 470,36
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 950,22	2 042,22
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 120 033,38	2 398 512,58
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		301 159,66	248 583,83
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			




III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		8 160,00	42 880,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		309 319,66	291 463,83
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		3 429 353,04	2 689 976,41
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		3 612,04	18 515,66
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		61 708 114,14	59 253 514,69



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		572 275,37		
Participations		341 020,63		
Compensations, autres attributions et autres participations		292 438,47		
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 813 594,45		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		378 461,47		
Produits des cessions d'actifs		15 682,46		
Autres produits de gestion		170 533,62		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		20 386,76		
Reprises du financement rattaché à un actif		7 573,70		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		5 611 966,93		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		2 253 650,43		
Charges de personnel		2 237 734,98		
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>1 601 454,54</i>		
<i>Dont charges sociales</i>		<i>636 280,44</i>		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		127 043,96		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		79 352,92		
Impôts et taxes		87 549,97		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		289 490,52		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		15 206,22		
Neutralisation des dépréciations et provisions				



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		476,24		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 090 505,24		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		523 785,64		
<i>Dont ménages</i>		10 945,97		
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		155 157,17		
<i>Dont collectivités territoriales</i>		10 677,00		
<i>Dont autres organismes publics</i>		347 005,50		
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		523 785,64		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-2 323,95		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		63 604,95		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		63 604,95		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-63 604,95		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-65 928,90		



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		4 779 923,28		14 960,00				4 794 883,28		4 794 883,28
10222	F.C.T.V.A.		6 785 459,09				124 868,27		6 910 327,36		6 910 327,36
10226	Taxe d'aménagement		655 076,81				94 185,78		749 264,59		749 264,59
10228	Autres fonds d'investissement		1 308 017,01						1 308 017,01		1 308 017,01
	Sous Total compte 1022		8 748 554,91				219 054,05		8 967 608,96		8 967 608,96
10251	Dons et legs en capital		17 200,47						17 200,47		17 200,47
	Sous Total compte 1025		17 200,47						17 200,47		17 200,47
	Sous Total compte 102		13 545 678,66		14 960,00		219 054,05		13 779 692,71		13 779 692,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		35 781 687,96						35 781 687,96		35 781 687,96
	Sous Total compte 106		35 781 687,96						35 781 687,96		35 781 687,96
	Sous Total compte 10		49 327 366,62		14 960,00		219 054,05		49 561 380,67		49 561 380,67
110	Report à nouveau (solde créditeur)		369 797,88		116 832,54				486 630,42		486 630,42
	Sous Total compte 11		369 797,88		116 832,54				486 630,42		486 630,42
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		116 832,54	116 832,54				116 832,54	116 832,54		
	Sous Total compte 12		116 832,54	116 832,54				116 832,54	116 832,54		
1311	État et établissements nationaux		5 135,90	4 235,80				4 235,90	5 135,90		900,00
1313	Départements		5 335,20	835,20				835,20	5 335,20		4 500,00
1318	Autres		2 667,60	417,60				417,60	2 667,60		2 250,00
	Sous Total compte 131		13 138,70	5 488,70				5 488,70	13 138,70		7 650,00
1321	État et établissements nationaux		746 560,56				36 906,32		783 566,88		783 566,88
1322	Régions		828 166,83				11 664,75		839 831,58		839 831,58
1323	Départements		1 139 528,09						1 139 528,09		1 139 528,09



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		981 053,24				1 500 000,00		2 481 053,24		2 481 053,24
13258	Autres groupements		9 399,00						9 399,00		9 399,00
	Sous Total compte 1325		990 452,24				1 500 000,00		2 490 452,24		2 490 452,24
1326	Autres établissements publics locaux		21 342,86						21 342,86		21 342,86
13278	Autres fonds européens		1 026 301,54						1 026 301,54		1 026 301,54
	Sous Total compte 1327		1 026 301,54						1 026 301,54		1 026 301,54
1328	Autres		405 359,20				3 200,00		408 559,20		408 559,20
	Sous Total compte 132		5 157 811,32				1 551 771,07		6 709 582,39		6 709 582,39
1345	Amendes de radars automatiques et amende		19 750,51						19 750,51		19 750,51
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		647 397,54				17 367,68		664 765,22		664 765,22
	Sous Total compte 1346		647 397,54				17 367,68		664 765,22		664 765,22
1348	Autres		74 417,38						74 417,38		74 417,38
	Sous Total compte 134		741 565,43				17 367,68		758 933,11		758 933,11
1388	Autres		31 476,09						31 476,09		31 476,09
	Sous Total compte 138		31 476,09						31 476,09		31 476,09
13911	État et établissements nationaux	1 470,00			4 235,90	2 945,90		4 415,90	4 235,90	180,00	
13913	Départements				835,20	3 085,20		3 085,20	835,20	2 250,00	
13918	Autres				417,60	1 542,60		1 542,60	417,60	1 125,00	
	Sous Total compte 1391	1 470,00			5 488,70	7 573,70		9 043,70	5 488,70	3 555,00	
	Sous Total compte 139	1 470,00			5 488,70	7 573,70		9 043,70	5 488,70	3 555,00	
	Sous Total compte 13	1 470,00	5 943 991,54	5 488,70	5 488,70	7 573,70	1 569 138,75	14 532,40	7 518 618,99		7 504 086,59
1641	Emprunts en euros		2 388 788,01			279 274,86	1 000 000,00	279 274,86	3 388 788,01		3 109 513,15



III – ÉTATS FINANCIERS											III
Balance des comptes											D
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 164		2 388 788,01			279 274,86	1 000 000,00	279 274,86	3 388 788,01		3 109 513,15
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 042,22			2 150,00	4 058,00	2 150,00	6 100,22		3 950,22
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		7 682,35	7 682,35	6 570,01			7 682,35	14 252,36		6 570,01
	Sous Total compte 1688		7 682,35	7 682,35	6 570,01			7 682,35	14 252,36		6 570,01
	Sous Total compte 168		7 682,35	7 682,35	6 570,01			7 682,35	14 252,36		6 570,01
	Sous Total compte 16		2 398 512,58	7 682,35	6 570,01	281 424,86	1 004 058,00	289 107,21	3 409 140,59		3 120 033,38
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	538 961,37						538 961,37		538 961,37	
	Sous Total compte 18	538 961,37						538 961,37		538 961,37	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	517 673,53					476,24	517 673,53	476,24	517 197,29	
193	Autres neutralisations et régularisation	760 018,78						760 018,78		760 018,78	
	Sous Total compte 19	1 277 692,31					476,24	1 277 692,31	476,24	1 277 216,07	
	Total classe 1	1 818 123,68	58 156 501,16	130 003,59	143 851,25	288 998,56	2 792 727,04	2 237 125,83	61 093 079,45	1 819 732,44	60 675 686,06
2031	Frais d'études	82 203,50			1 250,00			82 203,50	1 250,00	80 953,50	
	Sous Total compte 203	82 203,50			1 250,00			82 203,50	1 250,00	80 953,50	
204114	Voirie	15 000,00						15 000,00		15 000,00	
	Sous Total compte 20411	15 000,00						15 000,00		15 000,00	
2041412	Bâtiments et installations	149 766,06				10 790,88		160 556,94		160 556,94	
	Sous Total compte 204141	149 766,06				10 790,88		160 556,94		160 556,94	
2041482	Bâtiments et installations	9 269,54						9 269,54		9 269,54	
	Sous Total compte 204148	9 269,54						9 269,54		9 269,54	
	Sous Total compte 20414	159 035,60				10 790,88		169 826,48		169 826,48	
20415332	Bâtiments et installations	373 149,55						373 149,55		373 149,55	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2041533	373 149,55						373 149,55		373 149,55	
	Sous Total compte 204153	373 149,55						373 149,55		373 149,55	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	26 100,68						26 100,68		26 100,68	
2041582	Bâtiments et installations	15 338,83						15 338,83		15 338,83	
	Sous Total compte 204158	41 439,51						41 439,51		41 439,51	
	Sous Total compte 20415	414 589,06						414 589,06		414 589,06	
204182	Bâtiments et installations	14 810,50						14 810,50		14 810,50	
	Sous Total compte 20418	14 810,50						14 810,50		14 810,50	
	Sous Total compte 2041	603 435,16				10 790,88		614 226,04		614 226,04	
20422	Bâtiments et installations	248 963,39				9 664,75		258 628,14		258 628,14	
	Sous Total compte 2042	248 963,39				9 664,75		258 628,14		258 628,14	
204422	Bâtiments et installations	207 173,07						207 173,07		207 173,07	
	Sous Total compte 20442	207 173,07						207 173,07		207 173,07	
	Sous Total compte 2044	207 173,07						207 173,07		207 173,07	
	Sous Total compte 204	1 059 571,62				20 455,63		1 080 027,25		1 080 027,25	
2051	Concessions et droits similaires	49 180,03			13 158,20	1 730,33		50 910,36	13 158,20	37 752,16	
	Sous Total compte 205	49 180,03			13 158,20	1 730,33		50 910,36	13 158,20	37 752,16	
2088	Autres immobilisations incorporelles	18 800,70						18 800,70		18 800,70	
	Sous Total compte 208	18 800,70						18 800,70		18 800,70	
	Sous Total compte 20	1 209 755,85			14 408,20	22 185,96		1 231 941,81	14 408,20	1 217 533,61	
2111	Terrains nus	3 183 732,02				2 150,48		3 185 882,48		3 185 882,48	
2112	Terrains de voirie	154 823,11		14 960,00		170,12	14 960,00	169 953,23	14 960,00	154 993,23	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2113	Terrains aménagés autres que voirie	4 608 903,71						4 608 903,71		4 608 903,71	
2115	Terrains bâtis	132 570,10						132 570,10		132 570,10	
2116	Cimetière	116 609,71						116 609,71		116 609,71	
2118	Autres terrains	98 077,11				441,65		98 518,76		98 518,76	
	Sous Total compte 211	8 294 715,76		14 960,00		2 762,23	14 960,00	8 312 437,99	14 960,00	8 297 477,99	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	94 113,69						94 113,69		94 113,69	
2128	Autres agencements et aménagements	444 769,65				13 159,15		457 928,80		457 928,80	
	Sous Total compte 212	538 883,34				13 159,15		552 042,49		552 042,49	
21311	Bâtiments administratifs	3 014 787,34						3 014 787,34		3 014 787,34	
21312	Bâtiments scolaires	2 113 367,51				5 760,00		2 119 127,51		2 119 127,51	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 855 420,67						3 855 420,67		3 855 420,67	
21316	Équipements du cimetière	54 718,75						54 718,75		54 718,75	
21318	Autres bâtiments publics	5 231 747,41						5 231 747,41		5 231 747,41	
	Sous Total compte 2131	14 270 041,68				5 760,00		14 275 801,68		14 275 801,68	
21351	Bâtiments publics	309 793,24				264 677,84		574 471,08		574 471,08	
	Sous Total compte 2135	309 793,24				264 677,84		574 471,08		574 471,08	
2138	Autres constructions	3 243 071,61		5 975,70			246,22	3 249 047,31	246,22	3 248 801,09	
	Sous Total compte 213	17 822 906,53		5 975,70		270 437,84	246,22	18 099 320,07	246,22	18 099 073,85	
2151	Réseaux de voirie	6 282 964,40				4 260,00		6 287 224,40		6 287 224,40	
2152	Installations de voirie	86 149,03						86 149,03		86 149,03	
21531	Réseaux d'adduction d'eau					21 000,00		21 000,00		21 000,00	
21533	Réseaux câblés	140 574,12						140 574,12		140 574,12	





III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

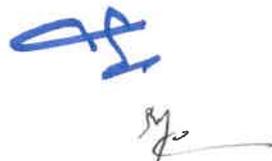
D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21534	Réseaux d'électrification	1 584 095,66				15 816,00		1 599 911,66		1 599 911,66	
21538	Autres réseaux	30 500,64						30 500,64		30 500,64	
	Sous Total compte 2153	1 755 170,42				36 816,00		1 791 986,42		1 791 986,42	
215731	Matériel roulant	43 661,20						43 661,20		43 661,20	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	7 865,81						7 865,81		7 865,81	
	Sous Total compte 21573	51 527,01						51 527,01		51 527,01	
	Sous Total compte 2157	51 527,01						51 527,01		51 527,01	
2158	Autres installations, matériel et outill	31 860,46						31 860,46		31 860,46	
	Sous Total compte 215	8 207 671,32				41 076,00		8 248 747,32		8 248 747,32	
21621	Biens sous-jacents	183 202,62						183 202,62		183 202,62	
	Sous Total compte 2162	183 202,62						183 202,62		183 202,62	
	Sous Total compte 216	183 202,62						183 202,62		183 202,62	
2181	Installations générales, agencements et	512 091,76			30 365,50			512 091,76	30 365,50	481 726,26	
21828	Autres matériels de transport	429 950,88			27 646,78	4 776,00		434 726,88	27 646,76	407 080,12	
	Sous Total compte 2182	429 950,88			27 646,76	4 776,00		434 726,88	27 646,76	407 080,12	
21831	Matériel informatique scolaire	11 517,60						11 517,60		11 517,60	
21838	Autre matériel informatique	208 111,65			82 855,93	9 790,52		217 902,17	82 855,93	135 046,24	
	Sous Total compte 2183	219 629,25			82 855,93	9 790,52		229 419,77	82 855,93	146 563,84	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	9 192,94				2 334,56	954,00	11 527,50	954,00	10 573,50	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	256 123,54			7 123,47	2 115,90		258 239,44	7 123,47	251 115,97	
	Sous Total compte 2184	265 316,48			7 123,47	4 450,46	954,00	269 766,94	8 077,47	261 689,47	
2185	Matériel de téléphonie	7 798,44			681,72	1 033,20		8 831,64	681,72	8 149,92	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	341 040,16			13 919,79	14 233,42		355 273,58	13 919,79	341 353,79	
	Sous Total compte 218	1 775 826,97			162 593,17	34 283,60	954,00	1 810 110,57	163 547,17	1 646 563,40	
	Sous Total compte 21	36 823 206,54		20 935,70	162 593,17	361 718,82	16 160,22	37 205 861,06	178 753,39	37 027 107,67	
2312	Agencements et aménagements de terrains	443 948,19				18 503,00		462 451,19		462 451,19	
2313	Constructions	1 129 386,17			5 975,70	1 441 282,15	1 248,00	2 570 668,32	7 223,70	2 563 444,62	
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 336 507,60				15 403,02		1 351 910,62		1 351 910,62	
2318	Autres immobilisations corporelles	18 029,00						18 029,00		18 029,00	
	Sous Total compte 231	2 927 870,96			5 975,70	1 475 188,17	1 248,00	4 403 059,13	7 223,70	4 395 835,43	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	1 400 000,00				350 000,00		1 750 000,00		1 750 000,00	
	Sous Total compte 23	4 327 870,96			5 975,70	1 825 188,17	1 248,00	6 153 059,13	7 223,70	6 145 835,43	
2423	d'établissements publics de coopération	17 300 881,09						17 300 881,09		17 300 881,09	
	Sous Total compte 242	17 300 881,09						17 300 881,09		17 300 881,09	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra		2 066 196,35						2 066 196,35		2 066 196,35
	Sous Total compte 249		2 066 196,35						2 066 196,35		2 066 196,35
	Sous Total compte 24	17 300 881,09	2 066 196,35					17 300 881,09	2 066 196,35	15 234 684,74	
266	Autres formes de participation	953 851,16						953 851,16		953 851,16	
	Sous Total compte 26	953 851,16						953 851,16		953 851,16	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	30,49						30,49		30,49	
275	Dépôts et cautionnements versés					1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Sous Total compte 27	30,49				1 500,00	1 500,00	1 530,49	1 500,00	30,49	
28031	Frais d'études		33 134,70	1 250,00			6 646,80	1 250,00	39 781,60		38 531,60



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2803		33 134,70	1 250,00			6 646,90	1 250,00	39 781,60		38 531,60
2804114	Voirie		2 500,00				500,00		3 000,00		3 000,00
	Sous Total compte 280411		2 500,00				500,00		3 000,00		3 000,00
28041412	Bâtiments et installations		69 144,56	3 826,00	3 826,00		10 109,82	3 826,00	83 080,38		79 254,38
	Sous Total compte 2804141		69 144,56	3 826,00	3 826,00		10 109,82	3 826,00	83 080,38		79 254,38
28041482	Bâtiments et installations		8 034,00	1 854,00	1 854,00		618,00	1 854,00	10 506,00		8 652,00
	Sous Total compte 2804148		8 034,00	1 854,00	1 854,00		618,00	1 854,00	10 506,00		8 652,00
	Sous Total compte 280414		77 178,56	5 680,00	5 680,00		10 727,82	5 680,00	93 586,38		87 906,38
280415332	Bâtiments et installations						18 657,48		18 657,48		18 657,48
	Sous Total compte 28041533						18 657,48		18 657,48		18 657,48
	Sous Total compte 2804153						18 657,48		18 657,48		18 657,48
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		17 400,45				1 740,05		19 140,50		19 140,50
28041582	Bâtiments et installations		2 515,80				551,97		3 067,77		3 067,77
	Sous Total compte 2804158		19 916,25				2 292,02		22 208,27		22 208,27
	Sous Total compte 280415		19 916,25				20 949,50		40 865,75		40 865,75
2804182	Bâtiments et installations		10 727,33				987,37		11 714,70		11 714,70
	Sous Total compte 280418		10 727,33				987,37		11 714,70		11 714,70
	Sous Total compte 28041		110 322,14	5 680,00	5 680,00		33 164,69	5 680,00	149 166,83		143 486,83
280422	Bâtiments et installations		113 852,44				18 837,77		130 690,21		130 690,21
	Sous Total compte 28042		113 852,44				16 837,77		130 690,21		130 690,21
2804422	Bâtiments et installations		124 303,86				13 811,54		138 115,40		138 115,40
	Sous Total compte 280442		124 303,86				13 811,54		138 115,40		138 115,40
	Sous Total compte 28044		124 303,86				13 811,54		138 115,40		138 115,40



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2804		348 478,44	5 680,00	5 680,00		63 814,00	5 680,00	417 972,44		412 292,44
2805	Concessions et droits similaires, brevet		41 680,03	13 158,20			3 981,65	13 158,20	45 661,68		32 503,48
28088	Autres immobilisations incorporelles		9 400,35				1 880,07		11 280,42		11 280,42
	Sous Total compte 2808		9 400,35				1 880,07		11 280,42		11 280,42
	Sous Total compte 280		432 693,52	20 088,20	5 680,00		76 322,62	20 088,20	514 696,14		494 607,94
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		34 008,05				11 583,58		45 591,63		45 591,63
28128	Autres agencements et aménagements						6 413,21		6 413,21		6 413,21
	Sous Total compte 2812		34 008,05				17 996,79		52 004,84		52 004,84
281314	Bâtiments culturels et sportifs		50 396,40						50 396,40		50 396,40
281318	Autres bâtiments publics		769 275,09				11 803,38		781 078,47		781 078,47
	Sous Total compte 28131		819 671,49				11 803,38		831 474,87		831 474,87
281351	Bâtiments publics		30 703,94				24 884,89		55 588,83		55 588,83
	Sous Total compte 28135		30 703,94				24 884,89		55 588,83		55 588,83
	Sous Total compte 2813		850 375,43				36 688,27		887 063,70		887 063,70
2815731	Matériel roulant		35 216,08				2 815,04		38 031,12		38 031,12
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		6 143,81				1 722,00		7 865,81		7 865,81
	Sous Total compte 281573		41 359,89				4 537,04		45 896,93		45 896,93
	Sous Total compte 28157		41 359,89				4 537,04		45 896,93		45 896,93
28158	Autres installations, matériel et outill		29 141,78				1 772,04		30 913,82		30 913,82
	Sous Total compte 2815		70 501,67				6 309,08		76 810,75		76 810,75
28181	Installations générales, agencements et		318 076,20	32 255,50	1 890,00		40 297,67	32 255,50	360 263,87		328 006,37



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281828	Autres matériels de transport		337 625,78	27 646,76			27 032,36	27 646,76	364 658,14		337 011,38
	Sous Total compte 28182		337 625,78	27 646,76			27 032,36	27 646,76	364 658,14		337 011,38
281831	Matériel informatique scolaire		4 317,60				7 200,00		11 517,60		11 517,60
281838	Autre matériel Informatique		168 689,84	82 855,93			27 449,95	82 855,93	196 139,79		113 283,86
	Sous Total compte 28183		173 007,44	82 855,93			34 649,95	82 855,93	207 657,39		124 801,46
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		9 192,94				822,30		10 015,24		10 015,24
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		195 321,04	7 123,47			20 017,52	7 123,47	215 338,56		208 215,09
	Sous Total compte 28184		204 513,98	7 123,47			20 839,82	7 123,47	225 353,80		218 230,33
28185	Matériel de téléphonie		6 375,08	681,72			1 525,67	681,72	7 900,75		7 219,03
28188	Autres		275 039,34	13 919,79			27 828,29	13 919,79	302 867,63		288 947,84
	Sous Total compte 2818		1 314 637,82	164 483,17	1 890,00		152 173,76	164 483,17	1 468 701,58		1 304 218,41
	Sous Total compte 281		2 269 522,97	164 483,17	1 890,00		213 167,90	164 483,17	2 484 580,87		2 320 097,70
	Sous Total compte 28		2 702 216,49	184 571,37	7 570,00		289 490,52	184 571,37	2 999 277,01		2 814 705,64
	Total classe 2	60 615 596,09	4 768 412,84	205 507,07	190 547,07	2 210 592,95	308 398,74	63 031 696,11	5 267 358,65	62 645 239,45	4 880 901,99
4011	Fournisseurs		56 112,35	2 185 542,53	2 141 528,63			2 185 542,53	2 197 640,98		12 098,45
	Sous Total compte 401		56 112,35	2 185 542,53	2 141 528,63			2 185 542,53	2 197 640,98		12 098,45
4041	Fournisseurs d'immobilisations		19 756,75	2 253 593,46	2 284 654,05			2 253 593,46	2 304 410,80		50 817,34
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenua		15 887,00	4 047,30	33 718,51			4 047,30	49 585,51		45 538,21
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			58 113,47	94 516,73			58 113,47	94 516,73		38 403,26
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		3 252,97						3 252,97		3 252,97
	Sous Total compte 4047		19 119,97	62 160,77	128 235,24			62 160,77	147 355,21		85 194,44
	Sous Total compte 404		38 876,72	2 315 754,23	2 412 889,29			2 315 754,23	2 451 766,01		136 011,78



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		153 594,76	153 594,76	153 049,43			153 594,76	306 644,19		153 049,43
	Sous Total compte 40		248 583,83	4 654 891,52	4 707 467,35			4 654 891,52	4 956 051,18		301 159,66
411	Redevables	67 384,92		45 114,16	112 448,34			112 499,08	112 448,34	50,74	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 281,64		49 102,95	49 541,28			50 384,59	49 541,28	843,31	
4161	Créances douteuses	7 683,70		5 745,70	1 935,19			13 429,40	1 935,19	11 494,21	
	Sous Total compte 416	7 683,70		5 745,70	1 935,19			13 429,40	1 935,19	11 494,21	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	955,16			955,16			955,16	955,16		
	Sous Total compte 418	955,16			955,16			955,16	955,16		
	Sous Total compte 41	77 305,42		99 962,81	164 879,97			177 268,23	164 879,97	12 388,26	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 382 457,37	1 382 457,37			1 382 457,37	1 382 457,37		
427	Personnel - Oppositions			765,04	765,04			765,04	765,04		
	Sous Total compte 42			1 383 222,41	1 383 222,41			1 383 222,41	1 383 222,41		
431	Sécurité sociale			246 790,00	246 790,00			246 790,00	246 790,00		
437	Autres organismes sociaux			756 197,40	756 197,40			756 197,40	756 197,40		
	Sous Total compte 43			1 002 987,40	1 002 987,40			1 002 987,40	1 002 987,40		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			24 962,64	24 962,64			24 962,64	24 962,64		
	Sous Total compte 442			24 962,64	24 962,64			24 962,64	24 962,64		
44311	Dépenses			2 424,80	2 424,80			2 424,80	2 424,80		
	Sous Total compte 4431			2 424,80	2 424,80			2 424,80	2 424,80		
44331	Dépenses			149 622,00	149 622,00			149 622,00	149 622,00		
	Sous Total compte 4433			149 622,00	149 622,00			149 622,00	149 622,00		
44341	Dépenses			21 467,88	21 467,88			21 467,88	21 467,88		



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44342	Recettes - Amiable			970,00	970,00			970,00	970,00		
44346	Recettes - Contentieux			485,00				485,00		485,00	
	Sous Total compte 4434			22 922,88	22 437,88			22 922,88	22 437,88	485,00	
44351	Dépenses			45 905,00	45 905,00			45 905,00	45 905,00		
44352	Recettes - Amiable			419,33				419,33		419,33	
	Sous Total compte 4435			46 324,33	45 905,00			46 324,33	45 905,00	419,33	
44381	Dépenses			72 407,99	72 407,99			72 407,99	72 407,99		
44382	Recettes - Amiable	9 000,00		9 000,00	18 000,00			18 000,00	18 000,00		
	Sous Total compte 4438	9 000,00		81 407,99	90 407,99			90 407,99	90 407,99		
	Sous Total compte 443	9 000,00		302 702,00	310 797,67			311 702,00	310 797,67	904,33	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			25 601,50	25 601,50			25 601,50	25 601,50		
	Sous Total compte 44	9 000,00		353 266,14	361 361,61			362 266,14	361 361,61	904,33	
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv	156 211,74		138 814,94	147 122,26			295 026,68	147 122,26	147 904,42	
	Sous Total compte 451	156 211,74		138 814,94	147 122,26			295 026,68	147 122,26	147 904,42	
	Sous Total compte 45	156 211,74		138 814,94	147 122,26			295 026,68	147 122,26	147 904,42	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			15 682,46	15 682,46			15 682,46	15 682,46		
	Sous Total compte 462			15 682,46	15 682,46			15 682,46	15 682,46		
486	Excédents de versement			296,97	296,97			296,97	296,97		
46711	Autres comptes créditeurs		42 880,00	356 116,62	321 396,62			356 116,62	364 276,62		8 160,00
	Sous Total compte 4671		42 880,00	356 116,62	321 396,62			356 116,62	364 276,62		8 160,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	10 740,30		75 698,04	86 438,34			86 438,34	86 438,34		
46726	Débiteurs divers - Contentieux	1 141,65		2 836,36	3 978,01			3 978,01	3 978,01		



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4672	11 881,95		78 534,40	90 416,35			90 416,35	90 416,35		
	Sous Total compte 467	11 881,95	42 880,00	434 651,02	411 812,97			446 532,97	454 692,97		8 160,00
4667	Produits à recevoir			544,00				544,00		544,00	
	Sous Total compte 466			544,00				544,00		544,00	
	Sous Total compte 46	11 881,95	42 880,00	451 174,45	427 792,40			463 056,40	470 672,40		7 616,00
4711	Versements des régisseurs			349 526,36	349 526,36			349 526,36	349 526,36		
4712	Virements réimputés			153,00	153,00			153,00	153,00		
47131	Versements sur contributions directes			2 175 250,00	2 175 250,00			2 175 250,00	2 175 250,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			617 461,00	617 461,00			617 461,00	617 461,00		
47133	Fonds d'emprunt			2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		
47134	Subventions			70 663,75	70 663,75			70 663,75	70 663,75		
47138	Autres			4 126 163,22	4 126 163,22			4 126 163,22	4 126 163,22		
	Sous Total compte 4713			8 989 537,97	8 989 537,97			8 989 537,97	8 989 537,97		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		41,74	436,21	394,47			436,21	436,21		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			17 235,48	17 235,48			17 235,48	17 235,48		
	Sous Total compte 47141		41,74	17 671,69	17 629,95			17 671,69	17 671,69		
47143	Flux d'encaissements à réimputer			6 626,81	6 626,81			6 626,81	6 626,81		
	Sous Total compte 4714		41,74	24 298,50	24 256,76			24 298,50	24 298,50		
4718	Autres recettes à régulariser		18 473,92	62 546,72	47 684,84			62 546,72	66 158,76		3 612,04
	Sous Total compte 471		18 515,66	9 426 062,55	9 411 158,93			9 426 062,55	9 429 674,59		3 612,04
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			343 992,15	343 992,15			343 992,15	343 992,15		



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			174 918,16	174 918,16			174 918,16	174 918,16		
	Sous Total compte 4721			518 910,31	518 910,31			518 910,31	518 910,31		
4722	Commissions bancaires en instance de man			2 000,00	2 000,00			2 000,00	2 000,00		
4728	Autres dépenses à régulariser			12 995,50	12 995,50			12 995,50	12 995,50		
	Sous Total compte 472			533 905,81	533 905,81			533 905,81	533 905,81		
	Sous Total compte 47		18 515,66	9 959 968,36	9 945 064,74			9 959 968,36	9 963 580,40		3 612,04
4911	Dépréciations des comptes de redevables		12 409,28	8 240,76				8 240,76	12 409,28		4 168,52
	Sous Total compte 491		12 409,28	8 240,76				8 240,76	12 409,28		4 168,52
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d		12 146,00	12 146,00				12 146,00	12 146,00		
	Sous Total compte 496		12 146,00	12 146,00				12 146,00	12 146,00		
	Sous Total compte 49		24 555,28	20 386,76				20 386,76	24 555,28		4 168,52
	Total classe 4	254 399,11	334 534,77	18 064 674,79	18 139 896,34			18 319 073,90	18 474 433,11	161 741,01	317 100,22
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			4 301,41	4 301,41			4 301,41	4 301,41		
51172	Chèques impayés			5 092,79	5 092,79			5 092,79	5 092,79		
	Sous Total compte 5117			5 092,79	5 092,79			5 092,79	5 092,79		
	Sous Total compte 511			9 394,20	9 394,20			9 394,20	9 394,20		
515	Compte au Trésor	551 479,89		8 565 018,03	7 942 621,85			9 116 497,92	7 942 621,85	1 173 875,97	
	Sous Total compte 51	551 479,89		8 574 412,23	7 952 016,15			9 125 892,12	7 952 016,15	1 173 875,97	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	19 800,00		5 762,86	18 442,36			25 562,86	18 442,36	7 120,50	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	50,00		400,00	400,00			450,00	400,00	50,00	
	Sous Total compte 541	19 850,00		6 162,86	18 842,36			26 012,86	18 842,36	7 170,50	
	Sous Total compte 54	19 850,00		6 162,86	18 842,36			26 012,86	18 842,36	7 170,50	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			312 746,68	312 746,68			312 746,68	312 746,68		
584	Encaissement par lecture optique			59 551,69	59 551,69			59 551,69	59 551,69		
586	Opérations financières entre le budget p			33 711,12	33 711,12			33 711,12	33 711,12		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			685,56	685,56			685,56	685,56		
	Sous Total compte 587			685,56	685,56			685,56	685,56		
588	Autres viraments internes			2 400,03	2 400,03			2 400,03	2 400,03		
	Sous Total compte 58			409 095,08	409 095,08			409 095,08	409 095,08		
	Total classe 5	571 329,89		8 989 670,17	8 379 953,59			9 561 000,06	8 379 953,59	1 181 046,47	
6042	Achats de prestations de services (autre					334 156,00	18 445,60	334 156,00	18 445,60	315 710,40	
	Sous Total compte 604					334 156,00	18 445,60	334 156,00	18 445,60	315 710,40	
60611	Eau et assainissement					35 531,91	7 638,37	35 531,91	7 638,37	27 893,54	
60612	Énergie - Électricité					237 869,48	26 045,35	237 869,48	26 045,35	211 824,13	
60613	Chauffage urbain					143 319,43	8 147,57	143 319,43	8 147,57	135 171,86	
	Sous Total compte 6061					416 720,82	41 831,29	416 720,82	41 831,29	374 889,53	
60621	Combustibles					230,12		230,12		230,12	
60622	Carburants					13 855,98		13 855,98		13 855,98	
60623	Alimentation					3 718,71	13,90	3 718,71	13,90	3 704,81	
60628	Autres fournitures non stockées					1 361,56		1 361,56		1 361,56	
	Sous Total compte 6062					19 166,37	13,90	19 166,37	13,90	19 152,47	
60631	Fournitures d'entretien					26 684,02	671,72	26 684,02	671,72	26 012,30	
60632	Fournitures de petit équipement					70 079,53	989,46	70 079,53	989,46	69 090,07	
60633	Fournitures de voirie					10 762,32		10 762,32		10 762,32	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Habillage et Vêtements de travail					11 356,19		11 356,19		11 356,19	
	Sous Total compte 6063					118 882,06	1 661,18	118 882,06	1 661,18	117 220,88	
6064	Fournitures administratives					16 394,52	1 697,47	16 394,52	1 697,47	14 697,05	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					6 958,26		6 958,26		6 958,26	
60668	Autres produits pharmaceutiques					137,27	137,27	137,27	137,27		
	Sous Total compte 6066					137,27	137,27	137,27	137,27		
6067	Fournitures scolaires					11 140,57	535,79	11 140,57	535,79	10 604,78	
	Sous Total compte 606					589 399,87	45 876,90	589 399,87	45 876,90	543 522,97	
	Sous Total compte 60					923 555,87	64 322,50	923 555,87	64 322,50	859 233,37	
611	Contrats de prestations de services					99 861,81	7 585,60	99 861,81	7 585,60	92 276,21	
6132	Locations immobilières					5 087,22	241,34	5 087,22	241,34	4 845,88	
61351	Matériel roulant					555,31		555,31		555,31	
61358	Autres					2 288,04		2 288,04		2 288,04	
	Sous Total compte 6135					2 843,35		2 843,35		2 843,35	
	Sous Total compte 613					7 930,57	241,34	7 930,57	241,34	7 689,23	
614	Charges locatives et de copropriété					21 930,42	85,03	21 930,42	85,03	21 845,39	
61521	Terrains					380 768,81	40 738,26	380 768,81	40 738,26	340 030,55	
615221	Bâtiments publics					103 940,36	1 111,29	103 940,36	1 111,29	102 829,07	
615228	Autres bâtiments					707,82		707,82		707,82	
	Sous Total compte 61522					104 648,18	1 111,29	104 648,18	1 111,29	103 536,89	
615231	Voiries					188 879,07	14 137,92	188 879,07	14 137,92	174 741,15	
615232	Réseaux					28 754,72		28 754,72		28 754,72	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61523					217 633,79	14 137,92	217 633,79	14 137,92	203 495,87	
	Sous Total compte 6152					703 050,78	55 987,47	703 050,78	55 987,47	647 063,31	
61551	Matériel roulant					31 498,52	276,00	31 498,52	276,00	31 222,52	
61558	Autres biens mobiliers					9 219,11	888,00	9 219,11	888,00	8 331,11	
	Sous Total compte 6155					40 717,63	1 164,00	40 717,63	1 164,00	39 553,63	
6156	Maintenance					113 554,16	3 568,55	113 554,16	3 568,55	109 985,61	
	Sous Total compte 615					857 322,57	60 720,02	857 322,57	60 720,02	796 602,55	
6161	Multirisques					49 847,78		49 847,78		49 847,78	
	Sous Total compte 616					49 847,78		49 847,78		49 847,78	
6182	Documentation générale et technique					7 306,08		7 306,08		7 306,08	
6184	Versements à des organismes de formation					17 126,20	1 500,00	17 126,20	1 500,00	15 626,20	
6188	Autres frais divers					9 526,12		9 526,12		9 526,12	
	Sous Total compte 618					33 958,40	1 500,00	33 958,40	1 500,00	32 458,40	
	Sous Total compte 61					1 070 851,55	70 131,99	1 070 851,55	70 131,99	1 000 719,56	
6218	Autre personnel extérieur					26 257,34	5 713,31	26 257,34	5 713,31	20 544,03	
	Sous Total compte 621					26 257,34	5 713,31	26 257,34	5 713,31	20 544,03	
62268	Autres honoraires, conseils...					33 324,69	7 928,59	33 324,69	7 928,59	25 396,10	
	Sous Total compte 6226					33 324,69	7 928,59	33 324,69	7 928,59	25 396,10	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
	Sous Total compte 622					34 824,69	7 928,59	34 824,69	7 928,59	26 896,10	
6231	Annonces et insertion					7 322,33		7 322,33		7 322,33	
6232	Fêtes et cérémonies					56 378,90	9 770,00	56 378,90	9 770,00	46 608,90	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6234	Réceptions					174,10		174,10			174,10
6236	Catalogues et imprimés					50 011,60	1 142,70	50 011,60	1 142,70		48 868,90
6238	Divers					2 095,20		2 095,20			2 095,20
	Sous Total compte 623					115 982,13	10 912,70	115 982,13	10 912,70		105 069,43
6245	Transports de personnes extérieures à la					793,00		793,00			793,00
	Sous Total compte 624					793,00		793,00			793,00
6251	Voyages, déplacements et missions					3 995,89	291,34	3 995,89	291,34		3 704,55
6255	Frais de déménagement					7 948,80	7 948,80	7 948,80	7 948,80		
	Sous Total compte 625					11 944,69	8 240,14	11 944,69	8 240,14		3 704,55
6261	Frais d'affranchissement					14 632,08		14 632,08			14 632,08
6262	Frais de télécommunications					31 341,63	2 498,15	31 341,63	2 498,15		28 843,48
	Sous Total compte 626					45 973,71	2 498,15	45 973,71	2 498,15		43 475,56
627	Services bancaires et assimilés.					3 335,21		3 335,21			3 335,21
6281	Concours divers (cotisations...)					14 751,81		14 751,81			14 751,81
6282	Frais de gardiennage					81 826,34		81 826,34			81 826,34
6283	Frais de nettoyage des locaux					70 120,82	7 288,95	70 120,82	7 288,95		62 831,87
6288	Autres					30 469,60		30 469,60			30 469,60
	Sous Total compte 628					197 168,57	7 288,95	197 168,57	7 288,95		189 879,62
	Sous Total compte 62					436 279,34	42 581,84	436 279,34	42 581,84		393 697,50
6331	Versement mobilité					26 109,35		26 109,35			26 109,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					6 524,58		6 524,58			6 524,58
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					28 325,79		28 325,79			28 325,79



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					60 959,72		60 959,72		60 959,72	
63512	Taxes foncières					9 233,43		9 233,43		9 233,43	
	Sous Total compte 6351					9 233,43		9 233,43		9 233,43	
	Sous Total compte 635					9 233,43		9 233,43		9 233,43	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					20 203,92	2 847,10	20 203,92	2 847,10	17 356,82	
	Sous Total compte 63					90 397,07	2 847,10	90 397,07	2 847,10	87 549,97	
64111	Rémunération principale					995 588,67		995 588,67		995 588,67	
64112	Supplément familial de traitement et ind					26 558,22		26 558,22		26 558,22	
64118	Autres indemnités.					277 863,62		277 863,62		277 863,62	
	Sous Total compte 6411					1 300 010,51		1 300 010,51		1 300 010,51	
64131	Rémunérations					295 588,14	493,20	295 588,14	493,20	295 094,94	
	Sous Total compte 6413					295 588,14	493,20	295 588,14	493,20	295 094,94	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						47 374,51		47 374,51		47 374,51
	Sous Total compte 641					1 595 598,65	47 867,71	1 595 598,65	47 867,71	1 547 730,94	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					235 195,74		235 195,74		235 195,74	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					376 163,33		376 163,33		376 163,33	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					11 072,77		11 072,77		11 072,77	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					9 814,41		9 814,41		9 814,41	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					521,00		521,00		521,00	
	Sous Total compte 645					632 767,25		632 767,25		632 767,25	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 513,19		3 513,19		3 513,19	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 647					3 513,19		3 513,19		3 513,19	
6488	Autres					53 723,60		53 723,60		53 723,60	
	Sous Total compte 648					53 723,60		53 723,60		53 723,60	
	Sous Total compte 64					2 285 602,69	47 867,71	2 285 602,69	47 867,71	2 237 734,98	
65131	Bourses					4 937,44		4 937,44		4 937,44	
65138	Autres secours					5 087,99		5 087,99		5 087,99	
	Sous Total compte 6513					10 025,43		10 025,43		10 025,43	
65188	Autres					920,54		920,54		920,54	
	Sous Total compte 6518					920,54		920,54		920,54	
	Sous Total compte 651					10 945,97		10 945,97		10 945,97	
6522	Accueil familial					6,56	6,56	6,56	6,56		
	Sous Total compte 652					6,56	6,56	6,56	6,56		
65311	Indemnités de fonction					113 552,95		113 552,95		113 552,95	
65313	Cotisations de retraite					5 865,97		5 865,97		5 865,97	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					7 559,04		7 559,04		7 559,04	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					96,99	47,98	96,99	47,98	49,01	
	Sous Total compte 65317					96,99	47,98	96,99	47,98	49,01	
653181	Frais médicaux et para-médicaux					1 033,18	1 033,18	1 033,18	1 033,18		
653188	Autres					69,69	52,70	69,69	52,70	16,99	
	Sous Total compte 65318					1 102,87	1 085,88	1 102,87	1 085,88	16,99	
	Sous Total compte 6531					128 177,82	1 133,86	128 177,82	1 133,86	127 043,96	
	Sous Total compte 653					128 177,82	1 133,86	128 177,82	1 133,86	127 043,96	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					685,56		685,56		685,56	
6542	Créances éteintes					2 836,36		2 836,36		2 836,36	
	Sous Total compte 654					3 521,92		3 521,92		3 521,92	
6553	Service d'incendie					156 933,00		156 933,00		156 933,00	
65561	Contributions au fonds de compensation d					79 167,50		79 167,50		79 167,50	
	Sous Total compte 6556					79 167,50		79 167,50		79 167,50	
	Sous Total compte 655					236 100,50		236 100,50		236 100,50	
657341	Communes membres du GFP					10 677,00		10 677,00		10 677,00	
	Sous Total compte 65734					10 677,00		10 677,00		10 677,00	
657358	Autres groupements					905,00		905,00		905,00	
	Sous Total compte 65735					905,00		905,00		905,00	
65736211	non dotés de la personnalité morale					110 000,00		110 000,00		110 000,00	
	Sous Total compte 6573621					110 000,00		110 000,00		110 000,00	
	Sous Total compte 657362					110 000,00		110 000,00		110 000,00	
	Sous Total compte 65736					110 000,00		110 000,00		110 000,00	
	Sous Total compte 6573					121 582,00		121 582,00		121 582,00	
65748	Autres personnes de droit privé					155 157,17		155 157,17		155 157,17	
	Sous Total compte 6574					155 157,17		155 157,17		155 157,17	
	Sous Total compte 657					276 739,17		276 739,17		276 739,17	
6584	Amendes fiscales et pénales					2 424,80		2 424,80		2 424,80	
65888	Autres					101,65		101,65		101,65	
	Sous Total compte 6588					101,65		101,65		101,65	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 658					2 526,45		2 526,45		2 526,45	
	Sous Total compte 65					658 018,39	1 140,42	658 018,39	1 140,42	656 877,97	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					64 717,29		64 717,29		64 717,29	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					6 570,01	7 682,35	6 570,01	7 682,35		1 112,34
	Sous Total compte 6611					71 287,30	7 682,35	71 287,30	7 682,35	63 604,95	
	Sous Total compte 661					71 287,30	7 682,35	71 287,30	7 682,35	63 604,95	
	Sous Total compte 66					71 287,30	7 682,35	71 287,30	7 682,35	63 604,95	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					73 304,55		73 304,55		73 304,55	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					15 206,22		15 206,22		15 206,22	
6761	Différences sur réalisations (positives)					476,24		476,24		476,24	
	Sous Total compte 676					476,24		476,24		476,24	
	Sous Total compte 67					88 987,01		88 987,01		88 987,01	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					289 490,52		289 490,52		289 490,52	
	Sous Total compte 681					289 490,52		289 490,52		289 490,52	
	Sous Total compte 68					289 490,52		289 490,52		289 490,52	
	Total classe 6					5 914 469,74	236 573,91	5 914 469,74	236 573,91	5 726 382,68	48 486,85
70311	Concession dans les cimetières (produit)						9 782,25		9 782,25		9 782,25
	Sous Total compte 7031						9 782,25		9 782,25		9 782,25
70323	Redevance d'occupation du domaine public					938,16	7 564,32	938,16	7 564,32		6 626,16
	Sous Total compte 7032					938,16	7 564,32	938,16	7 564,32		6 626,16
	Sous Total compte 703					938,16	17 346,57	938,16	17 346,57		16 408,41



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Redevances et droits des services à cara						76 218,18		76 218,18		76 218,18
70632	A caractère de loisirs						184 039,50		184 039,50		184 039,50
	Sous Total compte 7063						184 039,50		184 039,50		184 039,50
706888	Autres						92 345,38		92 345,38		92 345,38
	Sous Total compte 70688						92 345,38		92 345,38		92 345,38
	Sous Total compte 7068						92 345,38		92 345,38		92 345,38
	Sous Total compte 706						352 603,06		352 603,06		352 603,06
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						450,00		450,00		450,00
708422	dotés de la personnalité morale						9 000,00		9 000,00		9 000,00
	Sous Total compte 70842						9 000,00		9 000,00		9 000,00
	Sous Total compte 7084						9 000,00		9 000,00		9 000,00
	Sous Total compte 708						9 450,00		9 450,00		9 450,00
	Sous Total compte 70					938,16	379 399,63	938,16	379 399,63		378 461,47
73111	Impôts directs locaux						2 084 414,00		2 084 414,00		2 084 414,00
73118	Autres contributions directes						979,00		979,00		979,00
	Sous Total compte 7311						2 085 393,00		2 085 393,00		2 085 393,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						44 312,82		44 312,82		44 312,82
	Sous Total compte 7312						44 312,82		44 312,82		44 312,82
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr						90 030,41		90 030,41		90 030,41
	Sous Total compte 7314						90 030,41		90 030,41		90 030,41
	Sous Total compte 731						2 219 736,23		2 219 736,23		2 219 736,23
73211	Attribution de compensation						1 349 262,22		1 349 262,22		1 349 262,22



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73212	Dotation de solidarité communautaire						150 161,00		150 161,00		150 161,00
	Sous Total compte 7321						1 499 423,22		1 499 423,22		1 499 423,22
73221	FNGIR						8 344,00		8 344,00		8 344,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						86 091,00		86 091,00		86 091,00
	Sous Total compte 73222						86 091,00		86 091,00		86 091,00
	Sous Total compte 7322						94 435,00		94 435,00		94 435,00
	Sous Total compte 732						1 593 858,22		1 593 858,22		1 593 858,22
	Sous Total compte 73						3 813 594,45		3 813 594,45		3 813 594,45
74111	Dotation forfaitaire des communes						451 258,00		451 258,00		451 258,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						79 949,00		79 949,00		79 949,00
	Sous Total compte 74112						79 949,00		79 949,00		79 949,00
	Sous Total compte 7411						531 207,00		531 207,00		531 207,00
	Sous Total compte 741						531 207,00		531 207,00		531 207,00
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						40 905,37		40 905,37		40 905,37
74718	Autres						1 322,77		1 322,77		1 322,77
	Sous Total compte 7471						1 322,77		1 322,77		1 322,77
7473	Départements						2 940,00		2 940,00		2 940,00
74741	Communes membres du GFP						970,00		970,00		970,00
	Sous Total compte 7474						970,00		970,00		970,00
74751	GFP de rattachement						17 394,29		17 394,29		17 394,29
	Sous Total compte 7475						17 394,29		17 394,29		17 394,29




III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478222	Caisses d'allocations familiales					16 659,48	16 659,48	16 659,48	16 659,48		
	Sous Total compte 747822					16 659,48	16 659,48	16 659,48	16 659,48		
	Sous Total compte 74782					16 659,48	16 659,48	16 659,48	16 659,48		
747888	Autres						318 393,57		318 393,57		318 393,57
	Sous Total compte 74788						318 393,57		318 393,57		318 393,57
	Sous Total compte 7478					16 659,48	335 053,05	16 659,48	335 053,05		318 393,57
	Sous Total compte 747					16 659,48	357 680,11	16 659,48	357 680,11		341 020,63
74833	État - Compensation au titre des exonérations						246 589,00		246 589,00		246 589,00
	Sous Total compte 7483						246 589,00		246 589,00		246 589,00
7484	Dotation de recensement						8 934,00		8 934,00		8 934,00
74888	Autres						36 915,47		36 915,47		36 915,47
	Sous Total compte 74888						36 915,47		36 915,47		36 915,47
	Sous Total compte 748						292 438,47		292 438,47		292 438,47
	Sous Total compte 74					16 659,48	1 222 393,95	16 659,48	1 222 393,95		1 205 734,47
752	Revenus des immeubles					1 510,13	50 122,95	1 510,13	50 122,95		48 612,82
755	Dédits et pénalités perçus						1 800,00		1 800,00		1 800,00
75883	Excédents sur opérations de gestion						29,00		29,00		29,00
75888	Autres					531,00	120 452,68	531,00	120 452,68		119 921,68
	Sous Total compte 75888					531,00	120 481,68	531,00	120 481,68		119 950,68
	Sous Total compte 758					531,00	120 481,68	531,00	120 481,68		119 950,68
	Sous Total compte 75					2 041,13	172 404,63	2 041,13	172 404,63		170 363,50
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)						170,12		170,12		170,12



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
775	Produits des cessions d'immobilisations						15 682,46		15 682,46		15 682,46
777	Recettes et quote-part des subventions d						7 573,70		7 573,70		7 573,70
	Sous Total compte 77						23 426,28		23 426,28		23 426,28
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						20 386,76		20 386,76		20 386,76
	Sous Total compte 781						20 386,76		20 386,76		20 386,76
	Sous Total compte 78						20 386,76		20 386,76		20 386,76
	Total classe 7					19 638,77	5 631 605,70	19 638,77	5 631 605,70		5 611 966,93
	Total général	63 259 448,77	63 259 448,77	27 389 855,62	26 854 250,25	8 433 700,02	8 969 305,38	99 083 004,41	99 083 004,41	71 534 142,05	71 534 142,05



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 06/06/2025

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

Mme Evelyne MONTCHAL

du 01/01/2024

au 06/06/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A, le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A, le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		318 624,67	1 982,40	0,00	654,00	727 836,19	778 341,02	4 945,10	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	281 424,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730,33	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 664,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 535,06	1 982,40	0,00	654,00	7 140,56	82 669,21	3 445,10	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	720 695,63	693 941,48	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 774 883,12	0,00	0,00	0,00	0,00	17 367,68	1 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	219 054,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 551 771,07	0,00	0,00	0,00	0,00	17 367,68	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00




IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		466 781,55	0,00	0,00	190 650,88		2 489 815,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		281 424,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 730,33
204	Subventions d'équipement versées	10 790,88	0,00	0,00	0,00		20 455,63
21	Immobilisations corporelles	54 474,11	0,00	0,00	182 864,38		360 764,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	401 516,56	0,00	0,00	7 786,50		1 623 940,17
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 793 750,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		219 054,05
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 589 138,75
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 004 055,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
DEPENSES		141 680,29	1 069 960,17	0,00	393 111,57	573 973,67	1 915 783,31	202 511,44		0,00
011	Charges à caractère général	1 660,43	493 241,18	0,00	35 794,89	206 421,36	705 972,47	24 038,65		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	412 977,28	0,00	200 356,24	301 612,10	1 104 791,15	16 367,23		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 110,38	163 741,71	0,00	156 960,44	65 940,21	105 018,69	162 105,56		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	63 604,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	73 304,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		4 718 299,43	126 663,49	0,00	38 473,07	118 618,53	576 105,00	23 818,78		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	21 631,15	10 863,56	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450,00	18 782,25	0,00	0,00	92 345,38	260 257,68	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	1 593 858,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	2 219 736,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	845 029,66	1 485,77	0,00	36 915,47	970,00	297 514,79	23 818,78		0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 985,98	106 395,47	0,00	1 557,60	3 672,00	7 468,97	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	15 852,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	20 386,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	609 190,87	5 017,97	13 020,02	495 848,05		5 420 097,36
011	Charges à caractère général	0,00	609 153,85	5 017,97	6 694,70	171 701,15		2 259 696,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	37,02	0,00	6 326,32	324 146,90		2 366 613,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		656 877,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		63 604,95
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		73 304,55
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	25 530,68	0,00	535,20	23 723,56		5 651 767,74
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	14 879,80		47 374,51
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	6 626,16		378 461,47
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 593 856,22
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 219 736,23
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 205 734,47
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25 530,68	0,00	535,20	2 217,60		170 363,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 852,58
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 386,76



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 689 293,18	2 500 508,05	388 295,24	800 489,89
RECETTES	3 689 293,18	3 098 923,78	207 036,00	383 333,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 136 311,02	5 725 270,34	0,00	411 040,68
RECETTES	6 136 311,02	6 145 971,86	0,00	-9 660,84

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BUDGET DES ETS LORETTOIS/ N°SIRET : 21420123800083				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	217 420,47	192 508,03	0,00	24 912,44
RECETTES	217 420,47	79 971,07	0,00	137 449,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	165 442,85	123 929,64	0,00	41 513,21
RECETTES	165 442,85	137 708,12	0,00	27 734,73

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 906 713,65	2 693 016,08	388 295,24	825 402,33
RECETTES	3 906 713,65	3 178 894,85	207 036,00	520 782,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 301 753,87	5 849 199,98	0,00	452 553,89
RECETTES	6 301 753,87	6 283 679,98	0,00	18 073,89

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

(1) Y compris les rattachements.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters and a horizontal line at the end.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
 (2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 906 713,65	2 693 016,08	388 295,24	825 402,33
RECETTES	3 906 713,65	3 178 894,85	207 036,00	520 782,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 301 753,87	5 849 199,98	0,00	452 553,89
RECETTES	6 301 753,87	6 283 679,98	0,00	18 073,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 208 467,52	8 542 216,06	388 295,24	1 277 956,22
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 208 467,52	9 462 574,83	207 036,00	538 856,69

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
 (2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8600071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péno- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 770 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 770 000,00									
00001669194	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	05/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	400 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669198	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	300 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669201	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	200 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669207	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	100 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001817290	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	15/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,590	1,590		T	P		A-1
00001817295	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	13/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
0002852164	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	09/06/2022	2022-06-09	10/08/2022	770 000,00	F		1,740	1,740		T	C		A-1
2412341	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	30/04/2024	2024-05-07	10/06/2024	1 000 000,00	F		3,810	3,810		M	C	N	A-1



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- samant anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
3081133	CAISSE D'EPARGNE CREANCES	13/02/2009	2009-02-19	25/06/2010	2 000 000,00	F		4,320	4,320		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements regus (Total)					4 630,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					4 630,00			0,000	0,000				N	-
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(8)					0,00									

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1662 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1667 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 774 630,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution d'avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1695 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 109 513,15				279 274,86	64 717,29	0,00	6 574,59	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 109 513,15				279 274,86	64 717,29	0,00	6 574,59	
00001669184		0,00	A-1	283 558,34	14,00			18 700,04	4 665,24	0,00	933,38	
00001669198		0,00	A-1	212 668,75	14,00			14 025,03	3 498,93	0,00	700,03	
00001669201		0,00	A-1	141 779,16	14,00			9 350,01	2 332,63	0,00	466,69	
00001669207		0,00	A-1	70 869,58	14,00			4 675,01	1 166,31	0,00	233,34	
00001817280		0,00	A-1	366 181,29	14,00			23 191,51	6 015,13	0,00	723,21	
00001817295	N	0,00	A-1	366 181,29	14,00			23 191,51	6 015,13	0,00	723,21	
0002852184		0,00	A-1	687 723,25	16,00			33 339,86	12 929,74	0,00	664,80	
2412341	N	0,00	A-1	980 531,49	20,00			19 465,51	22 934,16	0,00	2 129,93	
3081133		0,00	A-1	0,00	0,00			133 333,38	5 760,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		4 630,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
	N	0,00	-	4 630,00	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-écquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 114 143,15					279 274,86	64 717,29	0,00	6 574,59

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts parçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon la capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00					0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00					0,00	0,00
Total		0,00					0,00					0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de fila	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 109 513,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *In fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
	€		
	Catégories de biens amortis		
L	Immobilisations incorporelles	2	01/02/2024
L	Mobilier	10	01/02/2024
L	Mobilier Urbain	10	01/02/2024
L	Matériels de bureau électrique ou électronique	5	01/02/2024
L	Matériels informatique	2	01/02/2024
L	Véhicules	5	01/02/2024
L	Equipements sportifs	10	01/02/2024
L	Installation et appareils de chauffage	10	01/02/2024
L	Matériels classiques	10	01/02/2024
L	Appareil de levage	20	01/02/2024
L	Equipements de cuisine	10	01/02/2024
L	Autre agencement et aménagements de terrains	20	01/02/2024
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	01/02/2024
L	Immeuble de rapport	30	01/02/2024
L	Maison à vocation sociale(Pôle Jeunesse)	20	01/02/2024
L	Sub.versées à des personnes de droit privé	5	01/02/2024
L	Sub.d'équipements versées à des personnes de droit	30	01/02/2024
L	Sub.versées pour des projets d'intérêt national	30	01/02/2024
L	Sub.pour aides à l'investissement des entreprises	5	01/02/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		24 555,28	12 146,00	20 836,76	15 864,52
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		24 555,28	12 146,00	20 836,76	15 864,52
Risque loyers impayés	04/04/2024	24 555,28	12 146,00	20 836,76	15 864,52
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		24 555,28	12 146,00	20 836,76	15 864,52
TOTAL PROVISIONS		24 555,28	12 146,00	20 836,76	15 864,52

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	887 023,82	180 515,35
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	À l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	887 023,82										15 870,06	164 645,29	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2013	X	1265108-PLAI	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	4 658,47	7,00			0,000		0,000	-			97,16	473,17	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2013	X	1265093-PLAI	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	30 802,01	4,00			0,000		0,000	-			595,60	7 128,32	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2019	X	1346285-PLAI	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	69 080,69	7,00			0,000		0,000	-			2 829,94	8 226,57	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2013	X	1265213-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	4 321,78	2,00			0,000		0,000	-			161,75	2 096,99	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2019	X	1346172-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	0,00	0,00			0,000		0,000	-			286,26	21 762,82	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2019	X	1346350-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	260 366,13	10,00			0,000		0,000	-			5 555,60	20 164,50	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2019	X	1346284-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	390 767,71	6,00			0,000		0,000	-			1 751,85	55 022,03	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2013	X	1265207-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	8 724,14	2,00			0,000		0,000	-			326,52	4 233,08	
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2013	X	1265212-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	90 648,37	2,00			0,000		0,000	-			3 392,73	43 983,82	

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE RHONE ALPES	2019	X	1346352-PLUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	27 524,52	14,00			0,000			0,000	-		872,66	1 563,99	
TOTAL GENERAL					0,00	887 023,82										15 870,06	164 645,29	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con-trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annulé versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)							
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III			
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I						
Marchés de partenariat (1)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.




IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	531 597,57	
Personnes de droit privé	172 241,19	
Associations	162 576,44	
ADMR VALLEE DU GIER	150,00	
AIDE ALIMENTAIRE LORETTOISE	560,00	1669.03
AMICALE ANCIENS RESISTANTS	175,00	
AMICALE DES ANCIENS RESISTANTS	150,00	
ANCIENS COMABTTANTS VALLEE DU GIER	175,00	
ARABESQUE	132,00	
AS DE TREFLE	150,00	
ASS CHASSE LORETTOISE	258,30	
ASS SCOLAIRE STE MARIE	653,37	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EXBRAYAT	120,00	
BANQUE ALIMENTAIRE LORETTOISE	350,00	
BASKET CLUB LORETTE	2 623,30	
BMX VALLE DU GIER	441,60	
CENTRE SOCIAL	16 320,00	4634.46
CERPI PAYS DU GIER	135,00	
CFA BTP FORMATION	400,00	
CRECHE COLINE ET COLAS	58 100,00	9823.83
DICTEE EN FETE	160,00	
DYNAMIC CLUB DE LORETTE	150,00	
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	4 433,87	
ECOLE MARIE CURIE	325,00	
EDELWEISS LORETTE	1 274,60	
EMAS LORETTE	2 500,00	2287.48
EURECAH	150,00	
FCPE COLLEGE EXBRAYAT	150,00	
FCPE ECOLES LORETTE	615,00	
FNATH ACCIDENTS TRAVAIL	150,00	
FRANCE ALZEIMER LOIRE	200,00	
JEUNESSE EN PLEIN AIR	132,00	
JUDO LORETANE	2 959,50	
KARATE CLUB LORETTOIS	1 189,80	
LES RESTOS DU COEUR	200,00	
LIRE ET FAIRE LIRE	132,00	
OGEC ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	60 419,80	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PERANQUE LORETTOISE	472,00	
PRISME 21 LOIRE	150,00	
QUADRATOUR	559,00	
RESURGENCE TRANSHEPATE	100,00	
SOS AMITIE REGION ST ETIENNE	150,00	
SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
SPORTING CLUB GD CROIX LORETTE	2 691,40	
STUDIO CORPS ET JAZZ	120,00	
Secours Populaire	0,00	11020.85
TENNIS CLUB DE LORETTE	1 425,90	
UNION CYCLO DU GIER	373,00	
UNIVERSITE POUR TOUS	150,00	
VIE LIBRE	200,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	6 590,00	
GHEBRIOUA Massinissa (Opération Façades)	945,00	
MONTORIO Hervé (Opération Façades)	3 345,00	
THOLLET Eric (Opération Façades)	2 300,00	
Autres	3 074,75	
SCAFI Antoinette (Opération Façades)	3 074,75	
Personnes de droit public	359 356,38	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	12 350,88	
COMMUNE DE LA GRAND CROIX	10 790,88	
RIVE DE GIER	1 560,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	347 005,50	
CCAS DE LORETTE	110 000,00	
SDIS LOIRE	156 933,00	
SYNDICAT INTERCO PAYS DU GIER	3 418,00	
SYNICAT INTERCO GIER DORLAY	76 654,50	



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Administratif Principal de 1re classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Administratif Principal de 2eme classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,00	7,00	31,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint Technique Principal de 2eme classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique TNC	C	0,00	7,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Adjlt Tech.Contractuel Ecole	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjlt Tech.Contractuel Ecoles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ATSEM Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Atsem Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint Animation - surveillants études	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Animation Contractuel	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation contractuel	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		70,00	10,00	80,00	45,00	0,00	45,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB550102C du 23 mars 1955. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Animation - surveillants études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1*	A
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	A
Adjoint animation contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	A
Adjoint animation contractuel	C	ANIM	0	0,00	332-23-1*	A
Adjt Tech.Contractuel Ecole	C	TECH	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjt Tech.Contractuel Ecoles	C	TECH	385	0,00	332-23-1*	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1*	CDD
Apprenti Numérique	C	ADM	0	0,00	332-23-1*	A Alternance
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuelle brute (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaires d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, écus réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement ou conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-345-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d’équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d’équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l’établissement.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-3 118,54
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 118,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 118,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-3 118,54

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	286 848,56	286 848,56	388 295,24	675 143,80
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	776 766,97	510 044,57	207 036,00	717 080,57
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	489 918,41	223 196,01	-181 259,24	41 936,77
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-3 118,54			-3 118,54
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-3 118,54			-3 118,54
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				38 818,23

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		286 848,56	286 848,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		279 274,86	279 274,86
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	279 274,86	279 274,86
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 573,70	7 573,70
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	7 573,70	7 573,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		776 766,97	510 044,57
Ressources propres externes de l'année (a)		219 054,05	220 554,05
10222	FCTVA	124 868,27	124 868,27
10226	Taxe d'aménagement (2)	94 185,78	94 185,78
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 500,00
Ressources propres Internes de l'année (b) (3)		557 712,92	289 490,52
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 646,90	6 646,90
2804114	Voirie	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 109,82	10 109,82
28041482	Subv.Autres ones:Bâtiments,installations	618,00	618,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	551,97	551,97
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 837,77	16 837,77
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 981,65	3 981,65

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28068	Autres immobilisations incorporelles	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 583,58	11 583,58
28128	Autres aménagements de terrains	6 413,21	6 413,21
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38
281351	Bâtiments publics	24 884,89	24 884,89
2815731	Matériel roulant	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 722,00	1 722,00
28158	Autres inst., matériel, outil, techniques	1 772,04	1 772,04
28181	Installations générales, aménagt divers	40 297,67	40 297,67
281828	Autres matériels de transport	27 032,36	27 032,36
281831	Matériel informatique scolaire	7 200,00	7 200,00
281838	Autre matériel informatique	27 449,95	27 449,95
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	822,30	822,30
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 017,52	20 017,52
28185	Matériel de téléphonie	1 525,67	1 525,67
28188	Autres immo. corporelles	27 828,29	27 828,29
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	283 904,86	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.


Me

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
1	MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	23	2 468 138,00	1 160 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 761,00	-1 060 761,00
2	THEATRE DU CANAL	23	6 330 000,00	448 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 522,00	-348 522,00
TOTAL			8 798 138,00	1 609 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 283,00	-1 409 283,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	3 445,10	0,00	0,00	266 992,74	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	1 060 761,58	0,00	0,00	413 178,59	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	1 064 206,68	0,00	0,00	700 256,94	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	3 445,10	0,00	266 992,74	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	1 060 761,58	0,00	413 178,59	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	1 064 206,68	0,00	700 256,94	0,00




AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	3 445,10	0,00	266 992,74	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	340 065,95	0,00	1 133 874,22	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	343 511,05	0,00	1 420 952,57	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	0,00	0,00	270 437,84	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	0,00	0,00	1 473 940,17	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	0,00	0,00	1 764 463,62	0,00




AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	0,00	0,00	270 437,84	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	0,00	0,00	1 473 940,17	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	0,00	0,00	1 764 463,62	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	0,00	0,00	270 437,84	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	0,00	0,00	1 473 940,17	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	0,00	0,00	1 764 463,62	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	15 309,61	0,00	0,00	15 309,61	0,00
A125	Constructions	270 437,84	0,00	0,00	270 437,84	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 776,00	0,00	0,00	4 776,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 473 940,17	0,00	0,00	1 473 940,17	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 764 463,62	0,00	0,00	1 764 463,62	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	720 695,63	0,00	0,00	5 760,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	763 467,27	340 065,95	0,00	0,00	423 401,32	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	3 445,10	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	1 064 206,68	0,00	0,00	679 128,68	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	720 695,63	0,00	5 760,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	340 065,95	0,00	423 401,32	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	3 445,10	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	1 064 206,68	0,00	679 128,68	0,00




AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUNON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	0,00	0,00	726 455,63	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	340 065,95	0,00	423 401,32	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	3 445,10	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	343 511,05	0,00	1 399 824,31	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	0,00	0,00	726 455,63	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	0,00	0,00	763 467,27	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	0,00	0,00	3 445,10	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	0,00	0,00	1 743 335,36	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	0,00	0,00	726 455,63	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	0,00	0,00	763 467,27	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	0,00	0,00	3 445,10	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	0,00	0,00	1 743 335,36	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	0,00	0,00	726 455,63	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	0,00	0,00	763 467,27	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	0,00	0,00	3 445,10	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	0,00	0,00	1 743 335,36	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	726 455,63	0,00	0,00	726 455,63	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	763 467,27	0,00	0,00	763 467,27	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	3 445,10	0,00	0,00	3 445,10	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	72 547,52	0,00	0,00	72 547,52	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	177 419,84	0,00	0,00	177 419,84	0,00
TOTAL		1 743 335,36	0,00	0,00	1 743 335,36	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
 - à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
- La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
 - 2111 « Terrains nus »,
 - 2115 « Terrains bâtis »,
 - 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
 - 21312 « Bâtiments scolaires »,
 - 21318 « Autres bâtiments publics »,
 - 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
 - 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
 - 2138 « Autres constructions »,
 - 2151 « Réseaux de voirie »,
 - 2152 « Installations de voirie »,
 - 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
 - 21828 « Autres matériels de transport »,
 - 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
 - 2313 « Constructions en cours »,
 - 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
 - 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
- La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



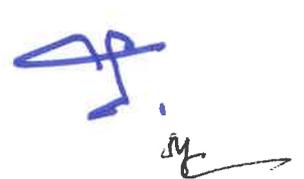
IV – ETATS ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.




IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

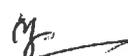
1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - CFU - 2024

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.





VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-57- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne,

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick, M. TARDY Gérard (au moment du vote).

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-57

2025-06-57- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU, la délibération en date du 3 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 17 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2

VU, la délibération en date du 17 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°3

VU, les conditions d'exécution du budget 2024.

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget annexe des établissements lorettois fait ressortir les résultats suivants :



LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	123 929, 64 €	137 708, 12€
Totaux	123 929, 64 €	137 708, 12€
Résultats de clôture		13 778, 48 €
TOTAUX CUMULES	123 929, 64 €	137 708, 12€
RESULTATS DEFINITIFS		13 778, 48 €
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	159 735, 26 €	
Opérations de l'exercice	32 772, 77 €	79 971, 07 €
Totaux	192 508, 03 €	79 971, 07 €
Résultats de clôture	112 536, 96 €	
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	192 508, 03 €	79 971, 07 €
RESULTATS DEFINITIFS	112 536, 96 €	
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	159 735, 26 €	
Opérations de l'exercice	156 702, 41 €	217 679, 19 €
Totaux	316 437, 67 €	217 679, 19 €
Résultats de clôture	98 758, 48 €	
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	316 437, 67 €	217 679, 19 €
RESULTATS DEFINITIFS	98 758, 48 €	

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, désapprouve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe des établissements loretois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

19 votes « CONTRE » : MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PELARDY Patricia (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME AMERI Christine), MME ORIOL Evelyne, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIJA Gilles, M. RICCI Patrick (pouvoir à M. D'ANNA Vincent), M. SEGUIN Joseph.

1 Abstention : MME VERGNAUD Evelyne.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mme Celibert', written over the printed name.

NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE FINANCIER DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS 2024

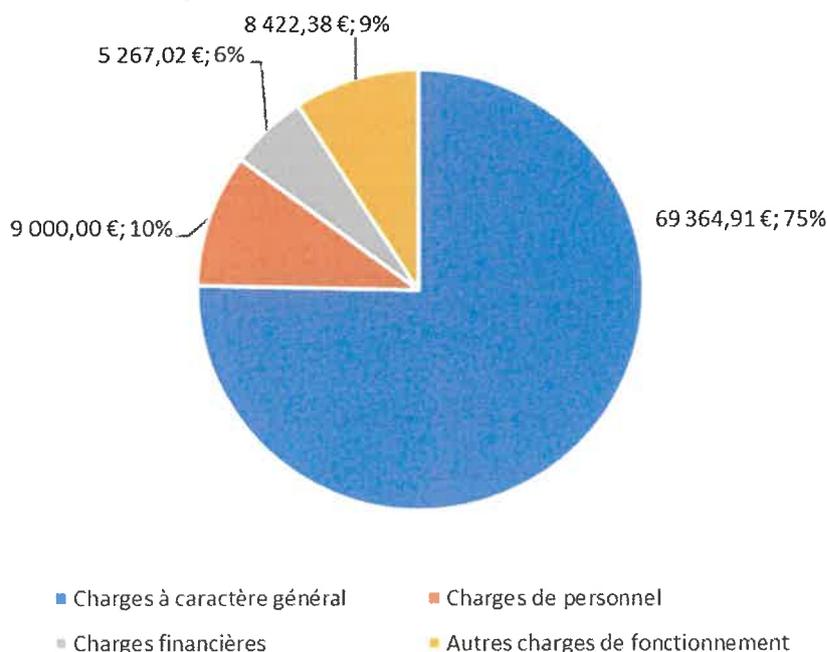
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2021	62 105, 62 €	+ 12,9 %
2022	168 113, 34 €	+ 170,7%
2023	65 135, 46 €	- 61,3%
2024	92 054, 31 €	+41, 3%

En 2022, une très forte hausse est constatée avec la prise en charge de la Maison de Santé sur une année pleine ainsi que le versement d'une indemnité à la Boulangerie GOKTEKIN (80 000 €). En 2023, aucune dépense de fonctionnement n'est venue grevée le budget de fonctionnement, si ce n'est l'entretien et les charges locatives des biens de la commune. La hausse de 2024 est liée à une forte augmentation de l'inflation, à la mise en place d'une dotation pour risque de loyers impayés et l'annulation de créances.

Dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2021	39 120, 94 €	+4,5 %
2022	70 745, 31 €	+ 80, 8%
2023	50 003, 95 €	- 28, 5%
2024	69 364, 91 €	+38, 7%

En 2022, la hausse est très marquée avec la prise en compte des charges de la Maison de santé sur une année entière. En 2023, une nouvelle baisse est constatée. En 2024, la Commune retrouve le niveau de dépenses de l'année précédente.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Elles sont fixes dans le temps : 9 000 € par an.

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux loyers et charges locatives des biens mis en location par la Commune à des commerçants ou artisans.

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2021	95 309, 34 €	+53,2 %
2022	212 008, 30 €	+ 25, 2%
2023	140 257, 80 €	-33, 8%
2024	137 708, 12 €	-1, 8%

En 2022, l'augmentation se poursuit avec notamment le règlement des loyers sur une année pleine par les professionnels de santé de la Maison Médicale et le versement d'une subvention équilibre par le budget général de la Ville pour combler le déficit de la section de fonctionnement, dû pour partie au versement de l'indemnité à la société GOKTEKIN. En 2024, une petite baisse non significative est constatée (augmentation du montant des loyers suite à l'évolution des indices de révision mais 2 locaux non loués rue Font Flora et le Méridien, et pas de produits d'assurance comme en 2023).

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon trois grands items :

- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23 ;
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16.

Immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20, 21 et 23) – hors restes à réaliser

Exercice	Montant HT	Evolution
2021	639 348, 01 €	+31,5 %
2022	88 436, 14 €	- 86,2%
2023	33 610, 00 €	- 62,0%
2024	2 753, 51 €	- 91,8%

Des opérations dans le but de soutenir le commerce local ont été menées en 2024 avec des dépenses suivantes constatées au comptes financier 2024.

Opérations	Montant HT
Frais de notaire – achat fonds de commerce Méridien	2 753, 51 €
TOTAL	2 753, 51 €

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2021	373 149, 55 €	+49,8 %
2022	326 369, 67 €	- 12,6%
2023	632 726, 90 €	+ 93,9%
2024	48 095, 74 €	- 92,4%

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le recours à l'emprunt et le versement des cautions

L'annexe financière joint au compte financier décrit précisément les produits affectés à cette section.

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	Autres
2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	373 149, 55 €
2022	155 656, 90 €	20 000, 00€	150 000 €	0,00 €
2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les dotations, fonds divers de réserves

La Commune a affecté l'excédent de fonctionnement en investissement au chapitre 10 (48 095, 74 €)

Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

L'état de la dette est présenté dans les annexes IV.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 214 536, 42€ (contre 243 135, 68 € au 1^{er} janvier 2024).

La Ville a dû rembourser en 2024, 28 599, 26 € de capital et régler 5 437, 50 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice (échéance constante).

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENTS LORETTOIS
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE LORETTE -

Numéro SIRET : 21420123800083

POSTE COMPTABLE : 042002 SGC LOIRE SUD

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2024



Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
ECCE

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	12
D	Bilan synthétique	13
E	Compte de résultat synthétique	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	18
A1.2	Recettes d'investissement	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	23
B2	Recettes d'investissement	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27
D1	Dépenses de fonctionnement	28
D2	Recettes de fonctionnement	30
III. États financiers		
A	Bilan	31
B	Compte de résultat	35
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	37
D	Balance des comptes	38
IV. États annexés		



		Origine des données	Page
	<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	48



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4846

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5562519

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	

Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des Impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	217 420,47	165 442,85	382 863,32
	Recettes réalisées (1)	B	79 971,07	137 708,12	217 679,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	57 685,21	165 442,85	223 128,06
	Dépenses réalisées (1)	E	32 772,77	123 929,64	156 702,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	47 198,30	13 778,48	60 976,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-159 735,26	0,00	-159 735,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-112 536,96	13 778,48	-98 758,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-112 536,96	13 778,48	-98 758,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ETABLISSEMENTS LORETTOIS					
Investissement	-159 735,26		47 198,30		-112 536,96
Fonctionnement	48 095,74	48 095,74	13 778,48		13 778,48
Sous-Total	-111 639,52	48 095,74	60 976,78		-98 758,48
TOTAL II	-111 639,52	48 095,74	60 976,78		-98 758,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-111 639,52	48 095,74	60 976,78		-98 758,48



I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
 Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ÉTABLTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement 325,66
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles	13,22	Réserves 927,37
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains		Résultat de l'exercice 13,78
Construction ⁵	2 080,70	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant 538,96
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I) 1 805,77
Réseaux divers	15,62	PASSIF
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES
Autres	18,83	Emprunts obligataires
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit 215,36
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts 9,31
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2) 224,67
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 128,38	DETTES NON FINANCIÈRES
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés 0,98
Stocks		Autres dettes non financières 147,90
Créances	52,29	Produits constatés d'avance
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3) 148,88
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	52,29	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4) 373,55
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III) 1,34
Écart de conversion actif (IV)		Écart de conversion passif (IV)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 180,67	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) 2 180,67

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	137,64	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	137,64	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	58,91	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	3,47	
Impôts et taxes	19,46	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	36,82	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	118,66	



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	18,98	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,07	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	5,27	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-5,20	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	13,78	



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N					F
Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 223,78	1 223,78	100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 529,73	30,59	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 223,78	2 753,51	16,97	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 461,43	30 019,26	72,40	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		41 461,43	30 019,26	72,40	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		57 685,21	32 772,77	56,81	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		57 685,21	32 772,77	56,81	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		159 735,26			
Total des dépenses de la section d'investissement		217 420,47	32 772,77		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	83 125,80	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 862,17	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 095,74	48 095,74	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		144 083,71	48 095,74	33,38	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	41 461,43			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	31 875,33	31 875,33	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		73 336,76	31 875,33	43,46	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		217 420,47	79 971,07	36,78	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		217 420,47	79 971,07		0,00

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d) = b+c	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	69 416,69	69 364,91	0,00	69 364,91	99,93	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	100,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 474,00	3 474,00	0,00	3 474,00	100,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		81 890,69	81 838,91	0,00	81 838,91	99,94	0,00
66	Charges financières	5 267,02	5 267,02	0,00	5 267,02	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	4 948,38	4 948,38	0,00	4 948,38	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		92 106,09	92 054,31	0,00	92 054,31	99,94	0,00
023	Virement à la section d'investissement	41 461,43					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	31 875,33	31 875,33	0,00	31 875,33	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		73 336,76	31 875,33	0,00	31 875,33	43,46	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		165 442,85	123 929,64	0,00	123 929,64	74,91	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		165 442,85	123 929,64	0,00	123 929,64		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

(2) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) DF 042 = Rf 040 ; DF 043 = Rf 043



Handwritten signature in blue ink
Handwritten initials 'Me' in black ink

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	25 170,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 205,83	137 641,22	0,00	137 641,22	98,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		165 375,95	137 641,22	0,00	137 641,22	83,23	0,00
76	Produits financiers	66,90	66,90	0,00	66,90	100,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		165 442,85	137 708,12	0,00	137 708,12	83,24	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		165 442,85	137 708,12	0,00	137 708,12	83,24	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		165 442,85	137 708,12	0,00	137 708,12		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2088	Autres immobilisations incorporelles		1 223,78		1 223,78	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 223,78	1 223,78		1 223,78	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2188	Autres		1 529,73		1 529,73	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 529,73		1 529,73	3 470,27
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 000,00				10 000,00
Total des dépenses d'équipement		16 223,78	2 753,51		2 753,51	13 470,27
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		28 599,26		28 599,26	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 420,00		1 420,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 461,43	30 019,26		30 019,26	11 442,17
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		41 461,43	30 019,26		30 019,26	11 442,17
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		57 685,21	32 772,77		32 772,77	24 912,44
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre en investissement</i>						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		57 685,21	32 772,77		32 772,77	24 912,44
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		159 735,26				
Total des dépenses de la section d'investissement		217 420,47	32 772,77		32 772,77	184 647,70



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	83 125,80				83 125,80
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	12 862,17				12 862,17
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		48 095,74		48 095,74	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	48 095,74	48 095,74		48 095,74	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		144 083,71	48 095,74		48 095,74	95 987,97
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	41 461,43				
28088	Autres immobilisations incorporelles		2 152,81		2 152,81	
281321	Immeubles de rapport		25 174,02		25 174,02	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		732,83		732,83	
28188	Autres		3 815,67		3 815,67	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	31 875,33	31 875,33		31 875,33	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		73 336,76	31 875,33		31 875,33	41 461,43



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		217 420,47	79 971,07		79 971,07	137 449,40
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		217 420,47	79 971,07		79 971,07	137 449,40



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



J.
Mc

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		303,32		303,32	
60612	Énergie - Électricité		3 469,25		3 469,25	
60632	Fournitures de petit équipement		254,00	254,00		
6132	Locations immobilières		7 314,75	1 462,95	5 851,80	
614	Charges locatives et de copropriété		8 606,97	764,72	7 842,25	
615221	Bâtiments publics		158,49		158,49	
615228	Autres bâtiments		1 491,62		1 491,62	
6156	Maintenance		2 557,91	527,85	2 030,06	
6161	Multirisques		3 750,55		3 750,55	
62268	Autres honoraires, conseils...		2 688,97		2 688,97	
6227	Frais d'actes et de contentieux		10 370,81		10 370,81	
6228	Divers		2 582,66		2 582,66	
6231	Annonces et insertions		82,53		82,53	
6262	Frais de télécommunications		385,74	60,00	325,74	
627	Services bancaires et assimilés.		10,94		10,94	
6283	Frais de nettoyage des locaux		13 601,34	4 651,99	8 949,35	
63512	Taxes foncières		19 456,57		19 456,57	
total chapitre 011	Charges à caractère général	69 416,69	77 086,42	7 721,51	69 364,91	51,78
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP		9 000,00		9 000,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	9 000,00		9 000,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
6542	Créances éteintes		3 474,00		3 474,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 474,00	3 474,00		3 474,00	
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					



II - EXECUTION BUDGETAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de gestion des services		81 890,69	89 560,42	7 721,51	81 838,91	51,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance		5 437,50		5 437,50	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		825,28	995,76	-170,48	
total chapitre 66	Charges financières	5 267,02	6 262,78	995,76	5 267,02	
total chapitre 67	Charges spécifiques					
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		4 948,38		4 948,38	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	4 948,38	4 948,38		4 948,38	
Total des dépenses réelles et mixtes		92 106,09	100 771,58	8 717,27	92 054,31	51,78
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	41 461,43				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		31 875,33		31 875,33	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 875,33	31 875,33		31 875,33	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73 336,76	31 875,33		31 875,33	41 461,43
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		165 442,85	132 646,91	8 717,27	123 929,64	41 513,21
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		165 442,85	132 646,91	8 717,27	123 929,64	41 513,21

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations	25 170,12				25 170,12
752	Revenus des immeubles		118 025,79		118 025,79	
75888	Autres		19 615,43		19 615,43	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	140 205,83	137 641,22		137 641,22	2 564,61
Total des recettes de gestion des services		165 375,95	137 641,22		137 641,22	27 734,73
7688	Autres		66,90		66,90	
total chapitre 76	Produits financiers	66,90	66,90		66,90	
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		165 442,85	137 708,12		137 708,12	27 734,73
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		165 442,85	137 708,12		137 708,12	27 734,73
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		165 442,85	137 708,12		137 708,12	27 734,73



III – ÉTATS FINANCIERS					III
Bilan (en euros)					A
ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		21 528,05	8 304,96	13 223,09	14 152,12
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		2 191 840,70	111 139,13	2 080 701,57	1 781 637,97
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		15 620,47		15 620,47	15 620,47
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		52 665,39	33 832,88	18 832,51	21 851,28
Immobilisations corporelles en cours					324 237,62
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 281 654,61	153 276,97	2 128 377,64	2 157 499,46
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		16 660,00		16 660,00	32 457,43
Créances sur les redevables et comptes rattachés		36 830,62	5 158,38	31 672,24	27 944,34
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		3 960,05		3 960,05	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					



III – ÉTATS FINANCIERS				III	
Bilan (en euros)				A	
ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		57 450,67	5 158,38	52 292,29	60 401,77
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		2 339 105,28	158 435,35	2 180 669,93	2 217 901,23



III – ÉTATS FINANCIERS		III	
Bilan (en euros)		A	
FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		325 656,90	325 656,90
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		927 374,96	879 279,22
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		13 778,48	48 095,74
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		538 961,37	538 961,37
TOTAL FONDS PROPRES (1)		1 805 771,71	1 791 993,23
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		215 361,70	244 131,44
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		9 311,03	10 731,03
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		224 672,73	254 862,47
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		977,40	5 395,52
Dettes fiscales et sociales			438,27
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			



III - ÉTATS FINANCIERS		III	
Bilan (en euros)		A	
FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		147 904,42	156 211,74
Autres dettes non financières			9 000,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		148 881,82	171 045,53
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		373 554,55	425 908,00
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 343,67	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		2 180 669,93	2 217 901,23

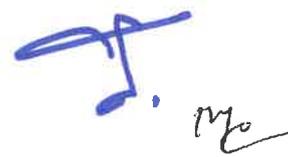

 Me

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		137 641,22		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		137 641,22		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		58 908,34		
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		3 474,00		
Impôts et taxes		19 456,57		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		36 823,71		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				



III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		118 662,62		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		18 978,60		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		66,90		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		66,90		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		5 267,02		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		5 267,02		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-5 200,12		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		13 778,48		



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		879 279,22				48 095,74		927 374,96		927 374,96
	Sous Total compte 106		879 279,22				48 095,74		927 374,96		927 374,96
	Sous Total compte 10		879 279,22				48 095,74		927 374,96		927 374,96
110	Report à nouveau (solde créditeur)			48 095,74	48 095,74			48 095,74	48 095,74		
	Sous Total compte 11			48 095,74	48 095,74			48 095,74	48 095,74		
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		48 095,74	48 095,74				48 095,74	48 095,74		
	Sous Total compte 12		48 095,74	48 095,74				48 095,74	48 095,74		
1312	Régions		180 000,00						180 000,00		180 000,00
	Sous Total compte 131		180 000,00						180 000,00		180 000,00
1321	État et établissements nationaux		155 656,90						155 656,90		155 656,90
1322	Régions		20 000,00						20 000,00		20 000,00
1323	Départements		150 000,00						150 000,00		150 000,00
	Sous Total compte 132		325 656,90						325 656,90		325 656,90
13912	Régions	180 000,00						180 000,00		180 000,00	
	Sous Total compte 1391	180 000,00						180 000,00		180 000,00	
	Sous Total compte 139	180 000,00						180 000,00		180 000,00	
	Sous Total compte 13	180 000,00	505 656,90					180 000,00	505 656,90		325 656,90
1641	Emprunts en euros		243 135,68			28 599,26		28 599,26	243 135,68		214 536,42
	Sous Total compte 164		243 135,68			28 599,26		28 599,26	243 135,68		214 536,42
165	Dépôts et cautionnements reçus		10 731,03			1 420,00		1 420,00	10 731,03		9 311,03
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		995,76	995,76	825,28			995,76	1 821,04		825,28
	Sous Total compte 1688		995,76	995,76	825,28			995,76	1 821,04		825,28



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 168		995,76	995,76	825,28			995,76	1 821,04		825,28
	Sous Total compte 16		254 862,47	995,76	825,28	30 019,26		31 015,02	255 687,75		224 672,73
181	Compte de liaison : affectation à... (bu		538 961,37						538 961,37		538 961,37
	Sous Total compte 18		538 961,37						538 961,37		538 961,37
	Total classe 1	180 000,00	2 226 855,70	97 187,24	48 921,02	30 019,26	48 095,74	307 206,50	2 323 872,46	180 000,00	2 196 665,96
2088	Autres immobilisations incorporelles	20 304,27				1 223,78		21 528,05		21 528,05	
	Sous Total compte 208	20 304,27				1 223,78		21 528,05		21 528,05	
	Sous Total compte 20	20 304,27				1 223,78		21 528,05		21 528,05	
21318	Autres bâtiments publics	532 771,23						532 771,23		532 771,23	
	Sous Total compte 2131	532 771,23						532 771,23		532 771,23	
21321	Immeubles de rapport	1 279 185,59			961,00			1 279 185,59	961,00	1 278 224,59	
	Sous Total compte 2132	1 279 185,59			961,00			1 279 185,59	961,00	1 278 224,59	
21351	Bâtiments publics			324 237,62				324 237,62		324 237,62	
	Sous Total compte 2135			324 237,62				324 237,62		324 237,62	
2138	Autres constructions	56 607,26						56 607,26		56 607,26	
	Sous Total compte 213	1 868 564,08		324 237,62	961,00			2 192 801,70	961,00	2 191 840,70	
21534	Réseaux d'électrification	15 620,47						15 620,47		15 620,47	
	Sous Total compte 2153	15 620,47						15 620,47		15 620,47	
	Sous Total compte 215	15 620,47						15 620,47		15 620,47	
2181	Installations générales, agencements et	10 045,33			780,00			10 045,33	780,00	9 265,33	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 243,33						5 243,33		5 243,33	
	Sous Total compte 2184	5 243,33						5 243,33		5 243,33	



III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	36 627,00				1 529,73		38 156,73		38 156,73	
	Sous Total compte 218	51 915,66			780,00	1 529,73		53 445,39	780,00	52 665,39	
	Sous Total compte 21	1 936 100,21		324 237,62	1 741,00	1 529,73		2 261 867,56	1 741,00	2 260 126,56	
2313	Constructions	324 237,62			324 237,62			324 237,62	324 237,62		
	Sous Total compte 231	324 237,62			324 237,62			324 237,62	324 237,62		
	Sous Total compte 23	324 237,62			324 237,62			324 237,62	324 237,62		
28088	Autres immobilisations incorporelles		6 152,15				2 152,81		6 304,96		8 304,96
	Sous Total compte 2808		6 152,15				2 152,81		6 304,96		8 304,96
	Sous Total compte 280		6 152,15				2 152,81		6 304,96		8 304,96
281321	Immeubles de rapport	86 926,11		961,00		25 174,02		961,00	112 100,13		111 139,13
	Sous Total compte 28132	86 926,11		961,00		25 174,02		961,00	112 100,13		111 139,13
	Sous Total compte 2813	86 926,11		961,00		25 174,02		961,00	112 100,13		111 139,13
28181	Installations générales, agencements et		6 182,15	780,00			732,83	780,00	6 914,98		6 134,98
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 243,33						5 243,33		5 243,33
	Sous Total compte 28184		5 243,33						5 243,33		5 243,33
28188	Autres		18 838,90				3 815,67		22 454,57		22 454,57
	Sous Total compte 2818		30 064,38	780,00		4 548,50		780,00	34 612,88		33 832,88
	Sous Total compte 281		116 990,49	1 741,00		29 722,52		1 741,00	146 713,01		144 972,01
	Sous Total compte 28		123 142,64	1 741,00		31 875,33		1 741,00	155 017,97		153 276,97
	Total classe 2	2 280 642,10	123 142,64	325 978,62	325 978,62	2 753,51	31 875,33	2 609 374,23	480 996,59	2 281 654,61	153 276,97
4011	Fournisseurs			60 755,46	60 755,46			60 755,46	60 755,46		
	Sous Total compte 401			60 755,46	60 755,46			60 755,46	60 755,46		



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournisseurs d'immobilisations			2 753,51	2 753,51			2 753,51	2 753,51		
	Sous Total compte 404			2 753,51	2 753,51			2 753,51	2 753,51		
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		5 395,52	5 395,52	977,40			5 395,52	6 372,92		977,40
	Sous Total compte 40		5 395,52	68 904,49	64 486,37			68 904,49	69 881,89		977,40
411	Redevables	1 365,79		14 691,03	14 045,01			16 057,72	14 045,01	2 012,71	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	21 030,09		133 878,76	138 126,57			154 908,85	138 126,57	16 782,28	
4161	Créances douteuses	5 758,46		21 489,60	9 212,43			27 248,06	9 212,43	18 035,63	
	Sous Total compte 416	5 758,46		21 489,60	9 212,43			27 248,06	9 212,43	18 035,63	
	Sous Total compte 41	28 154,34		170 060,29	161 384,01			198 214,63	161 384,01	36 830,62	
44341	Dépenses		9 000,00	18 000,00	9 000,00			18 000,00	18 000,00		
	Sous Total compte 4434		9 000,00	18 000,00	9 000,00			18 000,00	18 000,00		
	Sous Total compte 443		9 000,00	18 000,00	9 000,00			18 000,00	18 000,00		
44566	T.V.A. sur autres biens et services	43,43		4 842,18	4 885,61			4 885,61	4 885,61		
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	32 414,00		288 066,00	303 820,00			320 480,00	303 820,00	16 660,00	
	Sous Total compte 4456	32 457,43		292 908,18	308 705,61			325 365,61	308 705,61	16 660,00	
44571	T.V.A. collectée		438,27	20 174,13	19 735,86			20 174,13	20 174,13		
	Sous Total compte 4457		438,27	20 174,13	19 735,86			20 174,13	20 174,13		
	Sous Total compte 445	32 457,43	438,27	313 082,31	328 441,47			345 539,74	328 879,74	16 660,00	
	Sous Total compte 44	32 457,43	9 438,27	331 082,31	337 441,47			363 539,74	346 879,74	16 660,00	
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv)		156 211,74	147 122,26	138 814,94			147 122,26	295 026,68		147 904,42
	Sous Total compte 451		156 211,74	147 122,26	138 814,94			147 122,26	295 026,68		147 904,42
	Sous Total compte 45		156 211,74	147 122,26	138 814,94			147 122,26	295 026,68		147 904,42



III - ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			5 351,54	5 351,54			5 351,54	5 351,54		
	Sous Total compte 4671			5 351,54	5 351,54			5 351,54	5 351,54		
46721	Débiteurs divers - Amiable			6 914,32	6 914,32			6 914,32	6 914,32		
	Sous Total compte 4672			6 914,32	6 914,32			6 914,32	6 914,32		
	Sous Total compte 467			12 265,86	12 265,86			12 265,86	12 265,86		
4687	Produits à recevoir			3 960,05				3 960,05		3 960,05	
	Sous Total compte 468			3 960,05				3 960,05		3 960,05	
	Sous Total compte 46			16 225,91	12 265,86			16 225,91	12 265,86	3 960,05	
47138	Autres			21 134,32	21 134,32			21 134,32	21 134,32		
	Sous Total compte 4713			21 134,32	21 134,32			21 134,32	21 134,32		
47143	Flux d'encaissements à réimputer			4 852,00	4 852,00			4 852,00	4 852,00		
	Sous Total compte 4714			4 852,00	4 852,00			4 852,00	4 852,00		
4718	Autres recettes à régulariser			16 277,79	17 621,46			16 277,79	17 621,46		1 343,67
	Sous Total compte 471			42 264,11	43 607,78			42 264,11	43 607,78		1 343,67
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			34 036,76	34 036,76			34 036,76	34 036,76		
47218	Autres dépenses			20 182,53	20 182,53			20 182,53	20 182,53		
	Sous Total compte 4721			54 219,29	54 219,29			54 219,29	54 219,29		
4722	Commissions bancaires en instance de man			10,94	10,94			10,94	10,94		
	Sous Total compte 472			54 230,23	54 230,23			54 230,23	54 230,23		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,31	2,31			2,31	2,31		
	Sous Total compte 478			2,31	2,31			2,31	2,31		
	Sous Total compte 47			96 496,65	97 840,32			96 496,65	97 840,32		1 343,67



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4911	Dépréciations des comptes de redevables		210,00		4 948,38				5 158,38		5 158,38
	Sous Total compte 491		210,00		4 948,38				5 158,38		5 158,38
	Sous Total compte 49		210,00		4 948,38				5 158,38		5 158,38
	Total classe 4	60 611,77	171 255,53	829 891,91	817 181,35			890 503,68	988 436,88	57 450,67	155 383,87
51172	Chèques impayés			3 500,00	3 500,00			3 500,00	3 500,00		
51178	Autres valeurs impayées			1 352,00	1 352,00			1 352,00	1 352,00		
	Sous Total compte 5117			4 852,00	4 852,00			4 852,00	4 852,00		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			17 480,04	17 480,04			17 480,04	17 480,04		
	Sous Total compte 511			22 332,04	22 332,04			22 332,04	22 332,04		
	Sous Total compte 51			22 332,04	22 332,04			22 332,04	22 332,04		
580	Opérations d'ordre budgétaires			31 875,33	31 875,33			31 875,33	31 875,33		
	Sous Total compte 58			31 875,33	31 875,33			31 875,33	31 875,33		
	Total classe 5			54 207,37	54 207,37			54 207,37	54 207,37		
60611	Eau et assainissement					303,32		303,32		303,32	
60612	Énergie - Électricité					3 469,25		3 469,25		3 469,25	
	Sous Total compte 6061					3 772,57		3 772,57		3 772,57	
60632	Fournitures de petit équipement					254,00	254,00	254,00	254,00		
	Sous Total compte 6063					254,00	254,00	254,00	254,00		
	Sous Total compte 606					4 026,57	254,00	4 026,57	254,00	3 772,57	
	Sous Total compte 60					4 026,57	254,00	4 026,57	254,00	3 772,57	
6132	Locations immobilières					7 314,75	1 462,95	7 314,75	1 462,95	5 851,80	
	Sous Total compte 613					7 314,75	1 462,95	7 314,75	1 462,95	5 851,80	

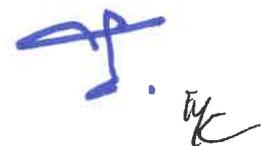
III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
614	Charges locatives et de copropriété					8 606,97	764,72	8 606,97	764,72	7 842,25	
615221	Bâtiments publics					158,49		158,49		158,49	
615228	Autres bâtiments					1 491,62		1 491,62		1 491,62	
	Sous Total compte 61522					1 650,11		1 650,11		1 650,11	
	Sous Total compte 6152					1 650,11		1 650,11		1 650,11	
6156	Maintenances					2 557,91	527,85	2 557,91	527,85	2 030,06	
	Sous Total compte 615					4 208,02	527,85	4 208,02	527,85	3 680,17	
6161	Multirisques					3 750,55		3 750,55		3 750,55	
	Sous Total compte 616					3 750,55		3 750,55		3 750,55	
	Sous Total compte 61					23 880,29	2 755,52	23 880,29	2 755,52	21 124,77	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					9 000,00		9 000,00		9 000,00	
	Sous Total compte 621					9 000,00		9 000,00		9 000,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					2 688,97		2 688,97		2 688,97	
	Sous Total compte 6226					2 688,97		2 688,97		2 688,97	
6227	Frais d'actes et de contentieux					10 370,81		10 370,81		10 370,81	
6228	Divers					2 582,66		2 582,66		2 582,66	
	Sous Total compte 622					15 642,44		15 642,44		15 642,44	
6231	Annonces et insertions					82,53		82,53		82,53	
	Sous Total compte 623					82,53		82,53		82,53	
6262	Frais de télécommunications					385,74	60,00	385,74	60,00	325,74	
	Sous Total compte 626					385,74	60,00	385,74	60,00	325,74	
627	Services bancaires et assimilés.					10,94		10,94		10,94	



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					13 601,34	4 651,99	13 601,34	4 651,99	8 949,35	
	Sous Total compte 628					13 601,34	4 651,99	13 601,34	4 651,99	8 949,35	
	Sous Total compte 62					38 722,99	4 711,99	38 722,99	4 711,99	34 011,00	
63512	Taxes foncières					19 456,57		19 456,57		19 456,57	
	Sous Total compte 6351					19 456,57		19 456,57		19 456,57	
	Sous Total compte 635					19 456,57		19 456,57		19 456,57	
	Sous Total compte 63					19 456,57		19 456,57		19 456,57	
6542	Créances éteintes					3 474,00		3 474,00		3 474,00	
	Sous Total compte 654					3 474,00		3 474,00		3 474,00	
	Sous Total compte 65					3 474,00		3 474,00		3 474,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					5 437,50		5 437,50		5 437,50	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					825,28	995,76	825,28	995,76		170,48
	Sous Total compte 6611					6 262,78	995,76	6 262,78	995,76	5 267,02	
	Sous Total compte 661					6 262,78	995,76	6 262,78	995,76	5 267,02	
	Sous Total compte 66					6 262,78	995,76	6 262,78	995,76	5 267,02	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					31 875,33		31 875,33		31 875,33	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					4 948,38		4 948,38		4 948,38	
	Sous Total compte 681					36 823,71		36 823,71		36 823,71	
	Sous Total compte 68					36 823,71		36 823,71		36 823,71	
	Total classe 6					132 646,91	8 717,27	132 646,91	8 717,27	124 100,12	170,48
752	Revenus des immeubles						118 025,79		118 025,79		118 025,79
75888	Autres						19 615,43		19 615,43		19 615,43

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7688	Sous Total compte 7588						19 615,43		19 615,43		19 615,43
	Sous Total compte 758						19 615,43		19 615,43		19 615,43
	Sous Total compte 75						137 641,22		137 641,22		137 641,22
	Autres						66,90		66,90		66,90
	Sous Total compte 768						66,90		66,90		66,90
	Sous Total compte 76						66,90		66,90		66,90
	Total classe 7						137 708,12		137 708,12		137 708,12
	Total général	2 521 253,87	2 521 253,87	1 307 265,14	1 246 288,36	165 419,68	226 396,46	3 993 938,69	3 993 938,69	2 643 205,40	2 643 205,40



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



J. MC

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 16/05/2025

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

Mme Evelyne MONTCHAL

du 01/01/2024

au 16/05/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DELIQUAIRE Jean-Francois (1013703052-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A DDFIP DE LA LOIRE, le 19/05/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

MONTCHAL Evelyne (1005136863-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A LOIRE SUD, le 22/05/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le



IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
DEPENSES		4 620,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 620,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		48 095,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 095,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	2 753,51	25 399,25	0,00	0,00		32 772,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	25 399,25	0,00	0,00		30 019,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 223,78	0,00	0,00	0,00		1 223,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 529,73	0,00	0,00	0,00		1 529,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		48 095,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		48 095,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cull., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	24 487,48	0,00	0,00	0,00	0,00	10,94	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	19 539,10	0,00	0,00	0,00	0,00	10,94	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 948,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	67 555,89	0,00	0,00		92 054,31
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	49 814,87	0,00	0,00		69 364,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 474,00	0,00	0,00		3 474,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	5 267,02	0,00	0,00		5 267,02
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 948,38
	RECETTES	0,00	0,00	137 348,12	0,00	0,00		137 708,12
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	137 281,22	0,00	0,00		137 641,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	66,90	0,00	0,00		66,90
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	217 420,47	192 508,03	0,00	24 912,44
RECETTES	217 420,47	79 971,07	0,00	137 449,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	165 442,85	123 929,64	0,00	41 513,21
RECETTES	165 442,85	137 708,12	0,00	27 734,73

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET VILLE DE LORETTE (NFC// N°SIRET : 21420123800091)				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 689 293,18	2 500 508,05	388 295,24	800 489,89
RECETTES	3 689 293,18	3 098 923,78	207 036,00	383 333,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 136 311,02	5 725 270,34	0,00	411 040,68
RECETTES	6 136 311,02	6 145 971,86	0,00	-9 660,84

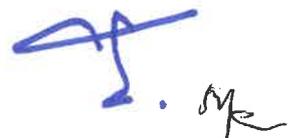
(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 906 713,65	2 693 016,08	388 295,24	825 402,33
RECETTES	3 906 713,65	3 178 894,85	207 036,00	520 782,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 301 753,87	5 849 199,98	0,00	452 553,89
RECETTES	6 301 753,87	6 283 679,98	0,00	18 073,89

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

(1) Y compris les rattachements.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'J' followed by a period and the letters 'MK'.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 906 713,65	2 693 016,08	388 295,24	825 402,33
RECETTES	3 906 713,65	3 178 894,85	207 036,00	520 782,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 301 753,87	5 849 199,98	0,00	452 553,89
RECETTES	6 301 753,87	6 283 679,98	0,00	18 073,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 208 467,52	8 542 216,06	388 295,24	1 277 956,22
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 208 467,52	9 462 574,83	207 036,00	538 856,69

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts suprès des établissements financiers (Total)					455 040,00									
1641 Emprunts en euros (total)					455 040,00									
0000731005	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	02/01/2013	2013-01-02	15/04/2013	255 040,00	F		3,780	3,780		T	P	N	A-1
00001817284	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	30/10/2018	2018-11-15	15/02/2019	200 000,00	F		1,590	1,590		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					12 862,17									
	Caution	01/01/2024			12 862,17			0,000	0,000			F	N	-

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
188 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					467 902,17												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1045077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		214 536,42					28 599,26	5 437,50	0,00	825,28
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		214 536,42					28 599,26	5 437,50	0,00	825,28
00000731005	N	0,00	A-1	68 063,83	4,00			0,000	19 322,67	3 031,45	0,00	536,00
00001617294	N	0,00	A-1	146 472,59	14,00			0,000	9 276,59	2 406,05	0,00	289,28
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					12 862,17	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		0,00	1,00			0,000	12 862,17	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1662 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1667 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		214 536,42					41 461,43	5 437,50	0,00	826,28

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 6 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.




IV – ETATS ANNEXES	IV
B – ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turren, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indicas sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	214 536,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICONE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Donf	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 656.

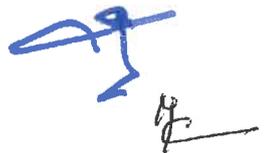


IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Caution AKTOFER SASU	537,00	0,00	537,00
Caution ATELIER POSE CORSE	1 542,77	420,00	1 124,77
Caution BOUGHANMI	1 000,00	1 000,00	0,00
Caution BOULANGERIE TOTEM	2 400,00	0,00	2 400,00
Caution Divers	3 100,00	0,00	3 100,00
Caution NETPRO	410,00	0,00	410,00
Caution SAS YASSIR VIVAL	2 196,00	0,00	2 196,00
Caution TABLE D'ELSA	631,14	0,00	631,14
Caution TISSOT	525,26	0,00	525,26
Caution VIENNET	520,00	0,00	520,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
	€		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	01/02/2024
	MOBILIER	10	01/02/2024
	MOBILIER URBAIN	10	01/02/2024
	MATERIELS DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	01/02/2024
	MATERIELS INFORMATIQUE	2	01/02/2024
	VEHICULES	5	01/02/2024
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	01/02/2024
	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	01/02/2024
	MATERIELS CLASSIQUES	10	01/02/2024
	APPAREIL DE LEVAGE	20	01/02/2024
	EQUIPEMENTS DE CUISINE	10	01/02/2024
	AUTRE AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	01/02/2024
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	15	01/02/2024
	IMMEUBLE DE RAPPORT	100	01/02/2024
	FONDS DE COMMERCE	10	01/02/2024
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	20	01/02/2024



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00



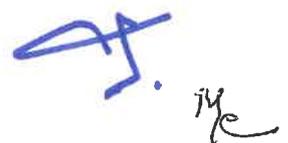
BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ETATS ANNEXES	IV
B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EUR/BOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



Me

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ÉTAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)							
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III			
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I						
Marchés de partenariat (1)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec liers de financement (2)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



Handwritten signature in blue ink, possibly reading 'Me'.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire sur l'emploi territorial.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
328-352 : Modalités particulières : recruté sans concours, parcours classés à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. 326 et L. 352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-159 735,26
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-159 735,26

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	48 095,74
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-159 735,26
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-111 639,52

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	28 599,26	28 599,26	0,00	28 599,26
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	73 336,76	31 875,33	0,00	31 875,33
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	44 737,50	3 276,07	0,00	3 276,07
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-159 735,26			-159 735,26
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	48 095,74	48 095,74		48 095,74
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-111 639,52			-111 639,52
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-108 363,45

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle




A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a dot and a flourish, with the letters 'M' and 'C' written below it.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		28 599,26	28 599,26
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		28 599,26	28 599,26
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	28 599,26	28 599,26
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		73 336,76	31 875,33
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versément pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		73 336,76	31 875,33
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 152,81	2 152,81
281321	Immeubles de rapport	25 174,02	25 174,02
28181	Installations générales, aménagt divers	732,83	732,83
28188	Autres immo. corporelles	3 815,67	3 815,67
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	41 461,43	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 461, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un investissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(5) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUNON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.




IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.


MC

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE REPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - CFU - 2024

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.





VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 - le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-58- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-58

1/2

2025-06-58- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire vous informe que Madame la Trésorière de Firminy n'a pas pu recouvrer les titres de recettes suivants :

Pour le budget annexe des établissements lorettois :

- Titres n°153-1, 142-1, 120-1, 132-1, t52-1, T164-1, T175-1, pour l'année 2023, à l'encontre d'un locataire pour un local sis 20 rue Font Flora pour un montant total de **3 683, 97 €** ;
- Titres n°60-1, n°72-1, 94-1, 50-1, 104-1, 82-1, 131-1 et 141-1 pour l'année 2024, à l'encontre d'un locataire pour un local sis 20 rue Font Flora pour un montant total de **4 630, 12 €**.

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances doit être décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Monsieur le Maire tient à vous préciser sur le fait, que même si cela s'avérera sans doute très difficile que l'admission en non-valeur prononcée par la Commune ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, les décisions prises, n'éteignent pas la dette des redevables. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaîtra que les débiteurs reviendront à « meilleure fortune ».

Madame la Trésorière demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme de **8 314, 09 €** au budget des établissements lorettois ;

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-58

2/2

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-59- PROJET ÉDUCATIF 2025-2026 PÔLE JEUNESSE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-59

1/2

2025-06-59- PROJET ÉDUCATIF 2025-2026 PÔLE JEUNESSE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose de services publics facultatifs en lien avec l'accueil des enfants : périscolaire, accueil de loisirs, temps d'activités péri-éducatives, restauration et transport scolaire.

La Commune par délibération n°2024-07-82 en date du 3 juillet 2024 avait adopté un nouveau règlement unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance ainsi qu'un projet éducatif pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1) De fixer le projet éducatif du Pôle Jeunesse tel qu'il a pu être bâti dans le document joint pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle



MAIRIE DE LORETTE



PROJET EDUCATIF

Année 2025-2026

POLE JEUNESSE



Ville de Lorette



Pôle Jeunesse – rue Jules Ferry 42420 Lorette – 04 77 73 59 65 – alsh@ville-lorette.fr

II. Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	POURQUOI UN POLE JEUNESSE	3
III.	LES VALEURS QUI FONDENT NOTRE ACTION	4
	a) LAICITE.....	4
	b) PARTAGE	4
	c) ACCESSIBILITE.....	4
	d) SECURITE	4
	e) NEUTRALITE	4
	f) CONNAISSANCE.....	4
	g) CITOYENNETE	4
IV.	LES AXES EDUCATIFS RETENUS	5
	a) UN LIEU ATTRACTIF.....	5
	b) LE JEU	5
	c) LE SUIVI EDUCATIF	5
	d) L'IMPLICATION DES ENFANTS	5
	e) L'EQUILIBRE DES ACTIVITES	5
	f) LA LIBERTE DES ENFANTS.....	5
V.	LES MOYENS RETENUS.....	6
VI.	LA PLACE DES FAMILLES	6
VII.	LA PLACE DE L'ECOLE ET DES PARTENAIRES	6
VIII.	LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION.....	7



I. INTRODUCTION

La commune de Lorette a souscrit une convention pour la jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de Saint Etienne qui rentre dans le cadre du Service Municipal de l'Animation et de la culture.

Ainsi fin 2001, le Pôle Jeunesse, dépendant du Service Municipal de l'Animation est rentré dans une procédure de « Centre de Loisirs de Qualité ».

Cette décision marquait alors la volonté de la commune de proposer aux familles Lorettoises des services de qualité au bénéfice des enfants à savoir : un accueil périscolaire, un accueil de loisirs, un relais d'assistantes maternelles et une structure pour adolescents.

Les axes du Pôle Jeunesse sont :

- ✓ La qualité de l'accueil des enfants, ainsi que leur sécurité
- ✓ La qualification de l'encadrement
- ✓ La qualité des activités proposées par l'encadrement.
- ✓ Instaurer un respect mutuel entre les enfants et les encadrants
- ✓ La mise en place d'un cadre éducatif et pédagogique tenant compte des enfants, de leurs besoins et de leurs rythmes de vie ainsi que des familles.

Le Pôle Jeunesse s'organise en fonction des dates émises par l'Education Nationale et les écoles de la Ville de Lorette.

C'est dans ce cadre réglementaire et conventionnel que le présent projet éducatif est fixé par la commune.

Il poursuit un double objectif :

- Répondre à l'obligation administrative, qui impose en France à chaque organisateur d'accueil de loisirs, de rédiger un projet indiquant ces choix éducatifs.
- Indiquer aux partenaires du Pôle Jeunesse de Lorette, ses choix, les fondements même de l'action. Ces partenaires sont d'abord les familles souhaitant inscrire leurs enfants au centre, mais aussi l'équipe d'animation composée d'agents municipaux qualifiés, dirigés par une équipe de direction qualifiée. Equipes qui s'engagent à respecter les orientations de ce projet éducatif, dans la mise en forme de leur propre projet pédagogique, ainsi que dans la mise en place et le fonctionnement du centre.

II. POURQUOI UN POLE JEUNESSE

Le Pôle Jeunesse est une structure éducative de proximité, qui propose aux enfants et jeunes des loisirs, des activités variées, mais aussi des occasions d'échange, de découverte, de prise de responsabilité, tout au long de l'année et à plusieurs moments dans la journée.

Le choix de cette structure repose sur une double volonté :

- ⇒ Permettre à cette structure de fonctionner dans le cadre d'une habilitation publique garante de la qualité de l'accueil proposé.
- ⇒ Former le personnel à encadrer les enfants, afin que chacun d'eux se sentent partie prenante d'une équipe, d'une volonté partagée autour de l'intérêt premier de l'enfant.



Le Pôle Jeunesse ne remplace ni la famille, ni l'école, ni les autres activités que peuvent proposer les associations de Lorette (sport, musique par exemple). Au contraire, il en est complémentaire et s'inscrit dans une globalité de prise en charge des enfants.

III. LES VALEURS QUI FONDENT NOTRE ACTION

Le Pôle Jeunesse contribue à l'accueil et au maintien des familles à Lorette, car il est un des lieux d'accueil des enfants, éducatif et social, permettant d'aider les parents à l'épanouissement de leurs enfants quel que soit le milieu social.

a) LAICITE

Le Pôle Jeunesse est laïque, c'est à dire neutre sur le plan politique, syndical ou confessionnel, et est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés à Lorette qu'ils résident dans la commune, ou qu'ils soient inscrits dans les écoles qui y sont implantées. Il est possible d'accueillir des enfants de communes extérieures si la place le permet.

b) PARTAGE

Le Pôle Jeunesse doit permettre aux enfants, quels qu'ils soient, de se découvrir différents, de se rencontrer, de se mélanger (groupe, provenances scolaires, milieux...).

Cette découverte doit aider à l'acceptation des différences, à la recherche de la tolérance. Ce souci d'ouverture à tous conduit ainsi la commune à favoriser l'intégration de tous les enfants quelles que puissent être leur réalité de vie ou difficultés éventuelles : enfants ayant un handicap physique, moteur, sensoriel, ou mental, enfants connaissant des situations sociales difficiles ou d'exclusion. Cependant, il faudra veiller à ne pas mettre en danger le reste du groupe selon les situations : enfant agressif, impulsif ou dépendant entièrement d'une tierce personne. En effet, le personnel du Pôle Jeunesse n'est pas habilité à accueillir et à encadrer certains types de handicap.

c) ACCESSIBILITE

Le Pôle Jeunesse doit être accessible au plus grand nombre, aussi une tarification basée sur les quotients familiaux est instaurée. Certaines familles peuvent bénéficier du tarif restauration scolaire à 1 €

d) SECURITE

L'ensemble des actions doit intégrer les dimensions de sécurité et de protection des enfants (sécurité physique, affective, morale, matérielle, sanitaire...).

e) NEUTRALITE

Le Pôle Jeunesse conserve une stricte neutralité en matière d'enseignement étant ouvert aux enfants et familles tant du public que du privé.

D'une manière plus générale, aucune opinion personnelle qu'elle soit politique, religieuse, culturelle ou sociale ne devra entraver le bon fonctionnement de la structure.

f) CONNAISSANCE

Si le Pôle Jeunesse facilite la rencontre des enfants entre eux, il doit permettre aux parents eux-mêmes, aux adultes, de se rencontrer, de mieux se connaître et à ce titre, notre action a une répercussion sur la vie sociale, en général, dans la commune.

g) CITOYENNETE

Devenir un citoyen reste une ambition qui doit nourrir chaque enfant au fil de sa construction identitaire.

Pour cela, les institutions se doivent de coopérer ensemble pour être le plus juste possible ; la famille, l'école, les associations sportives et culturelles, les accueils de loisirs...

Chacun se doit d'aider l'enfant ou l'adolescent à s'ouvrir au monde et à comprendre que des devoirs leur incombent.



Bien sûr, le travail de toutes ces institutions et celui du **Pôle Jeunesse** particulièrement est de transmettre les droits et devoirs de chacun. Connaître les besoins de l'enfant pour l'amener petit à petit à comprendre la notion de devoirs suivant son âge est indispensable. Savoir appréhender l'autonomie, s'impliquer dans ces actions et celles du centre, connaître et appliquer la notion de respect, devenir un citoyen respectueux et respectable, toutes ces notions sont directement liées à notre projet pédagogique et éducatif dans l'optique de rendre notre travail cohérent et adapté à l'enfant ou à l'adolescent.

A nous de tout mettre en œuvre à travers nos équipes de direction et d'animation pour :

- Assurer cet apprentissage
- Faire que chacun puisse mieux vivre dans la collectivité.
- Que chacun puisse assurer ses droits et devoirs.

IV. LES AXES EDUCATIFS RETENUS

a) UN LIEU ATTRACTIF

Le Pôle Jeunesse de Lorette n'est pas un simple moyen de garde, c'est aussi un service pour les familles. Il est conçu pour les enfants, qui doivent avoir envie d'y venir, pouvoir s'y sentir bien et en confiance.

b) LE JEU

Les activités de loisirs proposées, si elles ont une dimension éducative, ne se confondent pas avec le milieu scolaire et le temps de l'école proprement dit, ni avec le temps de l'étude proposé en parallèle, et à ce titre, le jeu a une place primordiale dans le centre, comme moyen d'apprentissage personnel et social (règle de discipline personnelle ou collective, respect de l'autre, pratique individuelle ou en groupe).

c) LE SUIVI EDUCATIF

Pour les parents et enfants qui le souhaitent, le périscolaire du soir offre la possibilité d'aider les enfants dans l'organisation et l'application du travail personnel. A ce titre un rapprochement entre les instituteurs et l'équipe d'animation pourra être effectué pour les élèves en difficulté si les parents, les animateurs ou les instituteurs en ressentent le besoin. L'objectif ici est de permettre à chacun de se sentir soutenu à un moment de sa vie pour la gestion de ses apprentissages.

d) L'IMPLICATION DES ENFANTS

Les activités ne doivent en aucun cas être l'occasion d'une consommation passive. Elles doivent être un moyen pour les enfants de participer, de prendre en main, à côté de l'adulte, leurs loisirs, de se responsabiliser. La parole de l'enfant doit être entendue et sollicitée.

e) L'EQUILIBRE DES ACTIVITES

Il est demandé que le projet pédagogique mis en œuvre à partir du présent projet éducatif, soit varié et tienne compte de la diversité des enfants, de leur attente et de leur âge. Un équilibre sera recherché dans les grandes familles d'activités : activités sorties ou de plein air, activités d'expression, de création, activités manuelles, activités de découverte, d'expérimentation, activités collectives ou plus individuelles etc. Le rythme de vie des différents temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, doit tenir compte de l'heure, de la durée des accueils, de l'état de fatigue des enfants. Les activités s'adaptent aux enfants et non l'inverse.

f) LA LIBERTE DES ENFANTS

Tous les temps de vie au Pôle Jeunesse, aussi bien les temps d'activités que les temps « vie quotidienne » seront exploités ; ainsi le temps du repas de midi, celui du goûter etc. peuvent être des occasions d'échanges, de rencontre, de fête, de partage. Cependant, Le Pôle Jeunesse de Lorette n'est pas un lieu d'activité à outrance, et au côté des activités proposées, il faudra ménager des temps libres, de latence, d'activité personnelle non organisée par l'adulte, des temps où l'enfant peut mieux connaître son environnement (naturel et humain et de le respecter).



g) LA NOTION DE PROJET

Travailler en groupe, discuter, échanger, se nourrir des autres, débattre sont autant de notions qui permettent l'évolution et l'émancipation des enfants. Nous veillerons donc à proposer des projets novateurs et implicatifs permettant aux acteurs du Pôle Jeunesse de s'investir et d'évoluer.

V. LES MOYENS RETENUS

L'organisation du Pôle Jeunesse a été réfléchi de manière à remplir les objectifs ci-dessus.

Un livret d'information aux familles, partie prenante du présent projet éducatif et intitulé « Allez y », décrit le règlement et les modalités de fonctionnement.

De plus, la volonté de s'ouvrir aux nouvelles technologies a incité la municipalité à proposer aux familles un portail en ligne leur permettant de se tenir informer de l'actualité du Pôle Jeunesse et de s'inscrire à distance aux différents services proposés par celui-ci.

Cependant, l'accueil du Pôle jeunesse de Lorette reste ouvert et les équipes sont présentes pour accompagner les familles dans leurs différents besoins.

La commune restera à l'écoute de l'équipe d'animation, des parents, des partenaires, afin d'améliorer régulièrement la qualité des actions du centre. Qualité qui doit être une caractéristique permanente de l'action.

Cette volonté l'amène à faire évoluer le présent projet éducatif dans le temps, afin de l'adapter à l'évolution des besoins et des demandes.

VI. LA PLACE DES FAMILLES

Les familles ont un rôle essentiel dans l'éducation de leurs enfants, et l'action du Pôle Jeunesse devra en tenir compte. Il est important que les relations entre équipe pédagogique et familles soient constantes et empreintes de confiance, de respect mutuel et de volonté d'échanges et de compréhension, avec comme objectif partagé l'éducation harmonieuse des enfants, leur capacité à devenir des citoyens responsables.

Dans cette optique, tout est mis en place afin de pouvoir être au plus proche des familles. Savoir leur accorder du temps, se rendre disponible pour chacune d'entre elle, leur donner un maximum d'information, aller à leur rencontre, savoir les accueillir sont autant d'objectifs confiés au Pôle Jeunesse de Lorette.

De même, une rencontre entre la direction et les parents est systématique en cas de soucis décelés par les animateurs concernés.

Les associations de parents d'élèves sont, bien entendues, en tant que regroupements de familles, concernées par la mise en place de ce centre.

Enfin, nous favorisons à partir d'un cadre sécurisé et contrôlé la participation des parents dans certaines actions notamment lors des vacances scolaires

VII. LA PLACE DE L'ECOLE ET DES PARTENAIRES

Le périscolaire au Pôle Jeunesse ne se confond pas avec le temps scolaire qui est, lui placé sous la responsabilité des enseignants. Il reste pourtant évident que, de bonnes relations entre équipe d'encadrement et enseignants, sont primordiales. Un bon esprit et la volonté de concertation seront les bases du bien-être des enfants.

C'est pour cette raison que les membres du Pôle Jeunesse de Lorette auront à cœur d'entretenir des rapports professionnels cohérents et judicieux avec les élus de la commune, le centre social de Lorette, la crèche Colline et Colas, les directeurs des écoles publiques et de l'école privée, les parents d'élèves des écoles, l'inspecteur de l'académie, la SDJES, la PMI, les associations

Pôle Jeunesse – rue Jules Ferry 42420 Lorette – 04 77 73 59 65 – alsh@ville-lorette.fr



Loire
LE DÉPARTEMENT

sportives, la Caisse d'Allocations familiales de Saint Etienne, la MSA , la DDASS, la sauvegarde ADSEA et tous les partenaires et services gravitants autour du Pôle Jeunesse. Ces rapports permettront un meilleur travail au service de l'enfance

VIII. LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

La vie en groupe doit permettre à chacun d'y jouer un rôle positif, d'y trouver sa place, en tenant compte des règles de vie et de « civilité ». Ceci appelle de la part des adultes eux-mêmes, la nécessité d'être des modèles positifs, ayant le sens de l'écoute et du dialogue, mais aussi garant des règles de vie collective.

Aucun enfant ne doit, au sein du Pôle Jeunesse, se sentir rejeté, exclu, ou seul. La présence ainsi que la disponibilité constante des équipes d'animation et de direction seront un gage de sécurité affective et physique, et un moyen puissant de médiation.

L'équipe d'animation respecte la réglementation générale du Pôle Jeunesse et s'abstient de tout comportement risquant de causer préjudice aux enfants, aux familles et à la commune.

A Lorette, Juillet 2024

Le Maire
Gérard TARDY



宋. 史



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-60- PROJET ARRÊTÉ DE PLAN DE MOBILITÉ DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-60

2025-06-60- PROJET ARRÊTÉ DE PLAN DE MOBILITÉ DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE

Monsieur le Maire vous rappelle que les mobilités urbaines sont l'une des compétences principales exercées par Saint-Etienne Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités.

En France, leur planification – obligatoire de par le statut et le poids démographique de Saint-Etienne Métropole – s'inscrit dans le cadre des Plans de Mobilité (PDM), définis par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM, 2019), qui ont pris le relais des Plans de Déplacements Urbains (PDU), mis en place par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI, 1982) puis par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE, 1996) et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU, 2000).

La Métropole stéphanoise a engagé l'étude de son PDM par délibération du Conseil Métropolitain le 8 décembre 2022, mettant en place un large cadre d'élaboration partenariale, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques concernés.

Dix directions des services métropolitains ont été associées, ainsi qu'une quarantaine d'acteurs institutionnels (Etat, communes, collectivités et autres autorités organisatrices de mobilité, intercommunalités voisines...). Environ 120 réunions techniques ont permis d'élaborer de manière partenariale le Plan de Mobilités, dont l'avancement a été scandé par une dizaine de comités de pilotage dédiés.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 29 juin 2023, Saint-Etienne Métropole a fixé les modalités d'organisation de la concertation préalable, qui a été conduite du 12 avril au 12 juillet 2024, conformément à l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement.

Le bilan de cette concertation préalable a été dressé et approuvé en Conseil Métropolitain, par délibération, le 3 octobre 2024. Les acteurs économiques (chambres consulaires, professionnels de la mobilité, exploitants de services et gestionnaires d'infrastructures...) et les citoyens (associations et leur collectif créé à cette occasion...), ainsi que le grand public, ont pu contribuer activement aux réflexions et propositions, au travers d'environ 500 contributions collectées au travers des registres papier et numérique, de 6 « cafés PDM », de 2 réunions publiques, d'une audition publique des associations et d'un atelier avec les entreprises intéressées. Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole, saisi à cette occasion, a également rendu ses travaux au second semestre 2024.

Le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole par délibération du 22 mai 2025 a arrêté le projet de Plan de Mobilité élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

En effet, les travaux conduits ont permis d'établir un plan global et multimodal. Ce document-cadre vise à programmer et coordonner les actions et projets de la Métropole et de ses partenaires, en faveur de l'ensemble des modes et offres de mobilité, sur la période 2025-2035. Il définit également les orientations stratégiques à plus long terme, à l'horizon 2040, vis-à-vis notamment de démarches ou de projets appelant un temps long d'études et de mise en œuvre (modernisation des infrastructures de l'étoile ferroviaire stéphanoise, déploiement du service express régional métropolitain stéphanois, stratégie

multimodale pour les mobilités en sud plaine du Forez, projets routiers structurants, facilitations de l'intermodalité...).

Au travers de son PDM sous-titré « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine », la Métropole stéphanoise cherche à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et urbanistiques des mobilités quotidiennes, comme de sa bonne accessibilité extérieure, tant pour les personnes que pour les marchandises.

Il s'agit en effet de porter un plan d'action territorialisé, adapté aux enjeux et aux perspectives de développement de la Métropole stéphanoise et de ses 53 communes, au sein du bassin de mobilité Sud-Loire / Jeune-Loire, tout en s'inscrivant dans des exigences plus globales : compatibilité avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) métropolitain, avec le Scot Sud Loire, avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Saint-Etienne Loire Forez ; prise en compte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et compatibilité avec les règles de son fascicule, ainsi qu'avec ses composantes « schéma régional d'intermodalité » et « schéma régional climat air énergie ».

L'objectif général prévu par la loi est de « contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liée au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France » en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. (Art. L1214-1 du Code des transports).

Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole a élaboré sa stratégie multimodale visant à :

- Réduire le trafic automobile général et tout particulièrement « l'autosolisme », en développant les offres attractives en transport public, à pied et à vélo ;
- Définir un équilibre soutenable entre besoins de mobilité, développement urbain, protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Développer plus particulièrement des offres de mobilité quotidiennes alternatives pour les salariés et les étudiants ; faciliter l'usage des offres publiques en renforçant les tarifications combinées et intégrées ;
- Garantir un droit à la mobilité performant pour tous, y compris dans les quartiers prioritaires et les communes périurbaines et rurales, pour les personnes handicapées, les ménages vulnérables ;
- Organiser les différentes offres de stationnement sur voirie et en ouvrage, selon leur environnement urbain ; développer les parcs relais, parcs de covoiturage, places de livraison, véhicules en autopartage... ;
- Garantir un haut niveau de sécurité, au bénéfice de toutes les catégories d'usagers, tout particulièrement les piétons et cyclistes, en qualifiant les voiries et espaces publics et en adaptant les vitesses de circulation ;
- Organiser la logistique urbaine et l'accessibilité économique du bassin de vie stéphanois, pour les personnes comme pour les marchandises, tant en approvisionnement qu'en expédition ;

- Organiser le développement des énergies alternatives pour les mobilités électrique, hybride, carburants alternatifs... ;
- Structurer, partager, sécuriser le réseau des voiries en fonction des différents types de trafic à écouler ; améliorer le franchissement des passages à niveau.

La Métropole stéphanoise a défini ses objectifs au travers de cinq grands défis qui structurent le champ des mobilités en région stéphanoise, pour les 10 à 15 années à venir :

- Favoriser des déplacements courts, moins consommateurs d'énergie et d'espace : il s'agit de permettre des déplacements plus vertueux et moins coûteux au plan financier et environnemental, particulièrement pour les trajets de moins de 5 km, quel que soit le motif de déplacement ;
- Proposer des services de mobilité alternatifs à l'autosolisme pour les déplacements entre cœur métropolitain et vallées urbaines, notamment en améliorant la desserte des principales zones d'activités économiques, des grands ensembles d'habitat, des zones commerciales, des équipements de loisirs, des coteaux pavillonnaires... ;
- Garantir la mobilité pour tous, en proposant des offres performantes et sûres pour les salariés, les jeunes et les étudiants, les quartiers prioritaires et communes périurbaines et rurales, les personnes en situation de handicap, les seniors et les ménages vulnérables face aux aléas des coûts de l'énergie et de la mobilité quotidienne ;
- Aménager, qualifier et partager l'espace public pour toutes les mobilités et au profit de la qualité de vie : l'objectif est de garantir un partage équilibré de l'espace public afin d'encourager et sécuriser les déplacements à pied et à vélo dans les centres-villes, centres-bourgs et quartiers de la vie quotidienne (écoles, équipements, polarités commerciales) ;
- Améliorer la logistique urbaine et garantir l'accessibilité économique du territoire, en améliorant et apaisant la logistique urbaine, et les dessertes ferroviaires et autoroutières assurant la vie quotidienne et économique du Sud-Loire (approvisionnement et expéditions des marchandises).

Le projet de plan de mobilité « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine » repose sur un plan d'action recensant 187 projets à mener, au travers de 36 fiches, qui répondent aux 3 grands objectifs qui fixent le cap des politiques publiques partenariales en matière d'infrastructures, d'équipements et de services de mobilité : « pour une Métropole accessible » ; « pour une Métropole attractive » ; « pour une Métropole en partage ».

Dans ses grandes lignes, le PDM prévoit :

- L'amélioration de l'attractivité des offres de transport public : modernisation et développement du réseau tramway ; lignes Métropoles cadencées, prolongées, renforcées en soirée ; amélioration de service et renforcement des coordinations avec les offres régionales ferroviaire et routière... ;
- Un meilleur maillage des réseaux et fort développement des intermodalités, avec restructuration et création de pôles d'échanges multimodaux,



aménagement de parcs relais attractifs, maillage en aires de covoiturage, développement de produits tarifaires attractifs... ;

- La modernisation et homogénéisation du réseau routier rapide, notamment en rocade autour de la ville-centre ; clarification du rôle des axes routiers structurants ; meilleure insertion urbaine et environnementale des boulevards urbains... ;
- Un partage, un apaisement et une qualification des voiries et espaces publics, une organisation plus rationnelle des offres de stationnement public, pour améliorer la qualité de vie, la sécurité routière et donner une place qualitative aux piétons et aux cyclistes, qui bénéficieront d'un plan piéton métropolitain, et d'un plan vélo complété ;
- Un effort très conséquent de renouvellement des infrastructures et matériels roulants du réseau urbain métropolitain, pour concourir activement aux objectifs environnementaux ambitieux...

Ainsi que le prévoit les codes des transports et de l'environnement, le PDM de Saint-Etienne Métropole a été soumis à évaluation des impacts environnementaux. Une modélisation des parts modales et des trafics multimodaux a été conduite au travers de l'outil idoine en possession de Saint-Etienne Métropole, de même que celles des évolutions du bruit dans l'environnement et des concentrations de polluants dans l'atmosphère, liés au trafic routier.

A l'horizon programmatique 2035 du PDM, il en ressort les principaux points suivants :

- Une stabilisation de la demande quotidienne moyenne en déplacements, à mettre au regard de la dynamique démographique positive, projetée par l'INSEE sur le territoire ;
- Un renversement des comportements de mobilité actuellement observés, avec une baisse d'environ 10 % du nombre de déplacements quotidiens en voiture individuelle, une hausse d'environ 20 % du nombre de déplacements quotidiens en transports publics et de plus de 5 % en « modes doux » (marche et vélo) ;
- Une baisse d'environ 5 % de la part modale de la voiture individuelle, et d'environ ;
- 7 % des véhicules x kilomètres, pour les déplacements internes à Saint-Etienne Métropole ;
- Une amélioration significative (au moins 3 dBA) du bruit routier pour 33 500 habitants, à mettre en regard d'une dégradation concernant 6 000 habitants métropolitains ;
- Une baisse attendue de 4 % des émissions de Nox, de 3,6 % des émissions de CO², et de 3% des particules PM10 et PM2,5 ;
- Une étude d'impact qui confirme que le PDM évalué à 2035 est pleinement compatible avec les différents documents de rang supérieur qui s'imposent à lui (PREPA, SRADDET, SCOT, PPA SELF, PCAET).

A l'horizon programmatique 2035 du projet multimodal porté dans le projet de PDM, le plan d'investissement proposé s'élève à plus de 600 millions d'euros, dont environ 500 millions d'euros relevant des compétences de Saint-Etienne Métropole. Plus de 90 % de



ces investissements concernent les modes alternatifs aux modes mécanisés individuels (transports publics, marche, vélo et développement des intermodalités).

Sur ce plan d'investissement global, il convient d'observer que la moitié du montant total des projets connus, portés par différentes maîtrises d'ouvrage (soit environ 300 millions d'euros) relève du renouvellement et de la modernisation des infrastructures et du patrimoine (plateformes et rames de tramway, véhicules de transport public et leurs dépôts, pôles d'échanges et parcs relais existants, échangeurs et sections courantes du réseau routier rapide de la région stéphanoise...)

En fonctionnement, les charges d'exploitation supplémentaires à la charge de la Métropole sont estimées à environ 10 millions d'euros par an, pour un surcroît de recettes évalué à 3,6 millions d'euros.

Monsieur le Maire vous informe qu'au titre de l'article L 1214-15 du Code des Transports, les conseils municipaux des communes concernées par le plan de mobilité doivent émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire vous propose d'émettre un avis favorable sous réserve que le Plan Vélo Métropolitain prenne en compte l'étroitesse de nos voiries et notre patrimoine historique. Pour cela, la Commune rappelle notre suggestion de faire passer la voie cyclable en encorbellement le long de la rivière le Gier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

1 Abstention : MME BONNARD Joëlle.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**

**Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle**





VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-61- IMPLANTATION D'UN REGARD ÉQUIPÉ D'UNE POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES DE QUATRE NOUVELLES MAISONS EN CONSTRUCTION LE LONG DE LA RUE DES CRÊTS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-61

1/3

2025-06-61- IMPLANTATION D'UN REGARD ÉQUIPÉ D'UNE POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES DE QUATRE NOUVELLES MAISONS EN CONSTRUCTION LE LONG DE LA RUE DES CRÊTS

Monsieur le Maire vous informe que lorsque les terrains à construire situés le long de la rue des Crêts se sont commercialisés, la Ville devait réaliser avec un autre projet de lotissement, une voirie métropolitaine qui devait rejoindre la RM88 au niveau de la Plaine de Grézieux.

Grâce à ce projet, les eaux usées des quatre maisons à construire le long de la rue des Crêts auraient été collectées gravitairement.

Malheureusement, la crise inflationniste a fait échouer dans l'immédiat la création de ce gros lotissement. Devant l'impossibilité d'évacuer gravitairement les eaux usées de ces quatre projets de construction le long de la rue des Crêts, il fallait trouver une solution alternative non prévue dans la déclaration préalable de division.

Le Service Assainissement de Saint-Etienne Métropole, conscient de la situation a accepté que les eaux usées de ces quatre nouvelles maisons soient refoulées dans le regard situé sur l'ancien tronçon de la rue des Crêts en face des propriétés SUT et YAHIAOUI.

L'implantation de ce poste de relevage (en rose sur le plan ci-joint) se ferait sur le chemin du Pont-Vaillant qui prolonge la rue des Crêts du nouveau tronçon de cette rue.

A la date du 8 avril 2025, le notaire chargé de la création de l'association de ce lotissement, demande à la Ville de créer une servitude d'implantation d'un poste de relevage des eaux usées sous le chemin de Pont-Vaillant, ainsi que l'emplacement du compteur électrique d'alimentation de la pompe au profit de l'Association Syndicale Libre en cours de formation.

Il est convenu que les quatre propriétaires prennent à leur charge par le lotisseur l'ensemble des frais d'installation et d'entretien de ce poste de relevage.

En cas d'entretien ou de réparation sur le poste de relevage, l'ASL devra demander une autorisation de voirie.

En cas d'inondation du secteur, la Ville ne pourra pas être tenue responsable des dégâts survenus à la station de pompage.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'accepter le principe d'implantation d'un poste de relevage des eaux usées ainsi qu'un compteur électrique sous le chemin du Pont Vaillant au profit de l'Association Syndicale Libre en cours de création du lotissement ;
- 2) De prévoir que les frais d'installation et d'entretien de l'installation soient à la charge de ladite association ;



- 3) De dire que cette acceptation de principe prendra effet à la date de réception des statuts de l'association syndicale libre.

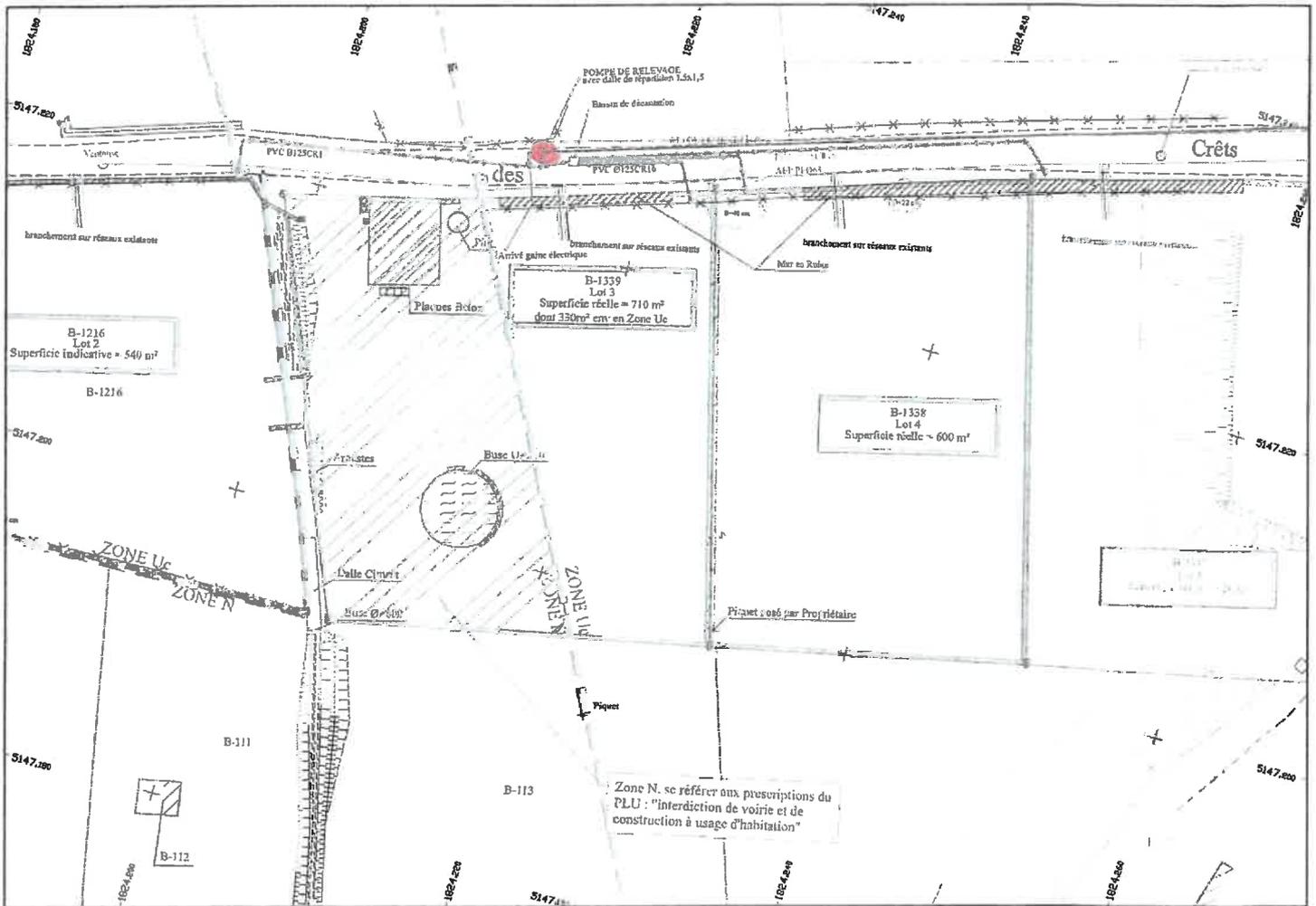
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle**



ME



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-62- DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSÉE PAR UNIFRAX FRANCE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'AUGMENTER LA PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 19/06/2025

Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-62

2025-06-62- DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSÉE PAR UNIFRAX FRANCE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'AUGMENTER LA PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE

Monsieur le Maire vous informe que la société UNIFRAX implantée sur la commune de Lorette 17 rue Antoine Durafour a effectué une demande d'autorisation environnementale le 7 mars 2023, et complétée les 9 janvier 2024 et 26 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'augmenter sa production. Le projet de cette société considérée comme installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est en effet soumis à autorisation préfectorale.

Depuis sa mise en service, la société UNIFRAX est spécialisée dans la fabrication d'isolants Hautes Températures et Fibres Céramiques Réfractaires ou en Fibres bio-solubles (AES). UNIFRAX a le projet de redémarrer la ligne de production LR4, à l'arrêt depuis 2010. Cette ligne de production aura pour objectif de fournir les volumes supplémentaires demandés par les marchés et qui ne peuvent être absorbés par les installations actuelles. Le projet se déroulera en 2 étapes :

- Phase 1 : Mise en place de la ligne LR4 en vrac
- Phase 2 : Démarrage de la ligne en nappes (environ 1 mois après).

Les volumes de production passeront de 65t/jour à environ 100 t/j. En annuel, la production passera de 12 360 t à 22 360 t. Aucun bâtiment nouveau ne sera construit.

La DREAL a estimé le dossier complet et régulier et a proposé sa mise à l'enquête publique. Par arrêté préfectoral n°131-DDPP-25 en date du 18 avril 2025, Monsieur le Préfet de la Loire a décidé d'ouvrir une enquête publique d'une durée de 31 jours du mardi 3 juin 2025 au 3 juillet 2025 dans les locaux de l'Hôtel de Ville de LORETTE.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, le Préfet demande l'avis des conseils municipaux des communes situées dans un périmètre qu'il estime intéressées par le projet au regard des incidences environnementales notables de celles-ci sur leur territoire. L'avis du Conseil municipal doit être indépendant du déroulement de l'enquête publique et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci. Le Conseil Municipal doit obligatoirement se positionner avant le vendredi 18 juillet 2025.

Monsieur le Maire vous propose d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 REFUS DE VOTE : M. Dominique DECOT (pouvoir de M. LEQUEUX Julien), M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

1 Abstention : M. BONNAND Jean-Christophe.



CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mme Celibert", written in a cursive style.



VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-63- APPORT EN NATURE DES TERRAINS DE LA ZAC CÔTE GRANGER À NOVIM (RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION N°2024-12-136)

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le

19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-63

2025-06-63- APPORT EN NATURE DES TERRAINS DE LA ZAC CÔTE GRANGER À NOVIM (RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION N°2024-12-136)

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°2017-10-81 en date du 30 octobre 2017 a décidé de confier la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC COTE GRANGER à Lorette à la société SEDL devenue aujourd'hui NOVIM par la voie d'une concession d'aménagement au sens des articles L 300-5 du Code de l'Urbanisme et validé le projet de contrat qui lui était soumis. Cette décision s'est concrétisée par la signature du contrat de concession le 13 novembre 2017.

Le contrat de concession prévoit dans son article 17 « apports en nature de la collectivité concédante », une participation sous forme d'apport en terrains à titre gratuit acquis directement par la Commune de Lorette pour les besoins de l'opération, valorisée pour un montant de 628 759 €.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de LORETTE par délibération n°2024-12-136 en date du 18 décembre 2024 avait validé la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire NOVIM de la ZAC COTE GRANGER par la Commune de Lorette ainsi que leur valorisation financière fixée à 628 759 € ;

La parcelle communale cadastrée E 158 de 6 m² n'avait pas été listée dans l'article 17 dudit contrat de concession. Or, celle-ci est située dans le périmètre de la ZAC COTE GRANGER et doit donc de ce fait être intégrée dans la liste de l'apport en terrains.

Monsieur le Maire vous demande donc :

- 1) D'accepter de rectifier la délibération du Conseil Municipal n°2024-12 en date du 18 décembre 2024 ;
- 2) De valider la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire NOVIM de la ZAC COTE GRANGER par la Commune de Lorette définis ci-dessus ainsi que leur valorisation financière fixée à 628 759 €, à savoir :

Section et n°	Surface en m ²
E 148	60
E 191	60
E 485	1154
E 161	715
E 162	49
E 168	40
E 169	105
E 170	80
E163	100
E 164	29
E 419	48
E 420	72
E 166	70
E 442	63

E 443	47
E 259	337
E 260	338
E 173	39
E 175	22
E 177	85
E 178	140
E 171	670
E 179	110
E 454	73
E 456	163
E 451	65
E 453	101
E 95	980
E 158	6

- 3) De préciser que cet apport est réalisé à titre gracieux conformément à l'article 17 « apports en nature de la collectivité concédante » du contrat de concession de la ZAC COTE GRANGER entre NOVIM et la Commune de Lorette ;
- 4) L'autoriser à diligenter les démarches nécessaires à la formalisation de cet apport ;
- 5) De prévoir que cet apport sera authentifié en la forme administrative et de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « CONTRE » : M. Dominique DECOT (pouvoir de M. LEQUEUX Julien), M. LEQUEUX, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle**



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 10 juin 2025.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-06-64- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

19/06/2025

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 – DCM 2025-06-64

1/5

2025-06-64- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire est chargé d'exercer au nom de la Commune, l'ensemble des droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme. Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 116 rue Jean Jaurès, section E numéros 545 et 554 appartenant à M et Mme DE OLIVEIRA ;
- 5 Chemin du Frein, section E numéro 567 appartenant à M. VIALATTE ;
- 3 ter Impasse Jules Ferry, section B numéro 951 appartenant à M. HERRERO et Mme MARTINEZ ;
- 15 rue George Sand, section B numéros 500 et 692 appartenant à Mme CHAVOT ;
- 59 rue Jean Jaurès, section D numéros 188 et 712 (indivis) appartenant à Mme BOUROUBI et M. DE OLIVEIRA ;
- 86 rue Jean Jaurès, section E numéro 87 appartenant à la société TABAK SEP ;
- 18 rue Font Flora, section H numéros 794 et 834 appartenant à M. BURGIO ;
- 7 rue Neuve, section C numéro 173 appartenant à l'indivision VIGNE ;
- Rue du Stade section D numéros 37, 38, 424, 426, 451, 454, 481, 482 appartenant aux conjoints PREVITE ;

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2025-147 : De confier à la société *PROTOSFILM SARL 56 bis, rue Sainte Anne 59 330 HAUTMONT*, la fourniture de films transparents adhésifs (10 rouleaux de 25 m X 100 cm) pour la protection des couvertures de livres et des boîtes de jeux de la Médiathèque – Ludothèque Yves DUTEIL, pour un montant total de 1 378,70 € TTC (1 148,92 € HT), remise commerciale de 25% déduite (partenariat médiathèque de la Loire) ;

2025-148 : D'accepter et signer le contrat de service de la société *SAS GESCIME 1, place de Strasbourg 29 200 BREST*, relatif à la maintenance et l'assistance technique aux utilisateurs du logiciel de gestion de services funéraires GESCIME, moyennant la redevance annuelle révisable de 1 025,11 € TTC (854,26 € HT) pour une période de 1 an reconductible 2 fois pour des périodes de 1 an soit 3 ans maximum années à compter du 4 mai 2025 ;

2025-149 : D'accepter et signer le devis d'une intervention d'un technicien pour réparer les bornes escamotables installées au Parc des Blondières qui est proposée par la société *A.L.E. AMCO Les Escamotables ZI de l'Aspre 30 150 ROQUEMAURE*, moyennant la somme de 672,00 € TTC (560,00 € HT) ;

2025-150 : De confier à la société *Gier Paysages 32, rue Adèle Bourdon 42 420 LORETTE* le débroussaillage des espaces verts derrière le lotissement des Provendes et près du terrain de basket du complexe sportif Pierre Mendès France, pour un montant de 1 087,20 € TTC (906,00 € HT) ;



2025-151 : De confier à l'association *LES CHŒURS DU PILAT* siège en Mairie de St Paul en Jarez - 42 740, 3 représentations les vendredis 10, 11 et 12 avril 2026, dans la salle multifonction de l'Ecluse. La commune de Lorette versera à l'association Les Chœurs du Pilat :

- La moitié de la recette TTC de la billetterie des deux premières représentations ;
- La moitié du solde de la recette de la billetterie au-delà des premiers 1 000,00 € perçus pour la représentation du dimanche ;

2025-152 : De confier à la société *NOXEA FORMATIONS* sise 9 Rue *EDOUARD GARET*, 42 160 *ANDREZIEUX BOUTHEON*, des formations CACES (Conduite de chariot élévateur) pour 2 agents du Centre Technique Municipal, pour un montant de 774,00 TTC € (645,00 €HT) ;

2025-153 : De confier à la structure « *YES HIGH TECH* » sise 20 Rue Saint Joseph 42 000 *SAINT ETIENNE*, la production de 10 séances de contes lors de l'année scolaire 2025-2026 aux enfants du Relais Petite Enfance, moyennant la somme de 1 500 € (TVA non applicable) comme droit d'exploitation du spectacle ;

2025-154 : De confier à la société *PRIER SAS*, 17 Rue Barthélémy *BRUNON*, 42800 *RIVE DE GIER*, une commande de travaux de renforcement avec butée du portique du passage Max Dormoy, pour un montant de 1 398,00 € TTC (1 165,00 € HT) ;

2025-155 : De confier à la société *Garage AD Faure* 4, rue Jean Jaurès 42 420 *LORETTE*, la réparation (changement des plaquettes de frein) du véhicule *DUSTER* immatriculé FT-836-ZG de la police municipale, pour un montant de 428,58 € TTC (357,15 € HT) ;

2025-156 : De confier à la société *PLESSIER ETANCHEITE*, 24 rue Henri Matisse - 07 500 *GUILHERAND GRANGE LES VALENCE*, des travaux complémentaires d'étanchéité (avec fourniture et pose d'isolants) au Complexe sportif Pierre Mendès France, pour un montant total de 7 339,20 € TTC (6 116,00 € HT) ;

2025-157 : De confier à la société *Gier Paysages* 32, rue Adèle Bourdon 42 420 *LORETTE* la plantation d'un arbre (Févier d'Amérique) en remplacement dans le parc Aragon, pour un montant de 1 076,40 € TTC (897,00 € HT) ;

2025-158 : De confier à la *Marbrerie MONCHAND* sise 20, route de Fouay 42400 *St CHAMOND*, les travaux de nettoyage (démontage, creusement, d'une petite tombe, exhumation des corps et repose de la dalle) de la concession (O63) au cimetière de Lorette, pour un montant de 710,00 € TTC (la fourniture de caisses reliquaires ou cercueil sont en sus selon les besoins) ;

2025-159 : De confier à la société *GEDIMAT* domiciliée 70 Route du crêt de l'Ouillet 42 152 *L'HORME*, la fourniture de faux plafond pour les travaux de rénovation en régie par les chantiers éducatifs dans divers bâtiments communaux pour un montant de 1 849,66 € TTC (1 541,38 € HT) ;



2025-160 : De confier à la société *REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC*, la fourniture de 11 éclairages LED (en remplacement en régie des anciens blocs d'éclairage Néon) au plafond de l'école primaire Jean de la Fontaine, pour un montant de 363,00 € TTC (302,50 € HT) ;

2025-161 : De confier à la société *LANDY PAYSAGES 270, route de Richoré 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ*, des achats de plantes pour fleurir les massifs extérieurs de la Baignade Naturelle de Lorette pour un montant de 679,43 € TTC (617,66 € HT TVA à 10%) ;

2025-162 : De confier à la société *HYDATEC - ZA des Andrés - 134, rue du Pré Magne 69 126 BRINDAS*, l'installation d'un automate pour la programmation horaire des jets moussants au canal de Zacharie pour un montant total de 258,00 € TTC (215,00 € HT) ;

2025-163 : De confier à la société *SOTREC INGENIERIE 27, rue de Saint Paul 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ*, une mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un parking en centre-ville, pour un montant de 3 468,00 € TTC (2 890,00 € HT) ;

2025-164 : De confier à la société *KONICA MINOLTA 365 route de Saint Germain - 78420 Carrières sur Seine*, le changement du capot de l'imprimante du 1er étage à l'Hôtel de ville pour un montant de 404.83 € TTC (337.36 €) ;

2025-165 : De confier à la société *NOUAN SPORT Route Valencay, 37460 Nouans-les-Fontaines*, la fourniture et livraison de 2 filets de basket anti-vandalisme pour le terrain au parc des Blondières, pour un montant total de 319,20 € TTC (266,00 € HT) ;

Au titre de la délégation « De fixer, sans limite de montant, les tarifs des services publics municipaux, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et à l'exception de ceux de la cantine scolaire » :

2025-166 : De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour les cirques et spectacles de marionnettes ainsi qu'il suit (tarif à la journée) :

- Grand cirque + de 300 m² : 380 €
- Petit Cirque - de 300 m² : 53 €
- Spectacles de marionnettes : 35 €
- Forfait raccordement réseau eau potable : 30 € (incluant les consommations)
- Forfait raccordement réseau électrique : 40 € (incluant les consommations)

Au titre de la délégation « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

2025-167 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder, la sépulture de la concession familiale DE GRECIS indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 12/05/2025

Située : Allée O emplacement 63

De 2,30 m² superficiels

Pour un montant de 483,00 € ;



Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 18/06/2025 - DCM 2025-06-64

4/5

Au titre de la délégation « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune devant les juridictions judiciaires comme administratives y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et d'étendre cette compétence le cas échéant, aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile » ;

2025-168 : D'assigner la société APC, locataire de box artisanaux de 312 m² (234 m² à compter du 10/08/2024), sis 17 rue Eugène Brosse à Lorette, devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne afin de prononcer la résiliation des contrats de location et de le condamner notamment à verser les loyers dus.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 18 juin 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme CELIBERT Marcelle**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mme Celibert', is written over the printed name of the secretary.



VILLE
DE

LORETTE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE
SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 À 19H30**

FEUILLET DE CLÔTURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

2025-06-52- COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ : EXERCICE 2024 ZAC CÔTE GRANGER	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-06-53- MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE À SON RETRAIT DE DÉLÉGATION	Refusé à la majorité (17 votes contre)
2025-XX-XX- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS	Retiré
2025-06-54- APPROBATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS	Refusé à la majorité (4 votes contre)
2025-06-55- DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ELUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE – AVENANT N°1	Adopté à l'unanimité
2025-06-56- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024	Refusé à la majorité (19 votes contre)
2025-06-57- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024	Refusé à la majorité (19 votes contre)
2025-06-58- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	Adopté à l'unanimité
2025-06-59- PROJET ÉDUCATIF 2025-2026 PÔLE JEUNESSE	Adopté à l'unanimité
2025-06-60- PROJET ARRÊTÉ DE PLAN DE MOBILITÉ DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE	Adopté à l'unanimité
2025-06-61- IMPLANTATION D'UN REGARD ÉQUIPÉ D'UNE POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES DE QUATRE NOUVELLES MAISONS EN CONSTRUCTION LE LONG DE LA RUE DES CRÊTS	Adopté à l'unanimité
2025-06-62- DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR UNIFRAX FRANCE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'AUGMENTER LA PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ : AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE	Adopté à l'unanimité
2025-06-63- APPORT EN NATURE DES TERRAINS DE LA ZAC CÔTE GRANGER À NOVIM (RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION N°2024-12-136)	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-05-64- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	Acté

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. DECOT Dominique, M. LUMIA Michel, MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. RICCI Patrick, M. TARDY Gérard (absent au moment du vote des points 5 et 6).



VILLE
DE
LORETTE

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à MME KERGOT Virginie,
M. DECOT Dominique à M. LEQUEUX Julien,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean-Sébastien,
MME PELARDY Patricia à MME ORIOL Evelyne,
M. PORTALLIER Lionnel à MME AMERI Christine,
M. RICCI Patrick à M. D'ANNA Vincent.

Fait à Lorette – le 18 juin 2025

Le Maire
Gérard TARDY



La secrétaire de séance
Mme Marcelle CELIBERT